Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MINNESOTA

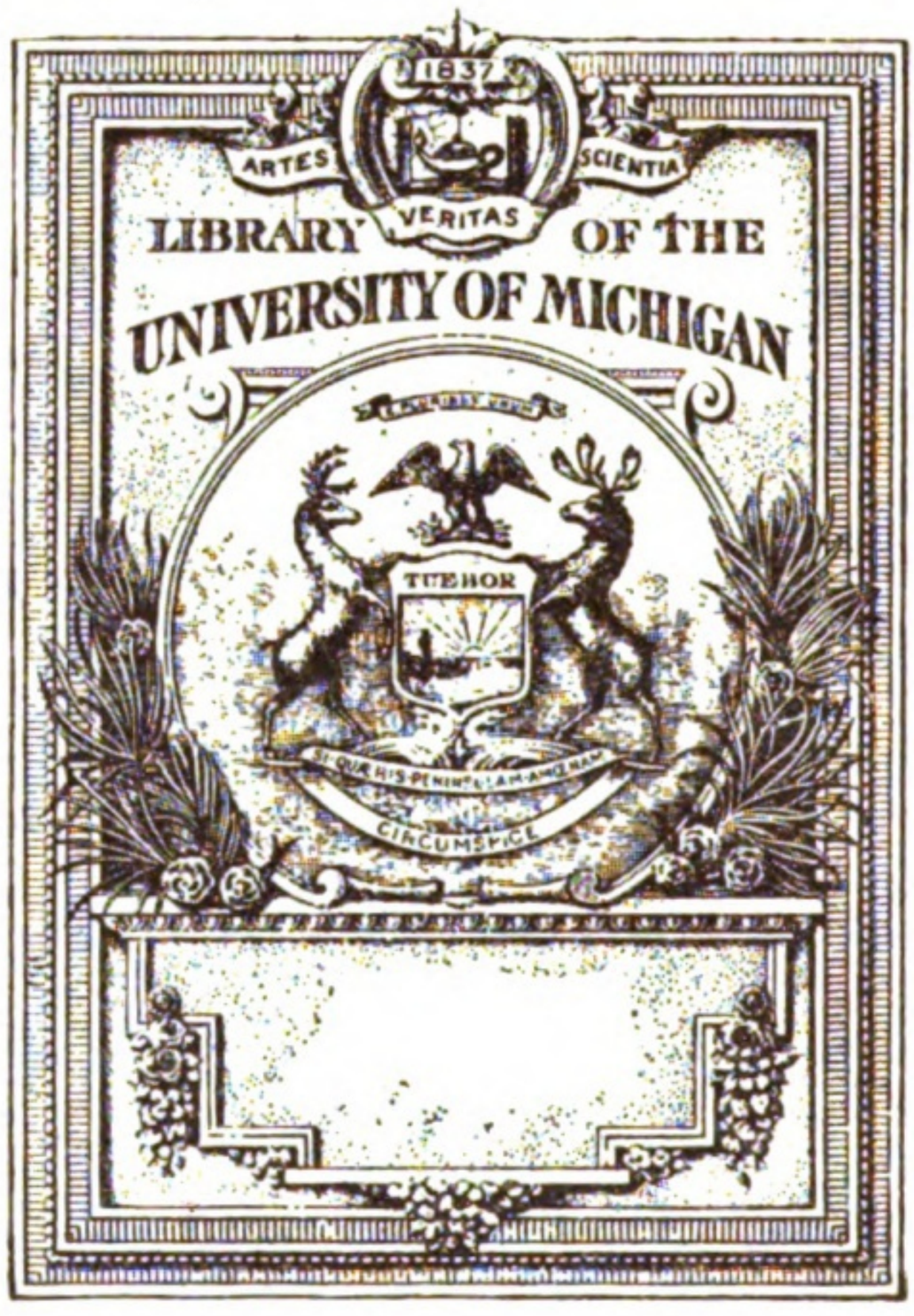

THE GIFT OF
Liège Univ. Bibliothèque

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ

DE

PHILOSOPHIE ET LETTRES

DE

l'Université de Liège

FASCICULE XXVII

HENRI L'AVEUGLE

Comte de Namur et de Luxembourg

1136-1196

PAR

FÉLIX ROUSSEAU

Docteur en Philosophie et Lettres

Sous-Chef de Section aux Archives du Royaume

1921

Imp. H. VAILLANT-CARMANNE
Société Anonyme
4, PLACE ST-MICHEL, 4
LIÈGE

HONORÉ CHAMPION
Libraire-Éditeur
5, QUAI MALAQUAIS, 5
PARIS

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lic. [illegible] Ballestique
of.
x-17-1923

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

PRÉFACE

J'ai entrepris d'écrire l'histoire d'Henri l'Aveugle, qui fut comte de Luxembourg depuis 1136, et comte de Namur depuis 1139 jusqu'en 1196. Les quelques pages que lui consacrent les historiens namurois et luxembourgeois De Marne, Bertholet, Galliot, Borgnet, sont bien incomplètes et ont considérablement vieilli. Au point de vue de l'histoire générale de notre pays, ce règne, sans être de première importance, présente cependant un réel intérêt. La lutte d'Henri l'Aveugle avec les principautés de Liége et de Trèves forme un épisode peu connu de l'histoire de ces principautés au sortir de la Querelle des Investitures ; et la question de la succession namuroise fournit de précieuses indications sur les rapports de l'empereur avec la Lotharingie pendant la seconde moitié du XIIe siècle.

Au point de vue purement namurois, le règne d'Henri l'Aveugle est capital. Il résume et clôture la période dite des comtes de la première race (X^e-XIIe siècle) et nous fait assister aux événements qui établirent la situation politique du comté depuis le début du XIIIe siècle jusqu'au moment de sa réunion aux États de la maison de Bourgogne en 1429.

Je n'ai rien de particulier à dire concernant les sources. Elles sont toutes connues. La liste complète en est donnée ci-après (bibliographie).

D'une façon générale, mon exposé suit l'ordre chronologique, et les divers chapitres correspondent aux périodes bien distinctes de la vie d'Henri l'Aveugle.

Faute de matériaux, je n'ai pu consacrer un chapitre spécial à l'étude des institutions et des classes sociales dans le Namurois et le Luxembourg au XIIe siècle. Les quelques renseignements recueillis ont été groupés en tête du chapitre III.

Comme annexes au présent travail, j'ai cru bon de publier quatre chartes inédites émanées du comte Henri, ainsi qu'une lettre à lui adressée par l'empereur Frédéric I Barberousse, également inédite.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quant au catalogue des chartes d'Henri l'Aveugle, je l'ai réservé pour le recueil des actes des comtes de Namur dont la Commission royale d'histoire a décidé la publication.

Je tiens, en terminant, à exprimer ma vive gratitude au R. P. Fabri, professeur à la Faculté du collège N.-D. de la Paix, et à M. Karl Hanquet, professeur à l'Université de Liége, mes chers maîtres, dont les conseils et les encouragements m'ont été si précieux. Je remercie aussi bien cordialement M. le chanoine Roland, de Namur, qui, avec tant de bienveillance, n'a cessé de me faire profiter de sa vaste et solide érudition.

Bruxelles, le 21 novembre 1920.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

BIBLIOGRAPHIE

Sigles

AHEB. = *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique.*
AIAL. = *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg.*
ASAN. = *Annales de la Société archéologique de Namur.*
BCRH. = *Bulletin de la Commission royale d'histoire.*
BIAL. = *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.*
BSAHL. = *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.*
MGH, SS. = *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores.*
PSMGDL. = *Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg.*

I. Sources narratives

Annales Floreffienses, MGH, SS, XVI.
Annales Fossenses, MGH, SS, IV.
Annales S. Jacobi Leodiensis, MGH, SS, XVI.
Annales Laubienses, MGH, SS, IV.
Annales Parchenses, MGH, SS, XVI.
Annales Rodenses, MGH, SS, XVI.
Aubry de Trois-Fontaines, *Chronicon*, MGH, SS, XXIII.
Baudry de Florennes, *Gesta Alberonis archiepiscopi Treverensis*, MGH, SS, VIII.
Chronique (la) de Saint-Hubert dite Cantatorium, édit. K. Hanquet, Bruxelles, 1906 ; dans Publications in-8° de la CRH.
Chroniques de l'abbaye de Saint-Trond, édit. C. de Borman, Liége, 1872-1877 : 2 vol. in-8°, Société des bibliophiles liégeois.
Fundatio ecclesiae S. Albani Namucensis, MGH, SS, XV.
Genealogia comitum Namu censium et Bolonensium (dans Genealogiae Aquicinetinae, MGH, SS, XIV).
Gesta abbatum Gemblacensium, Continuatio, MGH, SS, VIII.
Gesta Alberonis archiepiscopi Treverensis (gesta metrica), MGH, SS, VIII.
Gestorum Treverorum continuatio tertia, MGH, SS, XXIV.
Gilles d'Orval, *Gesta episcoporum Leodiensium*, MGH, SS, XXV.
Gislebert de Mons, *La chronique de Gislebert de Mons*, édit. Vanderkindere, Bruxelles, 1903 ; dans Publications in-8° de la CRH.
Guibert-Martin, *De combustione monasterii Gemblacencis*, MGH, SS, VIII.
Guibert-Martin, *Litterae*, Catalogus codicum hagiographicorum bibliothecae regiae Bruxellensis. Bruxelles, 1886.
Guibert de Nogent, *Histoire de sa vie*, édit. G. Bourgin, Paris, 1907 ; in-8°, dans la Collection des textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.
Historia monasterii Walciodorensis, MGH, SS, XIV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

JEAN D'OUTREMEUSE, *Li Mireur des Histors*, édit. A. Borgnet et St. Bormans, Bruxelles, 1864-1887, 7 vol. ; dans la Collection in-4° de la CRH.
LAMBERT DE WATRELOS, *Annales Cameracenses*, MGH, SS, XVI.
LAMBERT LE PETIT, *Annales*, MGH, SS, XVI.
Monumenta Epternacensia, MGH, SS, XXIII.
Notae Aureaevallenses, MGH, SS, XVI.
Notae Bronienses, MGH, SS, XXIV.
Notae Stabulenses, MGH, SS, XV.
Relatio de infeodatione comitatus Namucencis, MGH, SS, XXI.
RENIER DE SAINT-JACQUES, *Annales*, MGH, SS, XVI.
RENIER DE SAINT-LAURENT, *Triumphale Bulonicum*, MGH, SS, XX.
Sigeberti Chronographiae Auctarium Affligemense, MGH, SS, VI.
Sigeberti Chronographiae Continuatio Aquicinctina, MGH, SS, VI.
Sigeberti Chronographiae Continuatio Aquicinense, MGH, SS, VI.
Sigeberti Chronographiae Continuatio Gemblacencis, MGH, SS, VI.
Triumphus Sancti Lamberti de Castro Bullonio, MGH, SS, XX.
Vita Alberti episcopi Leodiensis, MGH, SS, XXV.
Vita Friderici episcopi Leodiensis, MGH, SS, XII.
WIBALD, ABBÉ DE STAVELOT ET DE CORVEY, *Lettres*, édit. Jaffé, Bibliotheca rerum Germanicarum, t. I, Monumenta Corbeiensia. Berlin, 1864, in-8°.

II. Sources diplomatiques (Recueils et inventaires)

BARBIER (V.), *Chartes du monastère de Géronsart* (Hist. du monastère de Geronsart. Namur, 1886, in-12).
BARBIER (V.), *Chartes de l'abbaye de Floreffe*, (t. II de l'Hist. de l'abbaye de Floreffe, 2e édit. Namur, 1892, in-8°).
BARBIER (V.), *Documents concernant les monastères de Waulsort et d'Hastière*. (AHEB, t. XVI).
BARBIER (V.), *Chartes de l'abbaye de Malonne* (Hist. de l'abbaye de Malonne, Namur, 1894, in-8°).
BERLIÈRE (U.), *Documents pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*. T. I. Maredsous, 1894, in-8°.
BEYER (H.), ELTESTER (L.), GORZ (A.), *Urkundenbuch zur Geschichte der jetzt die preussischen Regierungsbezirke Coblenz und Trier bildenden Mittelrheinischen Territorien*. Coblenz, 1860-1874, 3 vol. in-8°.
BLOCH (H.), *Die älteren Urkunden des Klosters S. Vanne zu Verdun* (Jahrbuch der Gesellschaft für die lothringische Geschichte und Altertumskunde, XIVe année, 1902).
BORGNET (J.), *Analyse des chartes namuroises qui se trouvent aux archives départementales du Nord, à Lille*. Bruxelles, 1863. (BCRH, 2e série, t. V.).
BORGNET (J.), *Cartulaire de la commune de Fosses*. Namur, 1867, in-8°.
BORGNET (J.) et BORMANS (St.), *Cartulaire de la commune de Namur*. Namur, 1871-1878, 3 vol. in-8°.
BORMANS (St.), *Cartulaire de la commune de Dinant*. Namur, 1880-1882, 3 vol. in-8°. Continué par LAHAYE (L.), 1891-1896, 3 vol. in-8°, et par BROUWERS (DD.), 1907-1908, 2 vol. in-8°.
BORMANS (St.), *Cartulaire des petites communes de la province de Namur*. Namur, 1878, in-8°.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

BORMANS (St.) et SCHOOLMEESTERS (E.), *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liége*. Bruxelles, 1898-1900 ; 4 vol. in-4°. Continué par PONCELET (E.), 1913, t. V. (Publications in-4° de la CRH).

DARIS (J.), *Extraits du cartulaire de Saint-Laurent à Liége*. Liége, 1882. (BSAHL, t. II).

DEL MARMOL (E.), *Chartes de l'abbaye de Brogne ou de Saint-Gérard*. Namur, 1857-1858 (ASAN, t. V.).

DEVILLERS (L.), *Chartes du Comté de Hainaut de l'an* 1200. Mons, 1898, in-fol.

DUVIVIER (CH.), *Actes et documents anciens intéressant la Belgique*. Bruxelles, 1898-1903, 2 vol. (Publications in-8° de la CRH).

GOFFINET (H.), *Cartulaire de l'abbaye d'Orval*. Bruxelles, 1879. (Publications in-4° de la CRH).

GUNTHER, *Codex diplomaticus Rheno-Mosellanus*. Coblence, 1822 et années suivantes. 6 vol. in-8°.

HALKIN (J.) et ROLAND (C.-G.), *Recueil des Chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*. T. I. Bruxelles, 1909. (Publications in-4° de la CRH).

HERBOMEZ (A. D'), *Chartes de l'abbaye Saint-Martin à Tournai*. Bruxelles, 1898-1903, 2 vol. (Publications in-4° de la CRH).

HONTHEIM, *Historia Trevirensis diplomatica et pragmatica*. Augsbourg, 1750, 3 vol. in-fol.

KURTH (G.), *Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne*. T. I. Bruxelles, 1903. (Publications in-4° de la CRH).

LACOMBLET (TH.-J.), *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*. Dusseldorf, 1840-1858, 4 vol. in-4°.

LAHAYE (L.), *Cartulaire de la commune d'Andenne*. Namur, 1888, in-8°.

LAHAYE (L.), *Chartes de l'abbaye de Brogne*. Bruxelles, 1907. (BCRH, t. LXXVI).

MARNEFFE (E. DE), *Cartulaire de l'abbaye d'Afflighem*. Louvain, depuis 1894, in-8°

MIRAEUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*. Bruxelles, 1723-1748, 4 vol. in-fol.

MOREAU (E. DE), *Chartes du XIIme siècle de l'abbaye de Villers-en-Brabant*. Louvain, 1905, in-8°.

PIOT (CH.), *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*. Bruxelles, 1870-1875, 2 vol. (Publications in-4° de la CRH).

PIOT (CH.), *Inventaire des chartes des comtes de Namur, anciennement déposées au château de cette ville*. Bruxelles, 1890, in-fol.

PONCELET (E.), *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix, à Liége*. Bruxelles depuis 1911. (Publications in-8°, de la CRH).

REIFFENBERG (F. DE), *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*. Bruxelles, 1844-1859, 8 vol. (Publications in-4° de la CRH).

ROLAND (C.-G.), *Chartes namuroises inédites*, 1re série, Namur, 1900 ; 2me série, Namur, 1908 ; 3me série, Namur, 1912. (ASAN, t. XXIV, XXVII et XXX).

ROLAND (C.-G.), *Recueil des Chartes de l'abbaye de Gembloux* (sous presse). in-8°.

SAIGE (G.) et LACAILLE (H.), *Trésor des Chartes du comté de Rethel*, publié par ordre de S. A. S. le prince Albert Ier de Monaco. Monaco, depuis 1902, in-4°.

VAN WERVEKE, *Inventaire des archives du château d'Ansembourg* (Publications de l'Inst. de Luxembourg, XLVII.

VERKOOREN (A.), *Inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg*, t. I. Bruxelles, 1914, in-8°.

WAUTERS (A.), *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'histoire de la Belgique. Bruxelles, 1868-1904, 10 vol. in-4°. Continué par BORMANS (St.) et HALKIN (J.), 11e vol. 1907. (Publications in-4° de la CRH).

WOLTERS (J.), *Codex diplomaticus Lossensis*. Gand, 1849, in-8°.

WURTH-PAQUET (F. X.), *Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de l'ancien duché de Luxembourg et comté de Chiny*. (Publications de l'Institut de Luxembourg, XIV-XXXVII).

III. Obituaires

Nécrologe de l'abbaye de Floreffe, édit. BARBIER (J.). Louvain, 1876 (AHEB, t. XIII).

Nécrologe de l'abbaye de Brogne, édit. BARBIER (J.). Louvain. 1882 (AHEB, t. XVIII).

Das Necrolog des Klosters S. Vanne, zu Verdun, édit. BLOCH (H.). Metz, 1902 (Jahrbuch der Gesellschaft für die lothringische Geschichte und Altertumskunde, XIVe année).

Nécrologe de l'abbaye du Parc, édit. VAN WAEFELGHEM (R.), Bruxelles, in-8°.

Nécrologe de l'abbaye de Prémontré, édit. VAN WAEFELGHEM (R.), Bruxelles, in-8°.

IV. Travaux historiques modernes

AIGRET (N.). *Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain, à Namur*. Namur, 1881, in-8°.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (D') *Histoire des ducs et comtes de Champagne*. Troyes, 1859-1865, 7 vol. in-8°.

BALAU (S.), *Les sources de l'histoire de Liége au moyen âge*. Bruxelles, 1903, in-4°. (dans Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique, t. LXI).

BEQUET (A.), *Montaigle*, 3e édit. Namur, 1901.

BERLIÈRE (U.), *Monasticon Belge*, t. I. Maredsous, 1890-1897, in-4°.

BERLIÈRE (U.), *Frédéric de Laroche, évêque d'Acre et archevêque de Tyr*. Arlon, 1908. (AIAL, t. XLIII).

BERNHARDI (W.), *Konrad III*. Leipzig, 1883, in-8°. (Jahrbücher der deutschen Geschichte).

BERNHARDI (W.), *Lothar von Supplinburg*. Leipzig, 1879, in-8°. (Jahrb. d. deuts. Geschichte).

BERTHOLET (J.), *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et du comté de Chiny*. Luxembourg, 1741, 8 vol. in-4e.

BORGNET (J.), *Histoire du comté de Namur*. Bruxelles, 1847, in-8°.

BORGNET (J.), *Les Grands Malades*. Namur, 1850, in-8° (ASAN, t. I).

BORGNET (J.), *Promenades dans Namur*. Namur, 1851-1859, in-8°.

BROUWERS (DD.), *L'administration et les finances du comté de Namur du XIIIe au XVe siècle. Cens et rentes*, t. I., Introduction, Namur, 1910, in-8°.

CALMET (A.), *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Lorraine*. Nancy, 1728. 3 vol. in-fol.

CARTELLIERI (A.), *Philipp II August, König von Frankreich*. Leipzig, depuis 1899, in-8°.

CLOSON (J.), *Alexandre Ier de Juliers, évêque de Liége*. Liége, 1902. (BSAHL, t. XIII).

CLOSON (J.), *L'origine de l'Assemblée d'Etats au Pays de Liége*. (Leodium, 1904).

CLOUET, *Histoire de Verdun et du pays verdunois*. Verdun, 1838-1840, 3 vol. in-4°.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CROONENDAEL (P. DE), *Cronicque contenant l'estat ancien et moderne du pays et comté de Namur*, édit. DE LIMMINGHE. Bruxelles, 1878-1879, 2 vol, in-4°.

DARIS (J.), *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége depuis leur origine jusqu'au XIIIe siècle*. Liége, 1890, in-8°.

DE MARNE (J.-B.), *Histoire du comté de Namur*, édit. J. N. PAQUOT. Bruxelles, 1781, 2 vol. in-8°.

DUVIVIER (CH.), *La querelle des d'Avesnes et des Dampierre jusqu'à la mort de Jean d'Avesnes*. Bruxelles, 1894, 2 vol. in-8°.

DUVIVIER (CH.), *Recherches sur le Hainaut ancien du VIIe au XIIe siècle*. Bruxelles, 1865, in-8°.

ERNST (P.-S.), *Histoire du Limbourg*, édit. E. LAVALLEYE. Liége, 1837-1848, 7 vol. in-8°.

FABRI (A.), *La comtesse Reine, fondatrice du prieuré d'Aywailles*. Bruxelles, 1912, (BCRH, t. 81).

FONTAINE (G.-TH. DE LA), *Conflits survenus durant les XIe et XIIe siècles entre les comtes de Luxembourg et les archevêques de Trêves. Examen de leur cause*. (PSM GDL, t. 17).

GALLIOT (C. F.), *Histoire générale ecclésiastique et civile de la ville et du comté de Namur*. Liége. 1788-1791, 6 vol. in-8°.

GOERZ (A.), *Regesten der Erzbischöfe zu Trier, von Hetti bis Johann II* (814-1503). Trier, 1861, in-4°.

GOFFINET (H.), *Les comtes de Chiny*. Arlon, 1880. in-8°. (AIAL, tt. VIII-XI).

GRAMAYE (J.-B.), *Namurcum*, Anvers, 1607, in-8°.

HALKIN (J.), *Regestes d'Albéron Ier, évêque de Liége*. Liége, 1894. (BSAHL, t. VIII).

HENRI (A.), *Notes sur l'histoire de Bouvignes*. Namur, 1888, in-12.

HUYGENS (K.), *Sur la valeur historique de la chronique de Gislebert de Mons*. (Revue de l'Instruction publique en Belgique, Gand, 1889).

JAFFÉ (P.), *Regesta pontificum Romanorum*. Leipzig, 1888, 2e édit., 2 vol. in-4°.

JOHNEN (J.), *Philipp von Elsass, Graf von Flandern*. Bruxelles, 1910 (BCRH, t. 79).

KERCKX (R.), *Sur l'emploi du style de l'Annonciation dans la chronique de Gislebert de Mons, et dans la chancellerie montoise, à la fin du XIIe siècle*. Bruges, 1911. (Annales de la Société d'Emulation de Bruges, t. 61).

KÖNIG (L.), *Die Politik des Grafen Balduin V von Hennegau*. Bruxelles, 1905. (BCRH, t. 74).

KRÖGER (J.), *Niederlothringen im zwölften Jahrhundert*. Elberfeld, 1894, in-4°.

KURTH (G.), *Le comte Immon*. Bruxelles, 1898 (Bulletin de l'Acad. royale de Belgique, 3e série, t. XXXV).

KURTH (G.), *Notger de Liége et la civilisation au Xe siècle*. Paris, 1905, 2 vol. in-8°.

LAHAYE (L.), *Etude sur l'abbaye de Waulsort*. Liége, 1890 (BSAHL, t. V).

MAGNETTE (F.), *Regestes de S. Frédéric, évêque de Liége*. Liége, 1895 (BSAHL, t. IX).

MARNEFFE (E. DE), *Styles et indictions suivis dans les anciens documents liégeois*. Bruxelles, 1896, petit in-8°.

MARX (J.), *Trevirensia, Litteraturkunde zur Geschichte der trierer Lande*. Trier, 1909, in-8°.

OZERAY (M. J.), *Histoire du pays, château et ville de Bouillon*. 2e édit. Bruxelles, 1864-1865, 2 vol. in-8°.

PARISOT (R.), *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens*. (843-923). Paris, 1899, in-8°.

PINCHART (A.), *De l'inféodation du comté de Namur au comté de Hainaut*. Mons,

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

1848. (Mém. et Publ. de la Société des sciences, arts et lettres du Hainaut, 1re série, t. VIII).

PIOT (CH.), *Henri l'Aveugle, comte de Namur et de Luxembourg* (Biographie nationale, t. IX, 1886-1887).

PIRENNE (H.), *Histoire de Belgique*, t. I, 3me édit., Bruxelles 1909, in-8°.

PIRENNE (H.), *Quelques remarques sur la chronique de Gislebert de Mons*. (Mélanges Godefroid Kurth, t. I), Liége-Paris, 1908.

RADIGUÈS (A. DE), *Les seigneuries et terres féodales du comté de Namur*. Namur, 1895, in-8° (ASAN, t. XXII).

ROLAND (C.-G.), *Histoire généalogique de la maison de Rumigny-Florennes*. Namur, 1891 (ASAN, t. XIX).

ROLAND (C.-G.), *Les seigneurs et comtes de Rochefort*. Namur, 1893. (ASAN, t. XX).

ROLAND (C.-G.), *Le domaine liégeois de Namur et ses avoués*. Namur, 1906 (ASAN t. XXVI).

ROLAND (C.-G.), *Ham in comitatu Namucensi* (1031). Namur, 1910 (ASAN, t. XXIX).

ROLAND (C.-G.), *La Meuse de Revin à Andenne*. Namur, 1910 (ASAN, t. XXIX)

ROLAND (C.-G.), et LAHAYE (L.), *Les communes namuroises*. Namur, 1905-1907 in-8°.

ROLAND (C.-G.), *Les pagi de Lomme et de Condroz et leurs subdivisions. Etude de géographie historique*. Namur, 1920 (ASAN, t. XXXIV, sous presse).

SCHOOLMEESTERS (E.), *Les Regesta de Raoul de Zaehringen, prince-évêque de Liége*. Liége, 1881 (BSAHL, t. I).

SCHRÖTTER (J.), *Geschichte des luxemburgen Landes* édit. HERCHEN (K. A.) et VAN WERVEKE (N.). Luxembourg depuis 1882, in-8°.

SIMONSFELD (H.), *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Friedrich I*. Leipzig, depuis 1908, in-8°.

SMETS (G.), *Henri Ier, duc de Brabant*. Bruxelles, 1908, in-8°.

STUMPF-BRENTANO (K. F.), *Die Reichskanzler*. Innsbruck, 1865-1881, 3 vol. in-8°.

TOECHE (TH.), *Kaiser Heinrich VI*. Leipzig, in-8°. (Jahrbücher der deutschen Geschichte).

VANDERKINDERE (L.), *La formation territoriale des principautés belges au moyen âge*. Bruxelles, 1902-1903, 2 vol. in-8°.

VANNÉRUS (J.), *Les avoués d'Arlon*. (Mélanges Godefroid Kurth, t. I). Liége-Paris, 1908.

VANNÉRUS (J.), *Les avoués de Luxembourg et de Chiny*. Arlon, 1909 (AIAL, t. XLIV)

VANNÉRUS (J.), *Les anciens dynastes d'Esch-sur-la-Sure*. Luxembourg, 1910, in-8° (Ons Hémecht, 1905-1910).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE I.

Les premières années d'Henri l'Aveugle 1113? - 1139

Godefroid, comte de Namur, père d'Henri l'Aveugle, se maria deux fois. Il épousa en premières noces, vers 1087, Sibylle de Château-Porcien, dont il eut deux filles, Isabelle et Flandrine (1). Mais entre les années 1099 et 1104, Sibylle, qui habitait le château du Thour, près de Château-Porcien, dans les Ardennes françaises, pendant que Godefroid guerroyait en Lotharingie se laissa séduire par un seigneur du voisinage, Enguerrand de Boves, sire de Coucy. Sur le point de devenir mère, la jeune femme, redoutant la colère de son mari, se réfugia auprès de son amant, avec lequel elle vécut désormais. Godefroid exerça contre Enguerrand et les siens des représailles vraiment sauvages. Tout homme appartenant au sire de Coucy qui tombait entre ses mains était aveuglé, mutilé ou pendu. Les exécutions furent nombreuses. Guibert de Nogent rapporte, entre autres, qu'un habitant du

---

(1) Sur la date et les circonstances de ce mariage cfr. *La Chronique de Saint-Hubert dite Cantatorium*. p. 150 ; *Guibert de Nogent*. p. 135 ; G. Kurth, *Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert*, t. I, p. 76, note 1. Je crois utile de donner en note tous les renseignements que j'ai recueillis sur les alliances et la descendance de chacune des filles du comte Godefroid. Ces renseignements auront leur utilité dans la suite du récit et j'y renverrai plus d'une fois le lecteur. *Isabelle de Namur* épousa d'abord, vers 1112, Gervais, comte de Rethel. Une fille, dont le nom et la destinée ne sont pas connus, naquit de ce mariage. Après la mort de Gervais, Isabelle se remaria avec Clarembaud de Rozoy, dont elle eut : Renaud qui fut sire de Rozoy, Roger qui devint évêque de Laon (1175-1201) et deux filles : Alice, qui épousa Gilles de Chimay et Alfelise, qui devint la femme de Philippe d'Atrive dans le Namurois. Isabelle de Namur mourut avant 1182. Elle fut inhumée au monastère de Signy, dans les Ardennes françaises. [Aubry de Trois-Fontaines, p. 822 ; Gislebert de Mons, *Chronicon Hanoniense*, pp. 63 et 64 ; G. Roland, *La maison de Rumigny-Florennes*, ASAN, t. XIX, p. 136 ; *Gallia Christiana*, t. IX, col. 80-82 ; ASAN, t. XVII, p. 468.]. — *Flandrine de Namur* épousa Hugues d'Espinoy, homme noble de l'Artois, dont elle eut plusieurs enfants. Le seul d'entre eux dont nous connaissions le nom est Gérard, qui devint abbé de Clairmarais, près de Saint-Omer. Une des filles épousa Thierry d'Anvaing, dans l'ancien Brabant. [Aubry de Trois-Fontaines, p. 851 ; Gislebert de Mons, p. 64 et note 5].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pays lui raconta avoir vu pendre le même jour douze prisonniers (1).

Il n'est pas douteux que Godefroid parvint à faire annuler son union avec Sibylle, car il put se remarier de son vivant (2). Il épousa vers 1111, Ermesinde, fille de Conrad Ier, comte de Luxembourg, et veuve d'Albert II de Moha (3), dont il eut cinq enfants : Albert, Henri, Clémence, Béatrice et Alice ou Adélaïde. J'énumère ceux-ci dans l'ordre que nous présente la charte de fondation de l'abbaye de Floreffe, du 27 novembre 1121. Cet ordre est confirmé par Gislebert de Mons et Aubry de Trois-Fontaines en ce qui concerne les filles (4). D'autre part, nous avons de bonnes raisons pour considérer Albert comme l'aîné des fils. On sait que, au XIIe siècle, les personnages cités dans les documents diplomatiques, à l'occasion d'une donation ou d'une renonciation, étaient rangés d'après un ordre hiérarchique, rigoureusement établi. Dans ces conditions, on peut être certain qu'un cadet de famille appelé à figurer dans un acte en même temps que son aîné,n'était mentionné qu'après celui-ci. Or nous possédons deux chartes, de dates différentes, où Albert et Henri approuvent diverses donations faites par leurs parents. Dans les deux cas, Albert est cité en premier lieu. (5)

---

(1) Guibert de Nogent, pp. 133 et ss. Cet auteur place ces événements sous le règne d'Enguerrand, évêque de Laon (1099-1104).

(2) Sibylle de Château-Porcien vivait encore vers 1115 ou 1116, époque où elle maria à Guy, châtelain de Coucy, la fille qu'elle avait eue de ses relations avec Enguerrand. [Guibert de Nogent, p.181]. Or, à ce moment, Godefroid était certainement remarié avec Ermesinde de Luxembourg.

(3) Aubry de Trois-Fontaines, p. 851 ; Gislebert de Mons, p. 62. Albert de Moha mourut, croit-on, vers 1098, cfr. Vanderkindere, *Formation territoriale*, t. II, p. 155. Ce même historien, *loc. cit.*, place le mariage de Godefroid et d'Ermesinde avant 1101, se basant sur une charte éditée par Calmet, *Hist. de Lorraine*, III², XLVII, et datée de cette année ; charte où Ermesinde est citée avec le titre de comtesse de Namur. Or un érudit, M. H. Bloch, a prouvé de façon péremptoire que la date de 1101 ne figurait pas dans l'original et que celui-ci n'était pas daté. [H. Bloch, *Die älteren Urkunden des Klosters S. Vanne zu Verdun*, dans *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte*, t. XIV (1902) p. 98]. Ermesinde apparaît pour la première fois en qualité de comtesse de Namur dans la charte de fondation de Floreffe, du 27 nov. 1121 [Miraeus et Foppens, t. IV, p. 194]. Son second fils Henri ayant tout au plus 18 ans en 1131, son mariage doit donc se placer dans les environs de l'année 1111.

(4) Miraeus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 194 ; Gislebert de Mons, pp. 63 et 64; Aubry de Trois-Fontaines, p. 851 ; ce dernier ne fait pas mention d'Albert.

(5) Charte du 27 nov. 1121, émanée de Godefroid et d'Ermesinde : « ...annuen-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cependant Gislebert de Mons, dans sa généalogie de la maison de Namur, désigne Henri comme l'aîné : « Le comte Godefroid, écrit-il, eut deux fils de sa seconde femme, à savoir le comte Henri et Albert qui mourut jeune (1) ».

Il ne faut pas, je pense, attacher une grande importance à ce témoignage. Il est reconnu, en effet, que Gislebert, qui écrivait à la fin du XIIe siècle, a recouru très fréquemment à la tradition orale pour la période antérieure à son temps. On conçoit, dès lors, qu'il ait été mal renseigné au sujet d'un personnage ayant vécu dans le premier quart de ce siècle, et n'ayant laissé qu'un souvenir très vague.

Ce point est, du reste, sans grand intérêt, car Albert fournit une carrière fort courte. La charte de fondation de l'abbaye de Floreffe, du 27 novembre 1121, contient la plus ancienne mention de son nom. Le 7 janvier 1125, il approuva diverses donations en faveur de ce monastère (2). Il est cité encore dans un acte de cette même année concernant l'église d'Incourt (3). Il apparaît en dernier lieu dans un document de 1127 (4). Il mourut vraisemblablement vers cette époque. L'obituaire de Brogne place l'anniversaire de son décès le 3 avril (5). Il fut enterré dans la collégiale Saint-Aubain, à Namur, où reposaient plusieurs de ses ancêtres (6).

Quant aux filles nées du second mariage du comte Godefroid, elles contractèrent toutes trois de brillantes alliances. L'aînée, Clémence, s'unit à Conrad, duc de Zähringen, un des seigneurs les plus puissants de l'Allemagne (7) ; Béatrice épousa Witer, comte

---

tibus filiis et filiabus nostris, Adalberto, Henrico, Clementia, Beatrice, Adelaïde »... [Miraeus et Foppens, op. cit., t. IV, p. 194]. Charte de 7 janvier 1125, « ...filiis suis Alberto et Henrico assentientibus. » [Barbier, *Hist. de Floreffe*, t. II, p. 4].

(1) Gislebert, op. cit., p. 63 : « De secunda uxore .... duos habuit [Godefridus comes] filios, Henricum scilicet comitem sepedictum et Albertum qui juvenis decessit. »

(2) Barbier, *Hist. de Floreffe*, t. II, pp. 4 et 5.

(3) J. Halkin, *Les Regestes d'Albéron Ier, év. de Liége*. BSAHL, t. VIII, p. 348.

(4) AHEB, t. XVII, p. 10.

(5) AHEB, t. XVIII, p. 311.

(6) Deux actes, l'un de 1159 [Borgnet, *Cartulaire de Namur*, t. I, p. 2], l'autre de 1182 [Galliot, *Hist. de Namur*, t. V, p. 349], y font allusion.

(7) Clémence de Namur fut la mère de Berthold IV, duc de Zähringen, de Raoul qui devint évêque de Liége, d'Adalbert qui posséda Teck et ses dépendances et d'Hugo, qui se trouva, lui aussi, à la tête de biens importants. Clémence n'eut

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Rethel et châtelain de Vitry (1) ; Alice devint comtesse de Hainaut par son mariage avec Baudouin IV (2).

***

Henri, surnommé plus tard l'Aveugle (3), fils cadet du comte Godefroid de Namur, naquit vers 1113 (4). Il apparaît pour la

---

qu'une fille qui épousa Henri le Lion, duc de Saxe. Le duc Conrad mourut en 1152. La date de la mort de son épouse n'est pas connue ; nous savons seulement qu'elle fut enterrée dans l'église du monastère de St-Pierre, dans la Forêt-Noire. [*Genealogia Zaringorum*, *MGH*, *SS*, *t. XIII*, p. 736 ; GISLEBERT DE MONS, p. 65 ; AUBRY DE TROIS-FONTAINES, p. 851].

(1) De son mariage avec Witer de Rethel, Béatrice eut cinq fils: Manassès, qui succéda à son père ; Henri, Hugues, Baudouin, qui moururent sans postérité, et Albert, qui devint grand prévôt et archidiacre de St-Lambert, à Liége ; ainsi que trois filles, dont l'une épousa le roi Roger II de Sicile. Une autre des filles épousa Hugues de Pierrepont. L'évêque de Liége de ce nom fut un de ses enfants. La date de la mort de la comtesse de Rethel est inconnue. Elle vivait encore en 1151 ; cette année elle souscrivit avec son mari et ses fils une charte de donation en faveur du prieuré de Mont-Dieu (GISLEBERT, pp. 65 et 66 ; AUBRY DE TROIS-FONTAINES, pp. 822 et 852 ; SAIGE et LACAILLE, *Trésor des chartes du comté de Rethel*, t. I, p. 10).

(2) Baudouin IV de Hainaut et Alice de Namur eurent sept enfants : Baudouin et Godefroid, qui moururent jeunes ; puis, après la mort de l'aîné, un autre fils qui reprit son nom, le futur Baudouin V ; et trois filles, Yolende, Agnès et Laurette. Alice de Namur mourut à Valenciennes, à la fin de juillet 1168. Son corps fut transporté à Mons et inhumé dans la collégiale Ste-Waudru, où son mausolée existe encore. (GISLEBERT, pp. 66, 67, 96 ; DEVILLERS, *Mémoire sur l'église de Ste-Waudru*, pp. 77-78).

(3) Le surnom d'Aveugle fut donné à Henri par les historiens modernes pour le distinguer d'Henri de Vianden, comte de Namur de 1228 à 1237. Ce surnom ne doit pas être pris, comme le pense BORGNET, *Histoire de Namur*, p. 65, dans une acception morale. Henri perdit l'usage de la vue en 1182. Jean d'Outremeuse, chroniqueur du XIVe siècle, est le premier qui le désigne par ce surnom (*Myreur des Histors*, t. IV, p. 452).

(4) On possède assez peu d'éléments pour déterminer la date de la naissance d'Henri l'Aveugle. Il fut associé au gouvernement du Namurois en 1131. Si nous recherchons, à ce propos, à quel âge les dynastes lotharingiens du XIIe siècle associaient leur fils au gouvernement de leurs États, nous constatons que cet âge variait entre 14 et 18 ans. On peut suivre l'activité politique d'Henri Ier de Brabant, fils du duc Godefroid, depuis l'année 1179. Né en 1165, le jeune prince était donc âgé de 14 ans à cette époque [G. SMETS, *Henri Ier, duc de Brabant*, pp. 1 et 2] ; Philippe d'Alsace n'avait pas encore 15 ans lorsque son père, sur le point de partir pour la Terre Sainte, lui confia le gouvernement de la Flandre [J. JOHNEN, *Philipp von Elsass, Graf von Flandern*. BCRH, t. LXXIX, p. 342] ; Baudouin V de Hainaut apparaît aux côtés de son père dans toutes les guerres et entreprises de celui-ci depuis 1168, année où il fut armé chevalier. Il avait alors 18 ans [GISLEBERT DE MONS, pp. 97 et 329]. Pour faire naître Henri l'Aveugle en 1113, je suppose qu'il était âgé de 18 ans en 1131. C'est là certainement un maximum. Son frère aîné, Albert, mort en 1127 ou peu après, est qualifié de « puer » dans l'obituaire de Brogne [AEHB, t. XVIII, p. 311]. En 1141, un auteur liégeois qui le vit au siège de Bouillon, le dépeint comme étant un « juvenis quidem aetate sed animo ingens » [MGH, SS, t. XX, p. 502]. Notons enfin qu'en 1185 il se trouvait encore en âge d'avoir des enfants [GISLEBERT, p. 190].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

première fois dans l'histoire le 27 novembre 1121. Nous ne savons rien de son enfance. Devenu héritier du Namurois, vers 1127, par suite de la mort de son frère aîné, il fut associé au gouvernement du comté en 1131. A partir de cette époque, il est mentionné constamment dans les actes à côté de son père (1).

Ce fut probablement vers 1131 qu'il se maria pour la première fois. Au XIIe siècle, les unions précoces étaient pour ainsi dire de règle dans les dynasties lotharingiennes; d'ordinaire, au moment de leur entrée dans la vie politique, les jeunes princes prenaient femme (2). D'après de Marne, il épousa en premières noces Laurette d'Alsace, fille de Thierry, comte de Flandre (3). Or, nous le savons de source certaine, Laurette n'a pu devenir comtesse de Namur qu'après 1152 (4). Il est dès lors invraisemblable qu'Henri, soucieux des intérêts de sa maison, soit resté dans le célibat jusqu'à cette époque. Il faut donc admettre qu'il se maria de fort bonne heure, suivant l'usage, et que — puisque nous ignorons jusqu'à son nom — sa première femme mourut jeune sans lui laisser d'enfant (5).

En 1136, Henri fit ses premières armes dans une guerre qui mit aux prises le comte Godefroid et le duc de Brabant.

---

(1) Cfr. G. Roland, *Recueil des chartes de l'abbaye de Gembloux*, p. 59 ; ASAN, t. V, p. 430 ; et t. XXX, p. 249 ; Miraeus et Foppens, t. II, p. 818.

(2) Voici quelques exemples. Le second fils de Baudouin IV de Hainaut, mort à 16 ans, laissait une veuve, Eléonore de Vermandois [Gislebert, p. 67]. Baudouin V épousa à 19 ans Marguerite de Flandre [it. p. 99]. Philippe d'Alsace avait 14 ans lorsqu'il se maria avec Elisabeth de Vermandois [Johnen, *Philipp von Elsass*, op. cit. p. 344]. Lors de son mariage avec Mathilde de Boulogne, Henri de Brabant était âgé de 15 ans [G. Smets, *Henri Ier de Brabant*, p. 5].

(3) De Marne, *Hist. du Comté de Namur*, pp. 165 et 178.

(4) Laurette d'Alsace prit pour époux, en 1152, Raoul Ier de Vermandois, qui mourut la même année [Vanderkindere, *Formation territoriale*, t. I, p. 307]. Elle apparait pour la première fois en qualité de comtesse de Namur dans un acte de 1159 [Borgnet, *Cartulaire de Namur*, t. I, p. 2]. Son mariage avec Henri l'Aveugle se place donc entre 1152 et 1159.

(5) On pourrait objecter que Gislebert de Mons ne mentionne dans sa chronique que les mariages d'Henri avec Laurette de Flandre et Agnès de Gueldre [pp. 70 et 98]. Mais il ne faut pas oublier que ce chroniqueur, qui vivait à la fin du XIIe siècle, est souvent très incomplet dans ses généalogies. De plus, il ne spécifie pas que Laurette fut la première femme d'Henri l'Aveugle et que celui-ci ne s'est marié que deux fois. — Une seconde objection peut être tirée du silence des sources diplomatiques. Il est à remarquer, à ce propos, que les comtesses de Namur figurent très rarement dans les chartes. Ainsi, Laurette d'Alsace n'est citée comme comtesse de Namur que dans deux actes [Borgnet, *Cartulaire de Namur*, t. I, p. 2 ; G. Kurth, *Chartes de St-Hubert*, t. I, p. 120]. Bien plus, le mariage d'Henri l'Aveugle avec Agnès de Gueldre n'est connu que par la chronique de Gislebert ; le nom de la comtesse Agnès ne se rencontre dans aucun document diplomatique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 22 février de cette année, mourut Anselme, abbé de Gembloux, monastère situé en territoire brabançon, à peu de distance des frontières du Namurois. Des dissensions très graves s'élevèrent entre les religieux et les habitants du bourg à propos de l'élection d'un nouvel abbé. La querelle s'envenima au point de provoquer un conflit entre le comte de Namur et Godefroid de Brabant (1). Ce dernier était haut avoué de Gembloux, son intervention paraît toute naturelle. Mais on ne conçoit pas clairement ce qui a pu déterminer Godefroid de Namur à s'occuper d'une élection dans un monastère étranger à son comté. Peut-être a-t-il tenté, à cette occasion, de faire revivre certains droits possédés par ses ancêtres. Au Xe siècle, Gembloux avait fait partie des États de Bérenger de Namur et de ses premiers successeurs. En 988, l'empereur Otton III céda l'abbaye et son avouerie à Notger, évêque de Liége ; dans la suite, les comtes de Louvain, devenus titulaires de l'avouerie, parvinrent à rattacher l'abbaye au Brabant (2). Le souvenir de l'ancienne juridiction exercée sur cette région par le comte de Namur ne devait pas être entièrement effacé au début du XIIe siècle (3).

Comme dans toutes les guerres féodales, les hostilités consistèrent uniquement en pillages et en ravages, les adversaires évitant toujours avec grand soin de se rencontrer face à face en rase campagne. Le fait le plus saillant fut l'incendie du bourg de Gembloux et de son église paroissiale par les troupes du comte de Namur. Toutes les possessions du monastère situées dans les environs furent saccagées et plusieurs villages réduits en cendres (4). Parmi les chevaliers qui guerroyèrent sous la bannière du comte Godefroid, se trouvait Ebald de Viesville, avoué de

(1) « Cum enim monachi cum oppidanis, oppidani cum monachis non concordarent in substituendi abbatis electione ; ad hoc usque processit malum discordiae' ut dux Lovaniensis et comes Namucensis rupto pacis federe hostiliter inter se concertarent multo tempore ». *Continuatio Gemblacensis*, *SS*, t. VI, p. 385.

(2) Cfr. VANDERKINDERE, *Formation territoriale*, t. II, pp. 188 et 202 ; G. KURTH, *Notger de Liége*, pp. 86 et 120.

(3) On pourrait se demander également si l'intervention de Godefroid de Namur ne fut pas sollicitée par l'un des partis en présence. Cette conjecture est peu vraisemblable, car, durant la guerre, il ne ménagea pas plus les bourgeois de Gembloux que les religieux.

(4) *Continuatio Gemblacensis*, *SS*, t. VI, p 385.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Florennes, lequel se signala particulièrement par ses déprédations (1).

La durée des hostilités, de même que l'issue de la guerre, ne sont pas connues. Nous savons seulement que, le 18 décembre 1137, le pape Innocent II enjoignit à Albéron, évêque de Liége, de sommer le comte de Namur, son fils Henri, ainsi qu'Ebald de Viesville, d'avoir à réparer dans les quarante jours, sous peine d'excommunication, les dommages qu'ils avaient causés à l'abbaye (2).

Dans le courant de l'année 1136, le comté de Luxembourg devint vacant par suite du décès de Conrad II, le dernier descendant mâle de la maison de Luxembourg. Ce comté n'avait pas alors l'importance qu'il devait acquérir dans la suite. Les territoires d'Arlon, de Chiny, de Laroche, de Durbuy, de Vianden, n'en faisaient pas partie et formaient autant de petites principautés indépendantes.

Le comté se composait d'alleux et de fiefs. Les alleux se transmirent par droit héréditaire. Le jeune Henri de Namur en reçut la moitié du chef de sa mère Ermesinde, fille de Conrad Ier de Luxembourg ; l'autre moitié échut à Luitgarde, sœur du comte défunt, épouse d'Henri II de Grandpré. Quant aux fiefs, c'est-à-dire la dignité comtale, Thionville, et les avoueries de Saint-Maximin et d'Echternach, ils relevaient de l'empereur, qui en avait la libre disposition. Henri de Namur et Henri de Grandpré cherchèrent l'un et l'autre à en obtenir l'investiture. L'empereur se prononça pour Henri de Namur, qui devint ainsi comte de Luxembourg (3).

Le 3 décembre 1137, l'empereur Lothaire III mourut au cours d'un voyage en Italie. En mars de l'année suivante, un prince de la maison de Souabe, Conrad de Hohenstaufen, fut élu roi des Romains à Coblence et bientôt après couronné à Aix-la-Chapelle.

---

(1) Sur ce personnage cfr. G. Roland, *Hist. de la maison de Rumigny-Florennes*, ASAN, t. XIX, pp. 121 et ss., et Dom Berlière, *Monasticon*, p. 307. — D'après Gislebert de Mons, (p. 60), le fameux chevalier hennuyer Gilles de Chin aurait été tué pendant cette guerre. Mais ici encore la tradition orale, à laquelle Gislebert doit ce renseignement, est en défaut ; Gilles périt dans un tournoi en 1137. Cfr. C. Liégeois, *Gilles de Chin, L'histoire et la légende*, p. 8.

(2) *Gallia Christiana*, t. III ; *instrumenta*, col. 127.

(3) Gislebert de Mons, pp. 62 et 63. Henri de Namur exerça pour la première fois les fonctions d'avoué de St-Maximin en 1138 [Beyer, *Urkundenbuch*, t. I, p, 554, n° 499].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Godefroid de Namur et son fils Henri lui prêtèrent hommage à Cologne, au commencement du mois d'avril (1). Dans la seconde moitié de juin 1139, le nouveau souverain vint en Lotharingie et tint une diète à Liége. Le comte de Namur et son fils s'y rendirent (2). Ce fut là le dernier acte de la vie politique de Godefroid. Peu après, il prit l'habit de frère convers à l'abbaye de Floreffe, où il mourut le 19 août suivant (3).

Il laissait une riche succession. Suivant la coutume, les alleux furent partagés entre tous les enfants, mais Henri seul hérita des fiefs (4), dont Conrad III lui accorda l'investiture, probablement à la diète de Worms, en février 1140 (5).

Le comté de Longwy lui échut vraisemblablement vers cette même époque (6).

---

(1) W. Bernhardi, *Konrad III*, pp. 15, 17, 25, 27, 28. — Conrad avait des liens de parenté avec la maison de Namur. Dans un acte de 1142 [AHEB, t. VIII, p. 378] il appelle Henri l'Aveugle « noster..... consanguineus ». L'origine de cette parenté n'est pas connue.

(2) Bernhardi, op. cit., p. 102.

(3) Le nécrologe de l'abbaye de Floreffe renferme, à la date du 19 août, la mention suivante : « commemoratio domini Godefridi, comitis Namurcensis, fundatoris hujus ecclesie, confratris et conversi nostri 1139 » [AHEB, t. XIII, p. 236]. La retraite de Godefroid est confirmée par la *Vita Frederici episcopi Leodiensis* [MGH, SS, t. XII, p. 504]. Il ne fut pas le seul prince lotharingien qui mourut sous l'habit religieux. Son contemporain Godefroid le Barbu, duc de Brabant, fut moine à l'abbaye d'Afflighem dans les derniers temps de sa vie [*Annales Laubienses*, *SS*, t. IV, p. 22]. On connaît l'année de la mort de Godefroid de Namur par l'obituaire de Floreffe, cité plus haut, et les annales du même monastère [*SS*, t. XVI, p. 624]. Quant au jour même du décès, l'obituaire de Floreffe le place le 19 août. Par contre, l'obituaire de Brogne le fixe au 27 avril : « V Kal. maii, obierunt... Godefridus de Namurco laicus ». [AHEB, t. XVIII, p. 316]. Cette date est certainement fautive car Godefroid vivait encore au mois de juin. De plus, il n'est pas bien certain que ce « Godefridus de Namurco », qui n'est pas qualifié de *comes*, soit Godefroid de Namur ; il existait à cette époque, dans le Namurois, une famille « de Namuco » ; cfr. sur cette famille G. Roland, *Le domaine liégeois de Namur et ses avoués*, ASAN, t. XXVI, pp. 243 et ss.

(4) Gislebert de Mons, pp. 61 et 62. — *Relatio de infeodatione comitatus Namucensis*, *SS*, t. XXI, p. 609. — Clémence de Zähringen et Béatrice de Rethel entrèrent en jouissance de leur part des alleux paternels dès leur mariage. Les alleux qu'elles reçurent étaient situés en dehors des limites du Namurois ; malheureusement Gislebert, à qui l'on doit ces détails, ne nous renseigne pas sur leur situation exacte ni sur leur importance. Il nous apprend seulement que deux châteaux-forts formaient la part de Clémence (p. 161). Je reviendrai longuement sur ce sujet lorsque j'étudierai l'origine des droits des comtes de Hainaut sur l'héritage d'Henri l'Aveugle.

(5) C'est la première diète à laquelle assista Henri l'Aveugle après la mort de son père. Sur cette diète, cfr. Bernhardi, *Konrad III*, p. 131.

(6) Le comté de Longwy était la propriété personnelle d'Ermesinde de Luxembourg, qui le tenait probablement de sa mère [cfr. A. Fabri, *La Comtesse Reine*,

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Henri se trouvait être ainsi, à la mort de son père, un des dynastes les plus en vue de la Lotharingie. Maître du Namurois, du Luxembourg, de Longwy, héritier des comtés de Laroche et de Durbuy (1), il voyait ses possessions s'étendre, presque sans interruption, de la vallée de la Moselle aux bords de la Meuse. Il eut également des domaines situés en dehors de ces régions. La ville de Maestricht lui appartint quelque temps du chef de sa mère, mais il l'engagea à l'empereur pour la somme de 1600 marcs d'argent (2). Jamais depuis Bérenger aucun comte de Namur n'avait été aussi puissant et aussi riche.

BCRH, t. LXXXI, pp. 10,11, 15]. Ermesinde s'étant retirée comme sœur converse à Floreffe, en 1139, on peut supposer qu'elle abandonna la jouissance de Longwy à son fils Henri. Elle mourut en 1141. [Sur sa retraite et la date de sa mort, cfr. *Nécrologe de Floreffe*, AHEB, t. XIII, p. 215 ; *Nécrologe de Saint-Vanne de Verdun*, *Jahrbuch für die lothringische Geschichte*, etc., t. XIV, p. 142 ; — Les *Annales Floreffienses*, *SS*, t. XVI, p. 624, placent erronément sa mort en 1142.]

(1) Les comtés de Durbuy et de Laroche formaient les apanages des deux branches cadettes de la maison de Namur. Henri l'Aveugle hérita du premier de ces comtés à la mort d'Henri II de Durbuy, survenue entre 1134 et 1151. Henri II de Durbuy est cité en dernier lieu dans un acte de l'année 1134, [D'HERBOMEZ, *Chartes de l'abbaye St-Martin de Tournai*, t. I. p. 54] ; d'autre part, Durbuy apparaît pour la première fois entre les mains du comte de Namur en 1151, lors d'une guerre avec Henri de Leyen, évêque de Liége. Le comté de Laroche, à la différence du comté de Durbuy qui était un alleu [cfr. charte de 1183, REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 308], formait un fief relevant de l'empire, fief auquel était rattachée l'avouerie du monastère de Stavelot-Malmédy. Henri l'Aveugle en obtint l'investiture à la mort d'Henri de Laroche, fin 1152 ou commencement 1153 [Cfr. GISLEBERT DE MONS, p. 77 ; HALKIN et ROLAND, *Chartes de Stavelot-Malmédy*, t. I, p. 8].

(2) GISLEBERT DE MONS, p. 98. — Dans une charte de l'année 1163 [REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 127], le comte de Namur fait allusion aux alleux qu'il possède en dehors de ses comtés de Namur, de Luxembourg, de Laroche et de Durbuy ; et deux documents de l'année 1166 [HALKIN et ROLAND, *Chartes de Stavelot-Malmédy*, t. I, pp. 488-489] nous apprennent qu'il tenait en fief de ce monastère la terre de Roclenge-Looz, aujourd'hui commune du canton de Looz, province de Limbourg.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE II.

Luttes contre les principautés ecclésiastiques de Liége et de Trèves 1140-1152

Dans le but de rattacher plus intimement la Lotharingie à l'Empire, et de contraindre à l'obéissance les dynastes indigènes toujours disposés à la révolte, les empereurs allemands des Xe et XIe siècles établirent dans ce duché ce qu'on a très justement appelé l'Eglise impériale. A la tête de tous les évêchés du pays, ils placèrent des hommes sur le dévouement et la fidélité desquels ils pouvaient compter, et pour les rendre plus puissants et plus influents leur concédèrent de nombreux droits régaliens et leur abandonnèrent la possession des monastères, domaines, forêts, revenus de toute sorte dont ils pouvaient encore disposer. Dans la pensée de ces souverains, tout bien ou tout droit acquis par les évêques était autant de pris sur la féodalité, et ce fut par leurs multiples donations que se constituèrent les principautés ecclésiastiques de la Lotharingie (1).

Aucun des comtés féodaux qui s'échelonnaient des Ardennes à l'Escaut, n'eut autant à pâtir de l'établissement et des progrès de l'Eglise impériale que le comté de Lomme, appelé dans la suite comté de Namur. Au début du Xe siècle, sous le règne de Bérenger, ce comté était fort vaste, il comprenait une bonne partie de l'Entre-Sambre-et-Meuse et s'étendait au nord jusqu'au delà de Chastre (2). Mais sa situation et son importance constituaient

---

(1) Cfr. H. PIRENNE, *Hist. de Belgique*, le chap. intitulé : L'Empire et la Féodalité, t. I (3e édit.) pp. 61 et ss. ; G. KURTH, *Notger de Liége*, le chap. : L'Etat liégeois avant Notger, pp. 6 et ss.; A. HANSAY, *Les origines de l'Etat liégeois*, Revue de l'Instruct. publ. en Belgique, t. XLIII, pp. 1-27.

(2) Cfr. PIOT, *Les Pagi de la Belgique*, pp. 180-181 ; VANDERKINDERE, *Formation territoriale*, t. II, pp. 195 et ss. ; les *pagi* de Lomme et de Condroz et leurs subdivisions feront l'objet d'une étude détaillée et approfondie de la part de M. le chanoine Roland, dans le tome XXXIV des ASAN. M. Roland a bien voulu m'en communiquer les épreuves.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un danger pour l'Eglise de Liége, d'autant plus qu'il ne fallait pas compter sur le loyalisme de Bérenger et de ses descendants. Ce Bérenger était entré par son mariage dans la famille de Regnier au Long Col (1), où l'esprit d'indépendance était de tradition, et son successeur immédiat le comte Robert fut un des chefs de la révolte de 960 (2). Aussi les empereurs allemands s'efforcèrent-ils, pendant les cent cinquante ans que dura le régime de l'Eglise impériale, de dépouiller les comtes de Namur d'une partie de leur puissance au profit de l'Eglise de Liége. Presque toutes les abbayes qui florissaient dans le comté : Gembloux, Fosses, Malonne, Brogne, Hastière, Notre-Dame de Namur, furent cédées aux évêques de Liége ; la ville de Dinant et plusieurs seigneuries importantes comme Florennes et Hierges en furent détachées pour agrandir le patrimoine de Saint-Lambert (3). A la fin du XIe siècle, le comté de Namur, considérablement réduit, formait presque une enclave au milieu de la principauté ecclésiastique, qui, par ses possessions de la Hesbaye, du Condroz et de l'Entre-Sambre-et-Meuse, l'enserrait de trois côtés différents.

---

(1) Sur Bérenger de Namur, cfr. PARISOT, *Le Royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, pp. 537 note 2, 579, 580 et note 1, 611, 612.

(2) Cfr. G. KURTH, *Le comte Immon*, Bull. Acad. arch. Belgique, année 1898, pp. 330 et 331. — En 1013, Robert II de Namur était l'allié de Lambert de Louvain contre les Liégeois, lors de la bataille de Hougaerde, où ceux-ci furent taillés en pièces. (*SS*, t. VII, p. 468).

(3) En 987, Otton III cède l'abbaye de Gembloux avec son avouerie et tous ses droits à l'Eglise de Liége (BORMANS ET SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, p. 23) ; l'abbaye de Fosses appartenait déjà à l'Eglise de Liége en 907 ; en 974, Otton II accorde à Notger le droit de percevoir le tonlieu, d'établir un marché et de battre monnaie dans la localité (BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, pp. 10 et 18) ; la propriété des abbayes de Brogne et de Malonne est confirmée par l'empereur Henri II, le 10 juin 1006 (it. p. 26) ; entre 908 et 915, Charles roi des Francs fait don d'Hastière à Saint-Lambert de Liége (it. p.16) ; l'abbaye Notre-Dame de Namur, devenue dans la suite une collégiale, figure sur la liste des possessions de l'Eglise de Liége, à partir de 985. Le domaine de Notre-Dame comprenait une partie de la ville de Namur, le territoire de Jambes et les hameaux de la Plante, de Wépion et de Fooz (cfr. G. ROLAND, *Le domaine liégeois de Namur*, ASAN, t. XXVI, pp. 243 et ss.) ; la suzeraineté de Florennes, dont dépendait un grand nombre de villages de l'Entre-Sambre-et-Meuse, passa à l'Eglise de Liége entre 1018 et 1070 (cfr. ROLAND, *La maison de Rumigny-Florennes*, ASAN, t. XIX, pp. 62 et 96) ; en 1070, l'empereur Henri IV cède à l'évêque le château de Dinant avec les droits de marché, de tonlieu et de monnaie de cette ville (cfr. VANDERKINDERE, *Format. territoriale*, t. II, p. 192) ; la seigneurie de Hierges, qui comprenait 9 villages, releva selon toute probabilité du comté de Namur avant de passer sous la suzeraineté liégeoise (cfr. ROLAND, *Ham dans le comté de Namur*, ASAN, t. XXIX, p. 47). Cependant Brogne, Hastière, Notre-Dame de Namur continuèrent à faire partie du comté, probablement parce que les dynastes de Namur étaient parvenus de fort bonne heure à se faire reconnaître comme avoués de ces abbayes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les descendants de Bérenger ne furent pas en état de s'opposer au démembrement du territoire soumis à leur juridiction. Leur impuissance provenait de la nature même de leur autorité. En effet, jusqu'au début du XIIe siècle ils exercent les attributions comtales plutôt en qualité de représentants de l'empereur que comme princes territoriaux (1). Le souverain pouvait donc disposer dans le comté de tous les droits et domaines qui n'appartenaient pas en propre à la maison comtale.

Aussi, en présence des progrès incessants de l'Eglise de Liége, les dynastes de Namur cherchèrent à se constituer une puissance territoriale dans d'autres régions de la Lotharingie, principalement dans l'ancien *pagus Ardennensis* et les contrées voisines. Ce fut Albert II († 1063 ou 1064) qui inaugura cette politique, en acquérant — probablement du chef de sa femme Régelinde, fille de Gothelon, duc de Haute et de Basse Lotharingie — l'alleu qui devait donner naissance dans la suite au comté de Durbuy. Son fils et successeur Albert III († 1102) — une des figures les plus intéressantes de son temps — s'efforça de toutes les façons de s'établir solidement dans cette partie du pays. Son mariage avec Ida, veuve de Frédéric de Luxembourg, lui valut la possession de la fraction du comté d'Ardenne qui devait former le comté de Laroche. Quelques années plus tard, il succéda à son oncle maternel Godefroid le Barbu comme haut avoué de l'abbaye de Stavelot-Malmédy, dignité qui lui conférait les droits importants de protecteur et de justicier sur les nombreuses propriétés de ce monastère (2). Lorsque, en 1076, mourut Godefroid le Barbu, duc de Basse Lotharingie et comte de Verdun, Albert éleva des prétentions sur son héritage et entra en conflit avec Godefroid de Bouillon. Il remporta d'abord quelques succès et se rendit maître du comté de Verdun, mais en 1084 il fut contraint de s'en dessaisir en faveur de son compétiteur ; vers la même époque il dut renoncer à s'emparer de l'alleu et du château de Bouillon,

---

(1) A Dinant notamment, au XIe siècle, les comtes de Namur n'exerçaient les droits régaliens qu'en qualité de représentants de l'empereur (cfr. Bormans, *Cart. de Dinant*, t. I, charte n° 1). — Namur était encore considéré comme ville impériale au début du XIe siècle. L'empereur Henri II (1002-1024) y fit frapper des deniers à son nom (cfr. A. de Witte, *Un denier inédit de l'empereur Henri II, frappé à Namur*, ASAN, t. XIX, p. 400 et ss.).

(2) J. Halkin et G. Roland, *Chartes de Stavelot*, Introduction, pp. vii et viii.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à la suite de l'intervention d'Henri Ier, évêque de Liége, qui avait embrassé le parti de Godefroid (1).

Le comte Albert rechercha aussi des accroissements territoriaux en dehors des deux duchés lotharingiens. Vers 1085, il fit épouser à son fils aîné Sibylle de Château-Porcien, qui apporta en dot à son jeune époux le comté de ce nom, situé dans les Ardennes françaises (2).

A Albert III († 1102) succéda, dans le Namurois, le comte Godefroid, qui compléta l'œuvre entreprise par ses ancêtres. Après son divorce avec Sibylle de Château-Porcien, il épousa Ermesinde de Luxembourg ; par ce mariage la maison de Namur s'enrichit du comté de Longwy et acquit des droits à la succession éventuelle du comté de Luxembourg.

Au moment où la maison de Namur était redevenue très puissante, éclata la Querelle des Investitures, qui amena en Lotharingie la chute de l'Eglise impériale. Le principe canonique ayant triomphé, le rôle principal dans l'élection des princes-évêques appartint dorénavant non plus à l'empereur, mais au chapitre des cathédrales, dont les membres étaient recrutés en grande partie dans l'aristocratie indigène. Ce changement eut pour conséquence de permettre aux grands seigneurs féodaux de s'immiscer dans les élections épiscopales et de faire nommer comme évêques des membres de leur famille, ou des prélats sur le dévouement desquels ils pouvaient compter (3).

Le comte de Namur, plus que tout autre, chercha à profiter de ce nouvel état de chose. Par sa situation dans l'Evêché de Liége

---

(1) VANDERKINDERE, *Formation territoriale*, t. II, p. 373 ; *la Chronique de Saint-Hubert dite Cantatorium*, p. 106 ; GISLEBERT DE MONS, p. 10. — A la mort de Godefroid le Bossu, l'empereur Henri IV conféra la dignité ducale à son fils Conrad, alors âgé de deux ans, et la lui conserva jusqu'en 1089. Or, dans un fragment d'acte daté de l'année 1084, le comte Albert de Namur est désigné comme « principatum vice ducis tenente « (AHEB, t. XXXVI, p. 347). Cette mention ferait supposer qu'Albert III exerça les fonctions de duc de Lotharingie au nom du jeune Conrad.

(2) GUIBERT DE NOGENT, p. 135 ; *Chronique de Saint-Hubert dite Cantatorium*, p. 150. — Godefroid de Namur est cité comme comte de Château-Porcien dans une charte de 1097 (G. SAIGE et H. LACAILLE, *Trésor des chartes du comté de Rethel*, t. I, p. 5). — Albert III obtint en 1099, d'Otbert, évêque de Liége, l'investiture du comté de Brugeron, qui s'étendait entre Tirlemont et Louvain. Mais à sa mort, ce territoire retomba au pouvoir de son gendre Godefroid de Louvain, à qui il avait appartenu précédemment. Sur le comté de Brugeron cfr. G. KURTH, *Notger de Liége*, pp. 118 et 119.

(3) Cfr. H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. I (3e édit.), pp. 92 et ss.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et par sa puissance, il parvint de fort bonne heure à se créer un parti dans le chapitre de Saint-Lambert. Le successeur d'Otbert, le dernier évêque impérialiste, fut le grand prévôt Frédéric de Namur (1) ; quelque quinze ans plus tard, Albéron de Chiny dut son élévation au siège épiscopal autant à sa parenté avec la maison de Namur qu'aux liens qui l'unissaient aux ducs de Brabant (2).

L'affaiblissement du pouvoir central, conséquence naturelle de la chute de l'Eglise impériale, permit à Godefroid d'assurer définitivement sa position. Depuis 1125 environ, il nous apparaît avec tous les caractères d'un prince territorial, n'ayant plus rien d'un fonctionnaire.

En outre, Godefroid chercha, à la faveur des circonstances nouvelles, à prendre sa revanche sur l'Eglise de Liége et à s'agrandir à ses dépens. Il entreprit de réunir à ses États les régions de la Hesbaye et du Condroz voisines du Namurois et lorsqu'il mourut, en 1139, leur annexion devait être en partie accomplie (3).

Depuis la chute de l'Eglise impériale, l'antagonisme séculaire entre les princes-évêques et les comtes de Namur était donc entré dans une phase nouvelle. Les avantages importants remportés par Godefroid devaient engager Henri l'Aveugle à continuer la politique dont son père lui avait légué l'exemple. Aussi, nous allons constater que, durant la première partie de son règne, toute son activité, comme comte de Namur, fut sans cesse dirigée vers la principauté liégeoise.

Quand, en 1139, il hérita du Namurois, le siège de Saint-Lambert

---

(1) Sur Frédéric de Namur, fils d'Albert III, cfr. l'étude de F. Magnette, dans BSAHL, t. IX, pp. 225 et ss.

(2) Elegerunt (clerus et populus) eum (Alberonem)... hac spe maxime quod esset de prosapia Namucensi, prosapia a mari usque ad mare palmites suos protendenti, et sororis suae filius esset dux Lovanii. *Triumphus S. Lamberti.*, SS, t. XX, p. 501. — Albéron de Chiny était neveu de comte Godefroid de Namur. Sur les origines et la parenté de ce prince-évêque, cfr. article de Goffinet, BIAL, t. IX, pp. 1 et ss.

(3) On constate que, dans la seconde moitié du XIIe siècle, la partie nord-ouest de la Hesbaye (futur baillage de Wasseige), ainsi qu'une fraction du Condroz (futurs baillage d'Entre-Meuse-et-Arche et prévôté de Poilvache), se trouvent placées sous la juridiction du comte de Namur. Or, ces régions faisaient encore partie intégrante de la principauté de Liége à la fin du XIe siècle. (Cfr. G.-G. Roland, *Les pagi de Lomme et de Condroz*, ASAN, t. XXXIV, pp. 83 et 117). Je pense que leur annexion doit être attribuée à Godefroid (1102-1139) plutôt qu'à Henri l'Aveugle (1139-1196).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

était occupé par Albéron de Chiny, son proche parent, qui se dépensait beaucoup pour recouvrer une possession de son Eglise, acquise à grands frais à la fin du siècle précédent.

Lors de la première croisade, le duc Godefroid de Bouillon avait vendu son château de Bouillon avec ses dépendances à Otbert, évêque de Liége (1). Mais en 1134, Renaud, comte de Bar, profitant des troubles qui régnaient dans la principauté, s'empara par surprise de la forteresse (2). Albéron de Chiny, qui succéda à Alexandre de Juliers peu de temps après cet événement, chercha tout d'abord à récupérer Bouillon par ce que nous pourrions appeler les voies diplomatiques. Il multiplia ses démarches auprès de la cour impériale, afin d'obtenir un jugement contre Renaud. Celui-ci comptait dans l'entourage de l'empereur des parents et des amis qui firent échouer ses tentatives (3). Le prélat chercha également à intéresser le pape Innocent II à sa cause ; il ne fut pas plus heureux de ce côté (4). En 1140, abandonné de tous, il se trouvait dans une situation assez critique. Le nouveau comte de Namur résolut d'en profiter. Faisant venir en secret des troupes du Luxembourg (5), il envahit brusquement la principauté du côté de Fosses. Cette localité et le pays avoisinant avaient fait

---

(1) *La Chronique de Saint-Hubert dite Cantatorium*, pp. 203 et ss. ; *Triumphus S. Lamberti de castro Bulonico*, MGH, SS, t. XX, p. 499 ; *Triumphale Bulonicum*, SS. t. XX, p. 584 ; GISLEBERT DE MONS, p. 43.

(2) *Triumphus S. Lamberti*, SS, t. XX, p. 500 ; *Triumphale Bulonicum*, SS, t. XX, p. 585 ; cfr. aussi J. CLOSON, *Alexandre Ier de Juliers, évêque de Liége*, BSAHL, XIII, p. 442. — Renaud de Bar, comme beaucoup de féodaux du XIIe siècle, cherchait à arrondir son patrimoine et à se créer des revenus aux dépens des principautés ecclésiastiques. En 1131, lors de l'abdication d'Ursion, évêque de Verdun, il parvint à s'emparer d'une hauteur dominant cette ville où il construisit un donjon entouré de remparts. Ses hommes d'armes commirent de tels excès que la route marchande se détourna de Verdun et que le commerce y fut anéanti. En 1134, Albéron de Chiny, évêque de Verdun, oncle d'Albéron , évêque de Liége, parvint à le déloger de cette forteresse (cfr. CLOUET, *Hist. de Verdun*, t. II, pp. 200 et ss.). Vraisemblablement à la suite de cet événement, Renaud se jeta sur le château de Bouillon et s'en rendit maître par surprise.

(3) *Triumphus S. Lamberti*, p. 501 ; *Triumphale Bulonicum*, p. 585. — Albéron, évêque de Liége, est cité très souvent parmi les assistants des diètes impériales de 1136 à 1140, cfr. BERNHARDI, *Lothar von Supplinburg*, pp. 594, 612, 653, 657, 725 et item *Konrad III*, pp. 24, 34, 83, 102, 131.

(4) *Triumphus S. Lamberti et Triumphale Bolonicum*, loco cit. ; AHEB, t. XXIII, p. 301.

(5) Les *Annales Fossenses* (MGH, SS, t. IV, p. 31) disent à ce propos : « Henricus comes Namucensis, exercitu clam de Renanis partibus collecto, urbem Fossensem... combussit «. Par *Renanis partibus* il faut entendre, je pense, le pays de Luxembourg.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

partie au Xe siècle des États de Bérenger de Namur (1). Il est fort probable que les descendants de ce comte avaient conservé des prétentions sur la région. Le but poursuivi par Henri l'Aveugle pourrait donc bien avoir été de se rendre maître d'un certain nombre de villages dont il contestait la possession au prince-évêque (2). Le seul fait saillant de la guerre fut le sac et l'incendie de Fosses. La petite ville n'était encore qu'une simple agglomération ouverte. Seuls, la résidence de l'évêque, l'église collégiale, le cimetière et les maisons claustrales se trouvaient entourés d'une muraille flanquée de tours. Cette enceinte et les édifices qu'elle renfermait, portait le nom de château concurremment avec ceux d'encloître et de chapitre (3). Le comte et ses troupes parurent à l'improviste, un jour de grand matin, devant la bourgade encore endormie. Les habitants, réveillés par le tumulte des armes, s'enfuirent dans le château sans songer à résister. La ville fut pillée et incendiée. Le feu gagna le château lui-même. La collégiale, le cloître et ses dépendances, la maison de l'évêque devinrent la proie des flammes (4). Nous ne sommes pas renseignés sur les autres péripéties de cette guerre, laquelle n'eut qu'une courte durée, semble-t-il (5).

---

(1) En 907 et 908, Fosses est mentionné comme faisant partie du comté de Bérenger, BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, pp. 11 et 13.

(2) Au XIVe siècle la propriété de plusieurs villages de l'Entre-Sambre-et-Meuse était encore indécise entre la principauté de Liége et le Namurois. Cfr. PIOT, *Inv. des Chartes des Comtes de Namur*, p. VII et passim (voir table, p. 473).

(3) Cfr. G. KURTH, *Notger de Liége*, pp. 178 et ss. — En 1140, Fosses présentait encore le même aspect qu'au temps du célèbre prélat. Dans toutes les sources et particulièrement dans le *Triumphus S. Lamberti*, il est aisé de retrouver la division de la localité en deux parties : le bourg, dépourvu de fortifications, et le castrum avec ses divers bâtiments.

(4) Sur toute cette affaire cfr. *Triumphus S. Lamberti*, SS. t. XX, p. 501 ; RENIER DE SAINT-LAURENT, *Triumphale Bulonicum*, it. p. 585 ; *Sigeberti continuatio Gemblacensis*, SS, t. VI, p. 387 ; *Annales Fossenses*, SS, t. IV, p. 31 ; *Annales Laubienses*, SS, t. IV, p. 22 ; *Annales Floreffienses*, SS, XVI, p. 624. — Si le but d'Henri l'Aveugle, en envahissant la principauté, était de s'agrandir aux dépens du prince-évêque, il ne conserva pas cependant la ville de Fosses ; en 1149, nous la retrouvons au pouvoir de l'évêque.

(5) Le *Triumphus S. Lamberti*, repris plus tard et précisé par Renier de Saint-Laurent, accuse le comte de Bar d'être le principal auteur du pillage et de l'incendie de Fosses. Le *Triumphus* est la seule source contemporaine qui implique Renaud dans cette affaire, et son témoignage est fort suspect. Son auteur, voulant à tout prix noircir le comte de Bar aux yeux de ses lecteurs, ne fait pas même mention du comte de Namur, probablement parce que ce dernier joue un rôle brillant dans la suite du récit. D'autre part, il est difficile d'admettre que Renaud ait incendié

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans la première moitié de l'année 1141, Albéron, qui s'était décidé en fin de compte à reconquérir Bouillon par la force des armes, convoqua à un synode solennel à Liége tous les grands du diocèse. Le duc de Brabant, plusieurs comtes, dont les noms nous sont malheureusement inconnus, ainsi que de nombreux seigneurs répondirent à son appel. L'évêque, raconte un auteur contemporain, traita tous ses hôtes avec magnificence. Il se réconcilia avec certains d'entre eux et distribua des bénéfices. Il ne découvrit ses desseins qu'à ceux dont la participation lui paraissait indispensable pour mener l'entreprise à bonne fin et leur enjoignit de garder le silence, car il craignait que Renaud de Bar n'eût vent de ses projets et ne renforçât la garnison du château (1).

Henri l'Aveugle assista bien probablement à cette assemblée, et ce fut sans doute à cette occasion qu'il fit la paix avec Albéron et accepta de se joindre à l'expédition. Nous ignorons les motifs qui ont pu le déterminer à exécuter une volte-face aussi complète et à devenir l'allié du prince qu'il avait combattu l'année précédente. Henri ne nourrissait, semble-t-il, aucune animosité personnelle contre Renaud de Bar. On ne peut non plus supposer qu'il avait des prétentions sur Bouillon, car, lorsque la forteresse fut reconquise, elle demeura avec ses dépendances en la possession de l'évêque. Tout porte à croire que son concours fut acquis grâce à l'obtention de quelques-uns de ces bénéfices qui, d'après le récit du *Triumphus*, furent distribués durant le synode.

Fosses, localité située à une très grande distance de ses Etats. Mais ne peut-on pas supposer qu'Henri l'Aveugle en envahissant la principauté, agissait à l'instigation de Renaud ? Cette conjecture paraît inadmissible ; l'année suivante Henri consentit à accompagner Albéron au siège de Bouillon et contribua personnellement à la prise du château-fort. Je conclus donc qu'il n'existe aucun lien direct entre l'incendie de Fosses et le différend d'Albéron avec Renaud de Bar.

(1) *Triumphus S. Lamberti*, p. 502. — L'auteur de cet écrit ne cite pas les noms des personnages qui assistèrent au synode ; il se borne à signaler la présence d'un duc et de plusieurs comtes. Heureusement une charte concernant l'église Sainte-Croix de Liége et rédigée au cours du synode permet de combler quelque peu cette lacune. Comme signataires de l'acte on trouve mentionnés six archidiacres et plusieurs autres dignitaires ecclésiastiques, Godefroid duc de Brabant, Goswin de Fauquemont et son fils, Thierri d'Argenteau, Guillaume de Jesseren, ainsi que plusieurs membres de la familia de Saint Lambert. (Ed. Poncelet, *Inventaire des chartes de la collégiale Sainte-Croix, à Liége*, t. I, p. 14, n° 19). — Cette assemblée rappelle singulièrement celle réunie par l'évêque Baldéric II, lors de la guerre de Hougaerde, au début du XIe siècle. Sur cette assemblée cfr. G. Kurth, *Notger*, p. 203.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Malgré ses efforts, Albéron ne parvint à réunir qu'une armée peu importante qui s'ébranla au mois d'août et s'achemina vers Bouillon par des chemins détournés de peur de donner l'éveil à l'ennemi qu'on voulait surprendre. Le comte de Namur était considéré comme un des chefs de l'expédition. Non loin de Bouillon l'avant-garde tomba à l'improviste sur une bande de pillards commandés par les deux fils du comte de Bar et lui fit tourner bride. Dès les premiers jours du siège, l'effort des assaillants se porta sur un moulin situé sous la forteresse, au bord de la Semois. Une sorte de tour (*machina*) dans laquelle étaient apostés des archers, en défendait l'approche. Henri l'Aveugle entreprit de mettre ce moulin hors d'usage en détruisant la digue qui à cet endroit barrait la rivière et, afin d'encourager et de diriger les travailleurs, n'hésita pas à s'avancer au milieu du cours d'eau. Reconnu à son armure, il devint le point de mire des archers ; un trait l'atteignit à la jambe ; son cheval, grièvement blessé, s'abattit brusquement, avant qu'il ait pu se dégager. A cette vue une grande clameur s'éleva et on s'empressa de se porter à son secours. Mais une fois sur pied, Henri, encore tout étourdi de sa chute, se crut environné d'ennemis ; il dégaina et déchargea un furieux coup d'épée sur le casque d'un de ses gens. On pansa sa blessure et bientôt après il reparut à la tête des siens. Grâce à sa ténacité, la digue fut entièrement rompue ce jour-là. Malgré ce succès, la situation des assiégeants ne tarda pas à devenir critique. La garnison ne faisait pas mine de se rendre, les vivres étaient rares et l'on redoutait de voir apparaître d'un moment à l'autre le comte de Bar, à la tête d'une armée de secours. Dans sa détresse, le prélat résolut de faire transporter au camp de Bouillon les reliques de saint Lambert, afin de décider les bonnes villes de la principauté à lui envoyer des vivres et du renfort. L'archidiacre Henri de Leyen fut délégué à Liége à cet effet. Il réussit pleinement dans sa mission. Les reliques furent tirées de la crypte de la cathédrale où elles reposaient, puis, après avoir été exposées quelque temps à la vénération des fidèles, quittèrent Liége le 28 août. Des troupes de renfort commandées par Eustache de Chiny, avoué de Hesbaye, leur faisaient escorte. La présence de la châsse ranima le courage des assiégeants, qui au début de septembre parvinrent à incendier la tour défendant le moulin mis hors d'usage par Henri l'Aveugle. Toutes les opérations du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

siège ne furent pas cependant couronnées de succès. L'évêque, dans le but de s'approcher des murailles ennemies, fit construire un beffroi en bois monté sur roues et recouvert de peaux de bœuf, mais cette machine de guerre ne put être amenée jusqu'aux remparts du château. Le comte de Namur de son côté, voulant ôter aux assiégés le moyen de s'approvisionner d'eau, proposa d'établir au milieu de la Semois une sorte de maison forte garnie d'archers. Le découragement qui s'empara de l'armée épiscopale empêcha la réalisation de ce projet. Pourtant le 17 septembre, jour de la fête de saint Lambert, on décida de donner l'assaut à une tour en bois appelée Beaumont. Les Liégeois s'efforcèrent en vain de l'incendier et de la détruire. Ce jour-là, le comte de Namur se distingua de nouveau par son courage. Suivi de quelques chevaliers, il tenta une escalade fort audacieuse. Malgré les échecs de leurs ennemis, les assiégés, désespérant d'être secourus par le comte de Bar, capitulèrent le 22 septembre, et la châsse de saint Lambert fut transportée triomphalement dans la citadelle reconquise. Le lendemain, les reliques du saint quittèrent Bouillon et furent ramenées à Liége en passant par Dinant, Namur, Andenne et Huy (1).

Henri l'Aveugle joua incontestablement un rôle important au siège de Bouillon. Dans les passages si brefs consacrés par le *Triumphus S. Lamberti* aux opérations militaires, il est toujours placé à l'avant-plan. L'évêque et lui étaient regardés comme les deux chefs de l'armée (2).

Après cet événement mémorable, Albéron de Chiny chercha

---

(1) *Triumphus S. Lamberti*, pp. 502-511 ; Renier de Saint-Laurent, *Triumphale Bulonicum*, pp. 585-591. Le siège de Bouillon et le transport de la châsse de saint Lambert devant la forteresse eurent un grand retentissement. Presque toutes les annales des abbayes lotharingiennes en font mention : *Annales Laubienses* (SS, t. IV, p. 22) ; *Sigeberti continuatio praemonstratensis* (SS, t. IV, p. 452) ; *Sigeberti continuatio Gemblacensis* (SS, t. VI, p. 387) ; *Annales Floreffienses* (SS, t. XVI, p. 624) ; *Annales S. Jacobi Leodiensis* (SS, t. XVI, p. 640) ; *Lamberti Parvi Annales* (SS, t. XVI, p. 648) ; *Annales Rodenses* (SS, t. XVI, p. 714) ; *Annales Aquens.* (SS, t. XXIV, p. 37).

(2) C'est ce qui ressort de plusieurs passages du *Triumphus S. Lamberti* : « Henricus comes Namucensis... cuius industriae et potentiae maior pars huius militiae obsecundabat, » p. 503 ; « Excubant in castris episcopus et comes cum baronibus suis, p. 505 ; » « Impediebant enim nostri duces certaminis, episcopum quidem machina quam parabat in Bellomonte..., comitem vero domus quae trahenda erat super Symoin... », p. 508 ; les *Annales Floreffienses* (SS, t. XVI, p. 624) disent de leur côté : « Albero Leodiensis episcopus et comes Namucensis Henricus Bulionem castrum obsident. »

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de toutes façons à continuer les bons rapports qu'il avait noués avec le comte de Namur. Privé de l'appui que ses prédécesseurs avaient trouvé auprès des empereurs, il évitait avec grand soin de se brouiller avec les dynastes féodaux. Ceux-ci en arrivèrent à lui imposer leur volonté. La Chronique de Saint-Trond rapporte à ce propos un incident caractéristique. Dans le courant de l'année 1142, l'évêque de Liége s'était rendu à Saint-Trond et avait renouvelé avec les habitants de la ville un traité (*fedus pacis et concordie*) fort ancien. A quelque temps de là, Otton de Duras, sous-avoué de Saint-Trond, prétendit que ses droits avaient été violés, le traité ayant été conclu sans son assentiment. Otton ne pouvait rien par lui-même, mais il eut l'adresse de gagner à sa cause le duc de Brabant et le comte de Namur. Il se présenta devant le prélat, accompagné de ces deux seigneurs, et lui demanda de rompre le traité. Albéron n'osa refuser (1).

Ayant obtenu satisfaction de ce côté, le comte de Duras se tourna vers Saint-Trond qu'il vint assiéger avec ses deux alliés.

Après un blocus de trois mois, il se réconcilia avec les habitants de la ville par l'entremise du duc de Brabant (2).

Albéron de Chiny mourut en 1145, au retour d'un voyage à Rome où il était allé se défendre d'une accusation portée contre lui de laisser usurper les biens de son Eglise (3). Le chapitre de Saint-Lambert procéda aussitôt à l'élection de son successeur. L'archidiacre Henri, surnommé de Leyen par les historiens modernes, fut élu (4). C'était un excellent choix. Henri possédait

(1) Cfr. *La Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, édit. C. DE BORMAN, t. II, pp. 16 et 17.

(2) *Item*, pp. 17 et 18.

(3) *Annales Rodenses*, SS, t. XVI, p. 718 ; GILLES D'ORVAL, *Gesta pontificum Leodiensium*, SS, t. XXV, p. 103 ; Wibald de Stavelot fait allusion à ces faits dans une de ses lettres, HALKIN et ROLAND, *Chartes de Stavelot*, t. I, p. 394.

(4) Les écrivains du XIIe siècle ne nous renseignent pas sur les origines de cet évêque. D'après Gilles d'Orval, qui vivait au XIIIe siècle, il était issu d'une noble race (*loc. cit.*, p. 103). En outre, dans un autre passage de sa Chronique, où il est question d'Henri, passage emprunté tout entier à Renier de Saint-Laurent, il a intercalé ces mots « qui dictus est de Laïs « (p. 106). Laïs a été traduit par Leyen mais où se trouve Leyen ? Ne serait-ce pas plutôt Lay-Saint-Christophe en Lorraine ? Sur les anciennes formes latines de ce nom cfr. LEPAGE, *Dict. Topogr. du départ. de la Meurthe*, p. 76. — Plusieurs ducuments diplomatiques fournissent des indications sur sa parenté. Winand de Limbourg, dit de Latour, est cité comme *consanguineus domni Heinrici tunc Leodiensis pontificis*, dans une notice de l'année 1148 (HALKIN et ROLAND, *Chartes de Stavelot*, t.I, p. 413 ; sur ce personnage, cfr.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à un haut degré les qualités d'un homme de gouvernement et n'était pas, comme beaucoup de ses prédécesseurs, un nouveau venu dans le pays. Très au courant des affaires liégeoises, il avait été durant les dernières années du règne d'Albéron le chef de l'opposition qui reprochait à ce dernier sa faiblesse et sa mauvaise administration. Il héritait d'une situation troublée. Les féodaux relevaient partout la tête et s'efforçaient de regagner le terrain perdu. Henri résolut de renouer, au point de vue politique, la tradition de l'Eglise impériale, et l'empereur, qui n'eut pas de partisan plus dévoué, ne lui ménagea pas son appui (1).

Les débuts de son épiscopat furent mouvementés. Deux ans après son avènement, c'est-à-dire en 1147, des guerres dont les causes et les péripéties sont demeurées inconnues éclatèrent, en Hesbaye, entre les comtes de Namur, de Moha et de Looz ; et en Condroz, entre les comtes de Montaigu et de Laroche. Ces dynastes avaient leurs Etats plus ou moins enclavés dans la principauté. Leurs dissensions féodales leur servirent de prétexte pour faire main basse sur des terres d'église. Henri de Leyen, débordé de toutes parts, et impuissant à réprimer les usurpations et les brigandages, recourut aux bons offices de l'abbé Wibald de Stavelot qui, en sa qualité de conseiller de Conrad III, jouissait d'un grand prestige en Lotharingie. Wibald était du reste intéressé lui-même dans la question. Les domaines de son monastère étaient envahis et pillés un peu partout. En Hesbaye notamment, le comte de Namur avait cédé en fief à Eustache de Chiny le village de Tourinnes-la-Chaussée, relevant de Stavelot. Après bien des efforts, Wibald parvint, antérieurement au 14 août 1148, à faire

---

Ernst, *Hist. de Limbourg*, t. III, p. 121). Anselme de Falmagne, vassal du comte de Namur, était également son *consanguineus* (Charte de 1163, Miraeus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 344). Godefroid, qui fut abbé de Brogne dans le Namurois, de 1156 à 1161, est qualifié de *nepos* d'Henri évêque de Liége, dans un document de 1161 (BCRH, t. LXXVI, p. 672). *Nepos* = neveu ou cousin, au XIIe siècle. (Cfr. exemple de *nepos* pris dans ce dernier sens, dans Barbier, *Hist. de Floreffe*, t. II, p. 19).

(1) Cfr. Gilles d'Orval, pp. 103 et ss. — Henri de Leyen est assurément la figure la plus intéressante de l'épiscopat liégeois du XIIe siècle. Il prit une part très grande aux événements politiques de l'empire allemand et s'occupa activement des intérêts tant matériels que spirituels de sa principauté et de son diocèse. Par bien des traits, il rappelle les grands évêques de l'Eglise impériale des Xe et XIe siècles, notamment Notger. Les pages incolores que Daris lui consacre dans son *Hist. de la principauté de Liége*, t. I, pp. 535 et ss., ne donnent qu'une idée incomplète de son règne qui mériterait d'être étudié de très près.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

conclure une trêve jusqu'à la Saint-Remi (1er octobre), entre les comtes de Namur, de Moha et de Looz, qui dans leurs discordes, écrivait-il aux religieux de Corbie, dévastaient tout le pays. Il fut plus heureux auprès des comtes de Montaigu et de Laroche, qu'il décida dès lors à signer une paix définitive (1).

Il est probable que la trêve expirant le 1er octobre fut aussi convertie en paix définitive, car dans la seconde moitié de l'année suivante le comte de Namur et le prince-évêque avaient les mains libres et purent participer à une expédition dirigée par le comte de Hainaut contre Thierri d'Alsace, comte de Flandre (2).

Ces deux dynastes vivaient presque continuellement sur pied d'hostilités. Un château que Thierri fit fortifier à Cantin, entre Douai et Cambrai, sur les confins de la Flandre et du Hainaut, fut l'occasion d'une nouvelle guerre. Baudouin IV de Hainaut, appelant à la rescousse son suzerain l'évêque de Liége, son beau-frère Henri de Namur et Nicolas, évêque de Cambrai, vint assiéger la forteresse. Mais les troupes alliées ne purent rien contre la valeur des Flamands, qui se maintinrent victorieusement dans cette position et forcèrent leurs adversaires à se retirer sans avoir remporté le moindre avantage (3).

---

(1) Les seuls renseignements que l'on possède sur cette guerre sont fournis par la correspondance de Wibald avec les religieux de Stavelot et de Corbie, et avec l'évêque de Liége. (HALKIN et ROLAND, *Chartes de Stavelot*, t. I, documents nos 189-203, p. 389-405). C'est donc plutôt l'histoire des malheurs de Stavelot durant la guerre que l'histoire de la guerre elle-même qu'il est possible de reconstituer. Cependant, certaines lettres renferment des détails d'une portée plus générale. — Le village de Tourinnes-la-Chaussée, situé dans la principauté de Liége et appartenant au monastère de Stavelot, était convoité depuis longtemps par les comtes de Namur. Le comte Godefroid, père d'Henri l'Aveugle, s'en empara à plusieurs reprises ; les empereurs Henri V et Conrard III l'obligèrent à s'en dessaisir. Dans l'impossibilité de conserver ce domaine en personne, Godefroid usa d'un expédient ; il l'inféoda à Wiger de Waremme, avoué de Hesbaye. Wiger ne chercha pas, semble-t-il, à s'en rendre maitre, mais il transmit ses droits à son gendre Eustache de Chiny. Celui-ci envahit le village, mais fut forcé bientôt de le restituer. Pendant la guerre de 1147, il s'en saisit à nouveau, à la faveur des circonstances, du consentement d'Henri de Namur qui agissait comme s'il était seigneur suzerain de la localité. (HALKIN et ROLAND, op. cit., nos 155, 164, 168, 189, pp. 314, 334, 344, 389).

(2) Cette même année Henri l'Aveugle et le comte de Looz figurent ensemble comme témoins d'une charte d'Henri de Leyen (*Annales Praemonstratenses*, t. I, p. 127). Ils étaient donc réconciliés.

(3) *Annales Cameracenses*, de LAMBERT WATERLOS, MGH SS, XVI, p. 518. La *Sigeberti continuatio Aquicinctina*, SS, t. VI, p. 406, source de seconde main, place erronément ces événements en 1150. — Sur l'ancien château de Cantin, cfr. *Statistique archéologique du Département du Nord*, p. 507.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vers la même époque, Henri de Leyen releva de ses ruines le château de Fosses, détruit en 1140 par Henri l'Aveugle, et entoura la bourgade d'une enceinte de murailles (1). Située à dix-huit kilomètres de Namur, la nouvelle place forte était destinée, sans aucun doute, dans la pensée du prélat, à protéger la partie de l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise la plus menacée du côté du Namurois (2).

Dans le courant de l'année suivante 1150, la guerre reprit entre Henri, comte de Laroche, parent et allié du comte de Namur, et son voisin le comte de Montaigu. L'évêque de Liége, on ignore pour quel motif, prit fait et cause pour ce dernier. Henri l'Aveugle n'avait pas tout d'abord l'intention de prendre part à la lutte. Il avait même envoyé à Henri de Leyen des messagers pour l'assurer de son amitié et de sa fidélité. Mais au début du mois de décembre, le bruit se répandit en Lotharingie que le roi des Romains, Conrad III, était tombé gravement malade. L'évêque perdait temporairement un puissant protecteur. Le comte de Namur résolut d'en profiter. Brusquement il envahit le Condroz liégeois et se rendit maître de la petite ville de Ciney qu'il livra aux flammes (3).

Peu après, des chevaliers namurois tentèrent en Hesbaye un coup de main d'une folle audace. Apprenant que l'évêque séjournait à Hollogne-sur-Geer, près de Waremme, ils poussèrent jusqu'à ce village dans l'espoir de s'emparer de sa personne. Ils furent sur le point de réussir. Le prélat ne leur échappa que grâce à son courage et à la résistance des siens. Dans la bagarre, l'église de Hollogne fut incendiée et tous ceux qui s'y étaient réfugiés périrent dans les flammes (4).

---

(1) *Annales Fossenses*, SS., t. IV, p. 81, anno 1149.

(2) Il est à remarquer à ce propos que lors de la guerre de 1150, Henri l'Aveugle ne porta pas ses coups dans l'Entre-Sambre-et-Meuse ; il envahit le Condroz liégeois, dépourvu de forteresse du côté du Namurois.

(3) Cfr. la lettre de l'évêque de Liége à Wibald et la lettre de ce dernier à Conrad, écrites l'une et l'autre au commencement de décembre 1150. (Halkin et Roland, *Chartes de Stavelot*, p. 433, 434, nos 222 et 223). — Le but poursuivi par Henri l'Aveugle est indiqué par une source brabançonne contemporaine, le *Sigeberti Auctarium Affligemense* (SS, t. VI, p. 400, anno 1150) : « ... comes quidem ut dominaretur intendebat, episcopus, ut sui ab ejus dominatione et gravi oppressione liberarentur, satagebat. »

(4) « Milites comitis (Namucensis) in quandam villam, que vocatur Hoylon, convenerant, quorum unus qui potior videbatur, manus in episcopum, ut eum

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cependant la nouvelle de la maladie du roi était fausse. Le comte Henri fut un moment assez inquiet. Ayant appris que son adversaire avait résolu de se rendre auprès du souverain pour travailler à sa perte, il manda à l'abbé Wibald, par l'intermédiaire de l'abbé de Floreffe et du moine Robert de Stavelot, de prendre sa défense devant Conrad III. La réponse de Wibald n'est pas connue (1).

Les fêtes de la Noël amenèrent une trêve entre les belligérants. Au mois de janvier, le comte de Namur décida de tenter un grand effort. Il convoqua à Andenne, qui formait le point le plus avancé de ses Etats vers Liége, son ost féodal (2). Sûrs de la victoire,

---

caperet, injecit ; sed ipse ab eo subripiens, iratus suos ad eorum subversionem fortiter incitavit, tandem nescio quo infortunio, ecclesia succensa est, et omnes qui ea confugerant, combusti sunt, miserabiliterque perierunt. » *Sigeberti Auctarium Affligemense*, op. cit., p. 400. — Il est fait manifestement allusion à cet événement dans une lettre de Conrad III à Henri de Leyen écrite vers le début des hostilités. (HALKIN et ROLAND, op. cit., p. 438, n° 225).

(1) Lettre du moine Robert à Wibald, écrite quelques jours avant la Noël. (HALKIN et ROLAND, op. cit., p. 436, n° 224). — L'évêque de Liége voulait probablement amener Conrad III à enlever le comté de Namur à Henri l'Aveugle. En 1145, ce dernier, lors d'une guerre avec l'archevêque de Trèves, avait été dépossédé de son comté de Luxembourg par le même souverain (cfr. ci-après). Mais Henri de Leyen n'eut pas, semble-t-il, le loisir de se rendre à Worms, où se trouvait le roi. Du reste, Conrad lui avait promis, dans une lettre écrite vers le début des hostilités, de le venger de ses oppresseurs. (HALKIN et ROLAND, op. cit., p. 438, n° 225). On voit par cette lettre que le roi avait appris par Wibald de Stavelot les attaques dont il était l'objet.

(2) La bataille d'Andenne eut lieu le 1er février 1151. Cependant les sources ne sont pas toutes d'accord relativement à l'année.

1° Le *Sigeberti Auctarium Affligemense* (SS, t. VI, p. 400) et le *Sigeberti Auctarium Aquicinense* (SS, t. VI, p. 396) placent cet événement en 1150.

2° *Les Annales Laubienses* (SS, t. IV, p. 23), les *Annales S. Jacobi Leodiensis* (SS, t. XVI, p. 641), les *Lamberti Parvi Annales* (SS, t. XVI, p. 648) le rapportent en 1151, le 1er février suivant les *Annales Laubienses*.

3° Les *Annales Fossenses* (SS, t. IV, p. 31) assignent comme date l'année 1152.

4° Le *Triumphale Bulonicum* de RENIER DE SAINT-LAURENT (SS, t. XX, p. 592), le 1er février 1153. Il n'y a pas contradiction entre les deux premiers groupes de sources. Les *Sigeberti Auctarium Affligemense* et *Aquicinense*, qui rapportent la bataille à l'année 1150, ont été rédigés dans des régions où l'on usait du style de Pâques (GIRY, *Manuel de Diplomatique*, pp. 114 et 128). Le combat s'étant passé le 1er février, ce mois était encore compris pour eux dans l'année 1150. Les *Annales Laubienses*, *S. Jacobi*, et *Lamberti Parvi* appartenaient au diocèse de Liége, où l'on suivait le style de Noël. (E. DE MARNEFFE, *Styles et indictions suivis dans les anciens documents liégeois*).

La bataille d'Andenne ne peut être de 1152 comme le rapportent les *Annales Fossenses* ; à cette époque, la guerre était certainement terminée. Quant à l'indication de l'année 1153, donnée par le *Triumphale* de Renier de Saint-Laurent, elle semble provenir d'une erreur de copiste, l'auteur est fort bien renseigné sur les circonstances mêmes du combat ; de plus, son indication du quantième est confirmée par les *Annales Laubienses*.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ses chevaliers s'étaient, au dire de Renier de Saint-Laurent, abondamment pourvus de cordes pour attacher leurs prisonniers. Henri de Leyen ne se laissa pas intimider par ces préparatifs. Sans attendre que toute sa chevalerie se fût réunie, il partit en avant avec les milices de Liége et de Huy, qui remontèrent la Meuse en bateaux, et tomba à l'improviste sur Andenne. L'armée namuroise, très nombreuse, campait vraisemblablement dans une plaine s'étendant en amont du bourg, entre le fleuve et une colline que couronne aujourd'hui le bois de Stud. La soudaineté de l'attaque empêcha le ralliement des vassaux du comte. Tous ceux qui ne parvinrent pas à s'enfuir furent massacrés ou faits prisonniers. Les Liégeois remportèrent une victoire si complète, qu'ils l'attribuèrent à l'intervention de saint Lambert, le protecteur de la principauté. Le lendemain, 2 février, jour de la Purification, Henri de Leyen et ses troupes, chargées de butin, rentrèrent triomphalement à Liége (1).

La bataille d'Andenne fut décisive. Elle porta un coup mortel aux espérances d'Henri l'Aveugle, lequel ne devait jamais se relever du désastre que lui avaient infligé les milices liégeoises.

---

(1) Sur la bataille d'Andenne cfr. *Annales Laubienses*, SS, t. IV, p. 23 ; *Annales Fossenses*, SS, t. IV, p. 31 ; *Sigeberti Auctarium Affligemense*, SS, t.VI, p. 400; *Sigeberti Auctarium Aquicinence*, SS, t. VI, p. 396 ; *Annales S. Jacobi Leodiensis*, SS, t. XVI, p. 641 ; *Lamberti Parvi Annales*, SS, t. XVI, p. 648 ; Renier de Saint-Laurent, *Triumphale Bulonicum*, SS, t. XX, p. 592. — Le *Triumphale Bulonicum* de Renier de Saint-Laurent, la source de loin la plus détaillée, de peur sans doute de diminuer le mérite des Liégeois ou de faire naître des doutes au sujet de l'intervention de saint Lambert, ne dit pas que la bataille d'Andenne fut une surprise. Son récit en donne cependant l'impression. Or, la bataille d'Andenne ne peut avoir été qu'une surprise. J'en suis convaincu depuis une visite des environs de cette ville, conduit par M. Dardenne, l'érudit archéologue andennais. Andenne convenait admirablement comme lieu de concentration d'une armée. Plusieurs routes (anciens diverticula) sillonnant la Hesbaye et le Condroz y aboutissaient, et un pont d'origine romaine reliait à cet endroit les deux rives de la Meuse. La seule plaine importante se prêtant comme champ de bataille, surtout à cette époque où la cavalerie jouait le rôle principal, est en amont de la ville. Henri l'Aveugle, qui, ne l'oublions pas, était décidé à prendre l'offensive, pouvait fort bien avoir choisi cette plaine comme lieu de concentration de ses troupes, mais non comme lieu de combat. C'eût été abandonner de parti pris à l'ennemi le bourg ouvert d'Andenne et son pont romain d'une grande importance stratégique. D'autre part, la victoire des Liégeois, bien inférieurs en nombre, ne peut s'expliquer que par une surprise.

Gilles d'Orval (SS, XXV, p. 106), écrivain du XIIIe siècle, raconte qu'après la bataille les vainqueurs réduisirent en cendres le bourg, détruisirent le pont en pierre et maltraitèrent les religieuses de l'abbaye. Aucune source contemporaine, parvenue jusqu'à nous, ne rapporte ces faits pourtant très vraisemblables. Peut-être le chroniqueur d'Orval a-t-il utilisé un récit contemporain aujourd'hui disparu.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Après cet événement, la guerre paraît avoir traîné en longueur. Le seul fait à signaler est la destruction du château de Durbuy par le prince-évêque (1).

Cependant dans tout le diocèse on désirait la paix avec ardeur. Vers le mois de juillet, plusieurs abbés s'en furent auprès de Wibald et le supplièrent d'intervenir pour amener la réconciliation du comte de Namur et de l'évêque. Sur les instances de l'abbé de Stavelot, Henri de Leyen consentit à la réunion d'un synode auquel seraient convoqués tous les prud'hommes (*religiosi et sapientes viri*) du diocèse, et où se discuteraient les moyens de mettre fin aux hostilités (2). Nous ignorons si cette assemblée eut lieu. En tout cas, la paix était chose faite en janvier de l'année suivante (3).

La guerre entre Henri l'Aveugle et l'évêque de Liége eut un grand retentissement. Presque toutes les annales des monastères de la Lotharingie en font mention. Mais dans la suite diverses légendes se formèrent qui en altérèrent le caractère.

Jean d'Outremeuse, chroniqueur du XIVe siècle, a laissé sur les origines de ce conflit un récit assez long qu'il suffira de résumer. Lors du siège de Bouillon, nous dit-il, le comte de Namur avait prêté à l'évêque Albéron une somme de 100 marcs d'argent, dont il réclama le payement à Henri de Leyen. Celui-ci déclara qu'il acquitterait la dette après examen des preuves du prêt et, dans l'intention de régler cette affaire, fixa un jour au comte pour qu'il se rendît à Liége. Mais Henri l'Aveugle, trop orgueilleux, ne vint pas, et arrêta à Namur deux marchands liégeois, Jehan de Pichevache et Bareis, fils de Guy de Pireuse. Irrité de ce procédé, le prélat rassembla une armée, poussa jusqu'à Namur, brûlant tout sur son passage, puis regagna ses Etats. Le comte de Namur se vengea en ravageant le Condroz. Il réunit ensuite une armée des plus

(1) *Annales S. Jacobi*, op. cit., p. 641.

(2) Lettre de Wibald à Arnoul élu de Cologne, JAFFÉ, *Monumenta Corbeiensia*, t. I, p. 465.

(3) En janvier 1152, deux cardinaux romains écrivirent à Henri de Leyen pour l'inviter à réparer les pertes subies par l'abbaye de Stavelot pendant la guerre avec le comte de Namur (HALKIN et ROLAND, op. cit, t. I, p. 455, nº 237). Dans cette missive, il est parlé de la guerre comme d'une chose passée. — Le 11 mars 1152, Henri de Namur et le prince-évêque figurent tous deux parmi les témoins d'un diplôme de Frédéric Ier Barberousse, daté d'Aix-la-Chapelle (HALKIN et ROLAND, op. cit., t. I, p. 458.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

considérable et s'avança jusque Andenne, où ses troupes se rencontrèrent avec celles du prince-évêque (1).

Cette version des origines de la guerre de 1150 est absolument fantaisiste. Aucune source contemporaine ne fait allusion à l'histoire des 100 marcs d'argent et des deux marchands arrêtés à Namur. Elle doit avoir été forgée de toutes pièces par Jean d'Outremeuse, car l'historien liégeois Gilles d'Orval, qui vivait au XIIIe siècle, ne l'a pas connue. Si j'ai cru devoir m'y arrêter, c'est à cause du crédit extraordinaire qu'elle a rencontré auprès des historiens modernes. Croonendael, Gramaye, Fisen, Bouille, Foulon, De Marne, Galliot, Borgnet, Daris, croyant à sa véracité, ont reproduit, dans ses parties principales, le récit de Jean d'Outremeuse (2).

Il faut aussi tenir pour légendaire le siège de Namur de 1155, qui aurait eu lieu à la suite d'une reprise des hostilités. J'ai cherché en vain à découvrir ce qui a pu donner naissance à cette fable. Elle est rapportée pour la première fois par De Marne, qui ne cite pas ses références (3).

Dans les années qui suivirent la guerre de 1150-1151, Henri de Leyen obtint du pape et de l'empereur plusieurs diplômes d'un intérêt tout particulier. Le premier, en date du 2 mars 1152, fut accordé par Frédéric Ier Barberousse, trois jours après son élection comme roi des Romains. Par cet acte, le nouveau souverain confirme solennellement les privilèges de la cité de Liége et du chapitre de Saint-Lambert, et détermine les droits des avoués de ce chapitre. Trois ans plus tard, c'est-à-dire en 1155, lors d'un séjour du prince-évêque en Italie, la pape Adrien IV et l'empereur Frédéric lui accordèrent des diplômes confirmant, en les énumérant, toutes les possessions de son Eglise, ainsi que ses privilèges, et promulguant des sanctions contre quiconque oserait les usurper ou les violer (4).

---

(1) Jean d'Outremeuse, *Ly Mireur des Histors*, t. IV, p. 438.

(2) Croonendael, *Cronicque*, p. 251 ; Gramaye, *Namurcum*, p. 54 ; Fisen, *Historia Leodiensis*, p. 242 ; Bouille, *Histoire de la ville et du pays de Liége*, t. I, p. 168 ; Foulon, *Historia Leodiensis*, t. I, p. 274 ; De Marne, *Hist. de Namur*, t. I, p. 153 ; Galliot, *Hist. de Namur*, t. I, p. 126 ; Borgnet, *Hist. de Namur*, p. 41 ; Daris, *Hist. du diocèse et de la principauté de Liége*, t. I, p. 545.

(3) De Marne, op. cit., t. I, p. 156. Gilles d'Orval, Jean d'Outremeuse, Croonendael, Gramaye, Fisen, Bouille et Foulon ne parlent pas d'une reprise des hostilités, ni du siège de Namur de 1155.

(4) Bormans et Schoolmeesters, *Cart. de S. Lambert*, t. I, pp. 71, 74, 76. — Le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ces diplômes obtenus par Henri de Leyen des deux grandes puissances de la Chrétienté, au sortir d'une période troublée, doivent être considérés, sans aucun doute, comme une réponse aux prétentions élevées par certains féodaux. Au point de vue namurois, ils consacrent en quelque sorte les résultats de la victoire d'Andenne.

A partir de l'année 1152, Henri l'Aveugle paraît avoir vécu en paix, sinon en bons termes, avec l'évêque de Liége. En 1153, celui-ci vint à Namur, où il consacra l'autel construit dans la crypte de la collégiale Notre-Dame, l'église Saint-Nicolas en Herbatte et la chapelle de la léproserie des Grands Malades (1). L'année suivante, il assista au monastère de Brogne à une cérémonie durant laquelle le comte de Namur confirma à cette abbaye ses anciens privilèges et accorda aux habitants des villages qui en dépendaient des libertés analogues à celles dont jouissaient les bourgeois de Namur (2). En 1161, au cours d'un nouveau voyage dans le Namurois, il consacra l'église paroissiale et la chapelle claustrale de Floreffe (3).

Mais ce qu'il faut noter également, c'est que depuis l'année 1152 jusqu'à la fin de son épiscopat, c'est-à-dire pendant l'espace de douze ans, le comte de Namur ne prit part à aucun synode (4).

---

diplôme de Frédéric Ier est particulièrement explicite. Sont mentionnées, en effet, toutes les localités de la principauté qui par leur situation étaient menacées d'usurpation ou pouvaient faire l'objet de litiges. On pourrait retracer dans ses grandes lignes la carte de la principauté au milieu du XIIe siècle à l'aide de ce document. — Entre 1152 et 1155, à la prière sans doute de l'abbé de Saint-Laurent, à Liége, le même souverain écrivit à Henri l'Aveugle la lettre publiée en annexe, sous le n° 1.

(1) BORGNET, *Les Grands Malades*, ASAN, t. V., p. 337.

(2) ASAN, t. V, p. 434.

(3) *Annales Floreffienses*, SS, t, XVI, p. 624.

(4) Pendant cette période, Henri de Leyen réunit de nombreux synodes. — Depuis le règne d'Albert II (+ 1063 ou 1064), les comtes de Namur, ainsi que les autres féodaux du diocèse de Liége, assistaient à tous les synodes importants tenus par l'évêque. Ces assemblées, qui devaient donner naissance dans la suite aux Etats de Liége, formaient le conseil du prélat pour l'administration du diocèse et de la principauté. (Cfr. J. CLOSON, *Origine de l'Assemblée d'Etats au Pays de Liége*, *Leodium*, 1904, pp. 65 et 66). Les comtes de Namur participaient aux délibérations et figuraient tout au moins comme témoins dans les chartes relatant les décisions. Après la querelle des Investitures et la chute de l'Eglise impériale, ils profitèrent sans aucun doute (ainsi que les autres féodaux) de cette situation qui les mettait en rapports avec les chanoines de Saint-Lambert et les hauts dignitaires de la principauté, pour se créer un parti à Liége et faire triompher leurs candidats au siège épiscopal. Henri de Leyen chercha, semble-t-il,— ce point mériterait d'être étu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Henri II, évêque de Liége, mourut en 1164. Le grand prévôt Alexandre lui succéda la même année sur le siège épiscopal. Ce prélat entretint d'excellentes relations avec le comte de Namur, qui, en mars 1165, assista à un synode solennel à Liége (1), et parvint sous son règne à ressaisir une partie de l'influence dont il avait joui précédemment auprès du chapitre de Saint-Lambert. A la mort d'Alexandre, survenue en 1167, il réussit à faire élire comme évêque son neveu Raoul de Zähringen (2).

Ce fut la dernière intervention du comte Henri dans les affaires liégeoises. Du reste, en établissant le fils de sa sœur Clémence à la tête d'un des plus riches évêchés de l'empire, il n'était guidé, semble-t-il, par aucune préoccupation politique. Son seul but paraît avoir été de caser un de ses parents, cadet de famille. Son rôle dans l'histoire de la principauté finit, à proprement parler, avec la bataille d'Andenne, qui consacra pour toujours le triomphe de l'Eglise impériale sur le comté de Namur.

* * *

Lorsque, en 1136, le jeune Henri de Namur succéda à son cousin Conrad II dans le Luxembourg, il put constater que la situation de ce comté vis-à-vis de l'Eglise de Trèves était à peu près identique à celle du Namurois en face de la principauté de Liége. Dans les pays mosellans, comme sur les bords de la Meuse, l'Eglise impériale avait progressé au détriment des Etats féodaux. Les comtes de Luxembourg des Xe et XIe siècles n'avaient pas cherché

---

dié de très près — à mettre fin à cet état de choses en ne convoquant plus à ses synodes tous les grands seigneurs du diocèse mais uniquement ceux dont les terres se trouvaient situées dans la principauté. Au XIIIe siècle, les comtes de Namur n'assistaient plus à ces assemblées devenues purement liégeoises.

(1) Miraeus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 280. — S'il faut en croire Gilles d'Orval (SS, t. XXV, p. 108), Alexandre appartenait à la famille d'Ouren, dans le pays de Trèves, famille qui eut certainement des rapports avec Henri l'Aveugle. En 1182, un Conon d'Ouren et ses trois fils Arnoul, Conon et Gilles sont cités parmi les vassaux du comte de Luxembourg (Gislebert, p. 146). Durant son épiscopat, Alexandre II fit plusieurs voyages dans le Namurois. Le 10 avril 1165, il assista avec Henri de Namur à la pose de la première pierre de l'église abbatiale de Floreffe (*Annales Floreffienses*, SS, t. XVI, p. 624), et, en 1166, ils se trouvaient ensemble à Dinant (AHEB, t. XVI, p. 34).

(2) Gislebert de Mons, p. 65. — Henri vécut en bons termes avec Raoul de Zähringen. En 1180, il intervint pour le réconcilier avec le comte de Looz, cfr. *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond* (éd. de Borman), t. II, p. 78.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à étendre leur domination vers les régions de l'Ouest, où se constituèrent librement les comté de Chiny, d'Arlon, de Laroche et de Durbuy. Leur objectif fut de s'établir dans la vallée de la Moselle, particulièrement dans l'ancien Bidgau renfermant la cité archiépiscopale de Trèves, les abbayes de Saint-Maximin, de Prüm et d'Echternach. Le fondateur de la maison de Luxembourg, Sigefroid, ainsi que ses premiers successeurs exercèrent les droits comtaux dans cette contrée, mais la puissance croissante des archevêques, favorisée par les empereurs, fit perdre constamment du terrain à leurs descendants. Depuis la seconde moitié du XIe siècle, la principauté ecclésiastique de Trèves, définitivement constituée, jouait en Haute-Lotharingie le même rôle que Liége, Utrecht, Cambrai dans le Lothier. De leurs anciens droits dans le Bidgau, les comtes de Luxembourg n'avaient conservé que des lambeaux de territoires et les avoueries d'Echternach et de Saint-Maximin (1).

Cette situation détermina Henri l'Aveugle à prendre, dès les premières années de son règne, une attitude nettement hostile à l'archevêque. Il rechercha toutes les occasions d'affaiblir ce redoutable voisin. Son intervention dans la querelle relative à l'indépendance de Saint-Maximin n'eut pas d'autre but (2).

Ce monastère, renommé pour sa richesse et le nombre de ses possessions, était situé dans la banlieue de Trèves. Il jouissait d'une indépendance complète vis-à-vis de l'archevêque, ne relevant que du pape et de l'empereur. Albéron de Montreuil, monté

---

(1) VANDERKINDERE, *Formation territoriale*, t. II, pp. 355, 395 et ss.

(2) Les sources où nous puiserons nos renseignements sur les rapports d'Henri l'Aveugle avec Albéron de Montreuil, archevêque de Trèves, sont relativement nombreuses. Les sources narratives, publiées par WAITZ, MGH, SS, t. VIII, pp. 234-260, consistent en deux *Gesta Alberonis*. Le premier, dont l'auteur est resté inconnu, a été écrit vers 1145, en vers hexamètres. Le second, en prose, composé entre 1152 et 1157, est l'œuvre de Baudry, écolâtre de l'église Saint-Pierre de Trèves. Ce Baudry, natif de Florennes dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, était clerc de la curie romaine, lors du séjour du pape Eugène III à Paris, en 1147. Albéron, qui eut l'occasion de l'entendre plaider, fut charmé de son talent et le ramena avec lui à Trèves. Baudry ne fut donc pas témoin oculaire de la lutte entre l'archevêque et son compatriote Henri de Namur (1141-1146). De même que l'auteur du premier *Gesta*, il se montre très hostile à ce dernier. Les sources diplomatiques (diplômes, bulles, chartes) sont d'un grand intérêt. Elles ont été publiées par BEYER, *Urkundenbuch*, t. I. Plusieurs historiens modernes se sont occupés de cette question (cfr. *Trevirensia*, n° 1259). Ils ont été repris et complétés par W. BERNHARDI dans son ouvrage sur *Konrad III* (*Collection des Jahrbücher der deutschen Geschichte*). J'ai adopté la chronologie des événements établie par cet auteur.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur le trône archiépiscopal en 1131, avait entrepris de réduire cette abbaye à son autorité. La tâche apparaissait cependant des plus ardue. Toutes les tentatives de ses prédécesseurs avaient échoué devant la résistance opiniâtre des religieux et l'opposition de l'empereur. Il s'était d'abord adressé à Lothaire III et, comme ses adversaires possédaient des diplômes de Dagobert et de Charlemagne établissant leur indépendance, il en avait produit de son côté, émanés de ces mêmes souverains, confirmant à son église la propriété de Saint-Maximin (1). L'empereur paraît avoir été fort perplexe. Il n'était pas disposé à abandonner ses droits sur le monastère; d'autre part, il avait à ménager Albéron, qui en toute occasion se montrait zélé serviteur de la cause impériale. Finalement il décida que la question ferait l'objet d'une enquête, mais lorsqu'il mourut en 1137 celle-ci était à peine commencée (2).

Vers la même époque, et précisément au moment où il eût été nécessaire que tous les religieux de Saint-Maximin fussent étroitement groupés autour de leur abbé, une discorde éclata au sein de la communauté. Plusieurs moines, peut-être à l'instigation d'Albéron, accusèrent en cour de Rome leur abbé Gérard de simonie et de dilapidation. Le pape Innocent II ordonna à ce dernier de comparaître devant lui pour se justifier (3). Gérard se vengea de ses accusateurs en les destituant de leurs charges et en les privant de leurs prébendes. Cette mesure provoqua de nouvelles réclamations. Une enquête sur place s'imposait. Albéron, qui portait le titre de légat du Saint-Siège, en fut tout naturellement chargé. Au cas où les réclamations seraient fondées, il devait au nom du souverain pontife rétablir les accusateurs de l'abbé dans

(1) La lutte entre Saint-Maximin et l'archevêque de Trèves provoqua la fabrication de nombreux faux, aucune des deux parties ne pouvant établir ses prétentions sur des pièces authentiques. Ce furent les religieux de Saint-Maximin qui débutèrent dans cette voie. Dès le Xe siècle, on les trouve en possession de diplômes de Dagobert et de Charlemagne, sur lesquels Otton II se basa en 963 pour confirmer leur indépendance. Les archevêques de Trèves, de leur côté, firent fabriquer, à une époque qu'il n'est pas possible de déterminer, des chartes émanées des mêmes rois francs et en contradiction formelle avec les précédentes. Au sujet de ces faux cfr. BERNHARDI, *Konrad III*, p. 89, nº 32. Albéron, semble-t-il, en fit usage le premier.

(2) Un diplôme de Conrad III, roi des Romains, de l'année 1139, retrace dans ses grandes lignes l'historique de la question. BEYER, *Urkundenbuch*, t. I, p. 565, nº 510.

(3) JAFFÉ, *Regesta pontificum*, t. I, nº 7727.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

leurs charges et dignités et suspendre celui-ci jusqu'au moment où il se présenterait en personne devant la cour pontificale (1).

L'abbé Gérard, qui appréhendait avec raison le résultat d'une enquête confiée à son adversaire, implora la protection de Lothaire III. Le souverain, répondant à son appel, écrivit au pape, le priant de ne pas donner suite à l'affaire jusqu'à son arrivée en Italie (2). L'empereur se mit en route pour les pays transalpins en août 1136 ; Albéron de Montreuil l'accompagnait. Cependant la question de l'indignité de l'abbé de Saint-Maximin ne fut pas tranchée au cours du voyage.

L'archevêque ne devait reprendre l'enquête dont il avait été chargé que deux ans plus tard. Mais en 1138 les circonstances étaient bien différentes. Deux grands événements s'étaient produits entretemps : la mort de l'empereur Lothaire (3 décembre 1137) et l'élection de Conrad de Hohenstaufen comme roi des Romains (7 mars 1138), élection due en grande partie aux efforts d'Albéron.

N'ayant pas à redouter l'opposition du nouveau souverain, l'archevêque excommunia l'abbé Gérard (3). Celui-ci se tourna alors vers l'avoué de l'abbaye et demanda son assistance. Henri de Namur n'hésita pas à prendre son parti et les deux alliés décidèrent de tenter une démarche collective à Rome. Innocent II refusa de recevoir leurs délégués ; il se borna à leur faire savoir qu'il approuvait les mesures prises par Albéron et à recommander au comte de respecter la personne et les biens de l'archevêque, s'il ne voulait pas encourir la colère du Saint-Siège (4).

Malgré l'insuccès de cette démarche, Gérard persista dans sa résistance. Aussi une bulle du 5 décembre 1138 le déclara déchu de sa dignité d'abbé de Saint-Maximin (5). Cette fois il fut bien forcé de se soumettre, d'autant plus que ses religieux, qui avaient fini par comprendre combien cette affaire faisait le jeu de l'adver-

(1) JAFFÉ, op. cit., n° 7674.

(2) JAFFÉ, op. cit., n° 7764. Sur la date de cette bulle et des précédentes cfr. BERNHARDI, p. 91, n° 37.

(3) BERNHARDI (p. 92, n° 39) croit que ce fut seulement dans les environs de juin 1138, qu'Albéron excommunia l'abbé Gérard.

(4) Ces détails nous sont connus par une lettre d'Innocent II, du 15 octobre 1138, adressée à Albéron. BEYER, *Urkundenbuch*, t. I, p. 554, n° 499.

(5) BEYER, *Urkundenbuch*, t. I., p. 554, n° 500.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

saire, le mirent en demeure de résilier ses fonctions. Les religieux procédèrent aussitôt à l'élection d'un nouvel abbé. Leurs suffrages se portèrent sur un certain Siger, moine du diocèse de Liége, complètement inconnu à Trèves. Mais Siger avait le grand mérite à leurs yeux d'être le frère de plusieurs conseillers du comte de Namur, et ils espéraient que ceux-ci seraient plus ardents que jamais à entretenir leur seigneur dans ses sentiments hostiles à l'archevêque (1).

Comme Saint-Maximin était abbaye d'empire, le nouvel élu était tenu, pour se conformer aux traditions, de se présenter d'abord devant l'empereur, afin de recevoir l'investiture, puis de se rendre à Rome, où le pape devait le consacrer. Siger, ne comptant pas sur un accueil favorable de la part de Conrad III, partit directement pour la Ville Eternelle, où Innocent II lui accorda sans difficulté la consécration abbatiale (2).

Pendant son séjour en Italie, une diète importante s'ouvrit à Strasbourg (22 mai 1139). Albéron y parut, renouvela ses prétentions sur Saint-Maximin et produisit de nouveau les faux diplômes des rois francs. L'archevêque avait rendu de trop grands services au roi des Romains, pour que celui-ci ne fît pas droit à ses réclamations. En conséquence, un jugement de la diète, évidemment inspiré par Conrad, attribua à l'Eglise de Trèves tous les droits que les empereurs possédaient sur l'abbaye (3).

Albéron était parvenu à ses fins. L'affaire avait été menée de façon fort discrète, car il est très probable que les religieux de Saint-Maximin avaient ignoré que la question de leur indépendance devait être soumise au jugement des princes à Strasbourg (4). Aussi, lorsqu'ils connurent cette décision, ils se prononcèrent una-

---

(1) *Gesta metrica*, p. 239, vers 127 et ss. — Elegerunt monachi abbatem monacum quendam de ecclesia Leodiensi, fratrem quorundam qui consiliarii erant comitis Namucensis, ideo ut illorum consiliis acrius in furorem suum comes cotidie accenderetur. BAUDRY DE FLORENNES, p. 253.— Le nom de famille de Siger est inconnu.

(2) *Gesta metrica*, vers 130 et ss. — BAUDRY, p. 253. — Lettre d'Innocent II à Albéron du 2 avril 1140, BEYER, *Urkundenbuch*, t. I, p. 553, n° 498.

(3) BEYER, *Urkundenbuch*, t. I, p. 565, n° 510, et p. 567, n° 511. — *Gesta metrica*, vers 119 et ss. — BAUDRY, p. 252. Cfr. aussi BERNHARDI, p. 94, n°s 44 et 45.

(4) Les religieux de Saint-Maximin possédaient eux aussi, comme nous l'avons vu, des diplômes de Dagobert et de Charlemagne. S'ils avaient été avertis que la question de leur indépendance devait être soumise au jugement des princes à Strasbourg, ils n'auraient pas hésité à se rendre dans cette ville, pour présenter leurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nimement pour la résistance et expédièrent au comte de Namur les objets précieux que renfermait le monastère (1).

Lorsqu'à son retour Siger voulut prendre possession de l'abbaye. Albéron lui en interdit l'entrée. L'abbé se plaignit à Innocent II, qui invita l'archevêque à comparaître devant la cour pontificale, le 28 avril 1140. Celui-ci, que le mauvais état de sa santé et d'importantes affaires retenaient en Allemagne, obtint un délai jusqu'au 18 novembre de cette année (2).

Avant de se rendre en Italie, Albéron sollicita l'appui de son ami Bernard de Clervaux. Le célèbre abbé écrivit plusieurs lettres à Innocent II, dans lesquelles il plaidait avec chaleur la cause de l'archevêque (3). Son intervention amena un revirement complet dans les dispositions du pape, et lorsqu'au mois de novembre Albéron arriva à Rome, en même temps qu'une délégation de moines de Saint-Maximin, il se vit accueilli avec bienveillance. Quelques jours plus tard, après avoir entendu les arguments des deux parties, Innocent II rendit sa sentence. Il déclara que Saint-Maximin devrait reconnaître désormais l'autorité de l'archevêque. En outre, il confirma solennellement la renonciation faite par le roi Conrad en faveur d'Albéron et de ses successeurs de ses droits sur l'abbaye (4).

Revenu dans son diocèse, vraisemblablement en janvier 1141, Albéron chercha à entrer en possession de Saint-Maximin et, comme l'abbé et les religieux refusaient avec obstination de lui ouvrir les portes du monastère, il les excommunia (5). Les moines appelèrent alors à leur aide l'avoué de l'abbaye. Aussi longtemps que le différend était resté sur le terrain diplomatique, Henri de Namur n'avait pas cru devoir intervenir, mais cette fois il prit les armes et entra résolument en lice.

---

diplômes au roi, ainsi qu'ils avaient coutume de le faire depuis deux siècles, chaque fois que leur indépendance était mise en péril. Or, aucun moine de Saint-Maximin ne figure parmi la nombreuse assistance de la diète. Il est donc hautement probable que le jugement fut prononcé sans qu'ils aient eu l'occasion de se défendre.

(1) Baudry de Florennes, p. 252.

(2) Beyer, *Urkundenbuch*, t. I, p. 553, n° 498. — Bernhardi, p. 97, n° 48. — Le pape ordonne en outre à Albéron de ne pas s'opposer à ce que Siger exerçât ses fonctions d'abbé de Saint-Maximin.

(3) Cfr. Bernhardi, pp. 196-197, nos 27 et 28. Saint Bernard insiste particulièrement sur le relâchement dans lequel étaient tombés les religieux de Saint-Maximin.

(4) Beyer, *Urkundenbuch*, t. I, p. 575, n° 518.

(5) *Gesta metrica*, p. 239, vers 164 et ss.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sans perdre de temps, il employa les sommes considérables qu'il avait reçues du monastère à se constituer une armée. Puis, vers la fin de mars, au moment où l'archevêque assistait à une diète à Strasbourg, il envahit brusquement la principauté à la tête de quinze cents chevaliers et marcha sur la capitale. Celle-ci, dépourvue de fortifications, se trouvait à la merci d'un coup de main. Le désarroi fut sans borne lorsqu'on signala l'ennemi ; quelques bourgeois seulement songèrent à prendre les armes. Le comte de Namur se disposait à entrer dans la place du côté de la Porta Nigra, lorsque Frédéric de Vianden, avoué de l'Eglise de Trèves, qui se trouvait par hasard dans la ville, accourut à sa rencontre et parvint à force d'instances à le détourner de son projet (1). Henri fondit alors sur le plat pays avec sa chevalerie, se livrant à mille violences, pillant et incendiant les villages et les églises, ravageant les champs, faisant de nombreux prisonniers (2).

Après la diète de Strasbourg, Albéron fit tous ses efforts pour décider l'avoué de Saint-Maximin à cesser les hostilités et à conclure un traité de paix. Comme celui-ci ne voulait rien entendre, il l'excommunia (3).

Cependant, de leur côté, les religieux n'étaient pas restés inactifs. Peu de temps après la tentative faite par Albéron pour entrer en possession de leur couvent, ils résolurent de tenter une démarche auprès de la curie romaine, afin d'amener, si possible, le

---

(1) *Gesta metrica*, p. 240, vers 175 et ss. — BAUDRY, p. 253. Voici le passage relatif à l'intervention de Frédéric de Vianden : potuissetque (comes Namucensis) civitatem tunc multum gravasse, si Deus hoc malum non avertisset. Sed comes Fridericus de Vianna tunc forte fortuitu erat in civitate et occurens Namucenci multis persuasionibus eum redire fecit, demonstrans magnam fore ipsi et perpetuam infamiam, si quid tale contra dominum suum committeret, antequam dominio suo renunciasset ; presertim contra maiestatem regiam hoc fore, si archiepiscopo ex mandato regis in curia commoranti, malum aliquod inferret. — Ces raisons paraissent peu vraisemblables. Henri savait certainement à quoi il s'exposait en attaquant Trèves pendant le séjour de l'archevêque à la cour impériale. S'il avait craint réellement de forfaire à l'honneur féodal et de commettre un crime de lèse-majesté, il aurait différé son attaque, et en tout cas aurait regagné le Luxembourg aussitôt après l'avertissement du comte de Vianden. — Sur la date de ces événements cfr. BERNHARDI, p. 215, nº 26.

(2) BAUDRY, p. 253. — Il est fait aussi mention des ravages accomplis par Henri de Namur dans une lettre d'Innocent II, datée du 8 mai (1141), adressée à Albéron. BEYER, *Urkundenbuch*, t. I, p. 574, nº 517, et JAFFÉ, t. I, nº 8141.

(3) BAUDRY, p. 253. — Un diplôme de Conrad III, de l'année 1147 (BEYER, *Urkundenbuch*, t. I, p. 600, nº 543), nous apprend qu'Henri l'Aveugle avait été excommunié et sa terre mise en interdit. Cette sentence fut sans doute prononcée au début des hostilités, après l'échec des tentatives de conciliation.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

souverain pontife à révoquer la sentence prononcée en décembre ou du moins à y apporter quelques adoucissements. L'abbé Siger se chargea des négociations et partit pour Rome. Il trouva Innocent II inflexible. Tout ce qu'il put obtenir, ce fut d'être relevé de l'excommunication qu'Albéron avait fulminée contre lui ; encore dut-il promettre de cesser toute résistance. Rentré à Trèves, Siger reconnut l'autorité de l'archevêque et lui prêta serment de fidélité (1). Son exemple ne paraît pas avoir été suivi par un grand nombre de ses religieux. Ce ne fut que deux ans plus tard, et après de nouveaux efforts, que le prélat parvint à faire reconnaître définitivement son autorité.

Nous ne sommes pas renseignés sur les faits et gestes du comte Henri pendant le reste de l'année 1141. On peut conjecturer cependant que les hostilités furent suspendues en août et septembre. A cette époque, en effet, se place le siège de Bouillon, dont j'ai relaté les péripéties dans le chapitre précédent.

Au XIIe siècle, lorsqu'un dynaste féodal voulait réduire à merci un prince ecclésiastique, il s'emparait d'un point stratégique situé dans ses domaines et s'y fortifiait (2). Henri l'Aveugle recourut à cet expédient dans sa lutte contre l'archevêque. Dans le courant de l'année 1142, nous le trouvons en possession d'une forteresse formidable, campée au sommet d'une montagne appelée Rudolfsberg, à une courte distance de Trèves (3). Le Rudolfsberg devint un centre de pillage, d'où ses hommes d'armes ne sortaient que pour mettre en coupe réglée le plat pays d'alentour.

---

(1) *Gesta metrica*, p. 240, vers 167 et 205. — Lettre d'Innocent II à Albéron, du 8 mai 1141. BEYER, *Urkundenbuch*, t. I, p. 574, n° 517. — JAFFÉ, t. I, n° 8141. — Cfr. aussi BERNHARDI, p. 215, nos 24 et 25.

(2) C'est ce que fit notamment Renaud de Bar, à Verdun, en 1131 ; cfr. ci-dessus à propos de Bouillon.

(3) Cette montagne est dénommée *Butolicum* par les *Gesta metrica*, p. 240, vers 213 ; *Rodolfi mons* par Baudry de Florennes, p. 253, l. 39 ; *Roulmont* dans un diplôme impérial du 4 janvier 1147 (BEYER, *Urkundenbuch*, I, p. 601). *Rodolfisberg* dans une bulle du 27 mai 1152 (BEYER, *item*, p.620). Les *Gesta metrica* la situent à trois milles de Trèves : Butolicum quod abest tria milia nobis (de Trèves). W. BERNHARDI, *Konrad III*, p. 335, l'appelle *Rudolfsberg* et la situe, sans donner ses raisons, à quelques milles de Trèves, sur la Saar. M. le Dr G. Kentenich, bibliothécaire et archiviste de Trèves, que j'ai consulté à ce sujet, ne connaît pas dans les environs de cette ville une hauteur portant encore ce nom. — Comme beaucoup de forteresses de l'époque, celle du Rudolfsberg devait avoir été construite en bois. Ce qui semble le prouver, c'est qu'en 1148, lorsque les gens de Trèves s'en emparèrent, elle fut détruite par le feu en quelques heures (*Gesta metrica*, p. 242, vers 299 et ss.).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans la cité épiscopale on vivait sur un qui-vive perpétuel. Albéron réunit des troupes et vint, la même année, mettre le siège devant ce nouveau Chèvremont.

A cette nouvelle, Henri de Namur accourut à la tête d'une armée de secours, et, afin de forcer l'archevêque à lever le blocus, marcha sur Trèves. Il était occupé à piller le bourg de Pfalzel, situé près de cette ville, lorsque ses éclaireurs l'avertirent que le prélat avait abandonné précipitamment le siège du Rudolfsberg et s'approchait avec tous les siens, dans l'espoir de le surprendre. Ne jugeant pas prudent de se mesurer avec un adversaire qui disposait de forces supérieures, il battit en retraite et se dirigea sur Wittlich, où il comptait se procurer des vivres. La bourgade ne lui ayant pas fourni ce qu'il espérait, il la livra aux flammes. Il franchit ensuite la Lieser en amont de Wittlich, et arriva au monastère d'Himmerode. Ses soldats n'y trouvèrent que de très maigres provisions. Lui-même, épuisé de fatigue et de faim, se disposait à manger un morceau de pain, lorsqu'on signala l'approche de l'ennemi, qui suivait ses traces depuis Trèves. Forcé de s'éloigner avant d'avoir pu se rassasier, il dit à un des religieux qui l'entouraient : « Plaise à Dieu que l'archevêque passe par d'aussi mauvais moments que ceux que je traverse depuis deux jours et deux nuits ; alors qu'épuisé par de longues privations je me dispose à manger un peu de pain, voici qu'il m'en empêche (1) ». Malgré sa fuite précipitée, le comte ne tarda pas à être rejoint et dut accepter le combat. Ses troupes furent taillées en pièces ; lui-même ne trouva son salut que dans la vitesse de son cheval (2).

A la suite de ces événements, une trêve d'une assez longue durée, semble-t-il, fut conclue entre les deux adversaires. Albéron profita de ce répit pour commencer la construction de fortifications destinées à mettre sa capitale à l'abri d'un coup de main ; puis il organisa la milice communale et établit des postes de guet. Dans l'entre-temps, il reprit la lutte contre Saint-Maximin, dont un certain nombre de moines ne désarmaient pas. Résolu cette fois

---

(1) « Deus non meliorem diem vel noctem ei, scilicet archiepicopo, concedat, quam duos dies et duas noctes continue habui. Qui cum duobus diebus jejunaverim, etiam tertio die pauxillo panis me vellem refocillare, ab eo non sum permissus » Baudry, p. 254.

(2) *Gesta metrica*, p. 240, vers 185 et ss. — Baudry, p. 254. — Bernhardi, p. 336, n° 31, et p. 337, nos 32 et 33.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'en finir tout à fait, il expulsa les récalcitrants et les remplaça par des religieux dévoués à ses intérêts. Cette mesure radicale lui assura la possession définitive de l'abbaye ; il ne fut plus question — du moins au XIIe siècle — de l'indépendance de Saint-Maximin. Henri l'Aveugle n'en continua pas moins à guerroyer. Les hostilités paraissent avoir repris au printemps de l'année 1148. La garnison du Rudolfsberg poursuivit ses ravages malgré quelques sorties victorieuses de la milice de Trèves. Le pillage fut tel que dans beaucoup de villages les paysans, déjà très éprouvés par les rigueurs de l'hiver 1142-1143, se virent réduits à la plus affreuse misère.

Nonobstant les difficultés de l'entreprise, Albéron décida d'assiéger de nouveau la forteresse et, afin de se constituer une armée, n'hésita pas à aliéner les joyaux de son Eglise. Les hommes d'armes du comte résistèrent avec vaillance et opérèrent de fréquentes sorties. Ils espéraient voir surgir d'un moment à l'autre leur seigneur à la tête d'une armée de secours. Mais ce dernier ne donna pas signe de vie. Le blocus traîna en longueur par suite de la trahison de plusieurs vassaux de l'archevêque, lesquels laissaient parvenir des vivres à la garnison. L'officier préposé au maniement des machines de guerre, qui s'était laissé acheter sous main, refusa tout à coup — on ignore sous quel prétexte — de continuer son service. Albéron, mis au courant de ces menées, fit surveiller étroitement les abords de la forteresse et coupa court à toute communication avec les assiégés. Ceux-ci furent bientôt réduits aux abois et entrèrent en pourparlers. Ils livrèrent le château, après avoir obtenu de regagner librement leurs foyers (1).

Une fois la place rendue, Albéron se vit en butte aux sollicitations de quelques-uns de ses principaux vassaux qui insistaient pour que la garde de la citadelle fût confiée à l'un d'entre eux. Mais la milice communale de Trèves, apprenant ces démarches, ne laissa pas à l'archevêque le temps de se prononcer. Elle se rua en masse sur le burg et y mit le feu, de crainte qu'il ne retombât entre les mains d'Henri l'Aveugle, lequel avait des intelligences parmi les nobles trévires, ou, du moins, ne restât, sous un nouveau maître, le nid de brigands qu'il avait été jusqu'alors (2).

---

(1) *Gesta metrica*, p. 240, vers 200 et ss. Cfr. aussi BERNHARDI, p. 338, n°s 35 et 36.

(2) *Gesta metrica*, p. 241, vers 268 et ss.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La prise du Rudolfsberg priva le comte Henri d'une base d'opérations excellente. Aussi, tout porte à croire qu'il chercha pendant quelque temps à ériger un nouveau château-fort sur un autre point stratégique. Les hauteurs appelées Mont de Mercure (*Mercurii mons*) (1), situées au centre de la principauté, paraissent avoir attiré son attention, car Baudry de Florennes nous apprend que le prélat s'empressa de fortifier cette montagne de peur que son adversaire ne s'en emparât et ne s'y établît (2).

Aucun événement digne d'être noté ne se place entre la destruction du Rudolfsberg et une nouvelle attaque de Trèves, vers le milieu de mois d'octobre de l'année suivante 1144. Sans doute, Henri l'Aveugle voulut profiter de la circonstance qu'à cette époque de l'année de nombreux bourgeois se trouvaient hors ville. Dès que son approche fut signalée, ce qui restait d'hommes valides prit les armes et se porta hardiment à sa rencontre. Cette milice, composée en grande partie de jeunes gens inexpérimentés, ne put soutenir le choc des soldats et se replia sur la ville dans le plus grand désordre, après avoir perdu beaucoup de monde. Si Henri avait marché sur Trèves aussitôt après sa victoire, il est hors de doute qu'il s'en fût rendu maître sans coup férir. Les habitants étaient en proie à une telle panique, qu'ils négligèrent de prendre les mesures de défense les plus élémentaires, comme de fermer les portes de l'enceinte fortifiée. Mais il s'attarda au pillage de la banlieue et ne parut devant la place que le lendemain matin. L'héroïsme d'un chanoine sauva la cité. Au milieu de l'affolement général, cet homme vaillant parvint à grouper quelques bourgeois résolus et organisa la résistance, après avoir fermé les portes de la ville. Un brouillard épais régnait sur la contrée, si bien que le chanoine et sa petite troupe donnèrent aux assaillants l'impression que la bourgeoisie faisait bonne garde. Le comte se contenta de réduire en cendres tout ce qui se trouvait en dehors des remparts (3).

Cette guerre sans merci, qui menaçait de se prolonger indéfiniment, était en fin de compte désastreuse pour l'archevêque et

(1) Aujourd'hui Neuerburg près de Wittlich. Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. le Dr G. Kentenich, archiviste et bibliothécaire de la ville de Trèves.

(2) Baudry de Florennes, p. 253.

(3) Ce récit est tiré des *Gesta metrica*, p. 242, vers 305 et ss.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

compromettait gravement sa situation politique. C'est pourquoi il se décida à implorer l'assistance du roi, le protecteur né des évêques contre les féodaux. Conrad III, qui, comme nous l'avons vu, avait contracté de grandes obligations envers Albéron, résolut après la diète de Worms (avril 1145) d'entreprendre une expédition militaire contre le comte de Luxembourg. Il mena l'offensive d'une façon très vigoureuse. En quelques semaines, il se rendit maître d'Echternach, où le comte avait mis une garnison, des châteaux de Manderscheid, de Garlande, de Soleuvre, et de 30 autres forteresses de moindre importance (munitiones). En outre, pendant les fêtes de la Pentecôte (3 juin), il prononça, à Echternach, la déchéance d'Henri de Namur comme comte de Luxembourg. Il céda ce comté, c'est-à-dire l'ensemble des droits comtaux et les fiefs relevant de l'empire, à l'un de ses fidèles dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous. Cette sentence resta lettre morte. Conrad III ayant quitté les pays mosellans pour retourner en Franconie, le comte nommé par lui ne parvint pas à entrer en possession de sa dignité ; il mourut, du reste, peu après (1).

Malgré ses revers, Henri l'Aveugle continua à tenir tête à l'archevêque. La lutte se poursuivit avec âpreté en 1146 ; de part et d'autre on pilla et on ravagea avec une égale violence (2). Cependant tout fait supposer qu'à la fin de cette même année le comte se trouvait à bout de forces. S'il faut en croire Baudry de Florennes, il aurait même imploré l'intervention du roi des Romains (3). En tout cas, celui-ci le convoqua avec Albéron à la diète tenue à Spire à la Noël. A cette diète restée fameuse dans l'histoire, saint Bernard prêcha la seconde croisade devant la cour et les seigneurs allemands. Le célèbre abbé, que ses contemporains vénéraient comme un thaumaturge, intervint personnellement auprès des deux adversaires et contribua dans une large mesure à leur réconciliation. La paix fut conclue le 2 janvier dans la chapelle impériale. Les conditions en furent les suivantes : Le comte jurait fidélité à l'archevêque et renonçait aux pré-

(1) *Gesta metrica*, p. 243, vers 328 et ss., cfr. BERNHARDI, p. 422, nº 29, pour la correction du vers 332. — BAUDRY, p. 253. — *Continuat. Gemblac.*, MGH SS, t. VI, p. 389.

(2) BERNHARDI, p. 511, nº 24.

(3) BAUDRY, p. 254.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tentions qu'il avait élevées comme avoué de Saint-Maximin. Il promettait aussi de ne plus fortifier le Rudolfsberg (1). En retour, il était absous de l'excommunication fulminée contre lui et rentrait en possession des fiefs qu'il relevait de l'Eglise de Trèves. S'il s'engageait dans de nouvelles hostilités et refusait de réparer, dans l'espace de dix-huit semaines, les dommages causés, ces mêmes fiefs reviendraient définitivement à leur suzerain. Quant aux châteaux luxembourgeois enlevés pendant la dernière phase de la guerre, ils lui étaient restitués, à l'exception de Manderscheid, qui restait à l'archevêque (2).

Bien qu'aucune source n'en fasse mention, il est très vraisemblable que le roi lui rendît officiellement le comté de Luxembourg à cette occasion.

Ce traité, qui condamnait en termes sévères la conduite du comte, consacrait la victoire d'Albéron. Le but évident poursuivi par Henri l'Aveugle avait été de battre en brèche la puissance du prélat. Or ce dernier sortait de la lutte plus puissant et plus redoutable que jamais (3).

Après le paix de Spire, nous constatons un revirement complet dans les rapports du comte Henri avec l'archevêque. L'expérience lui ayant démontré qu'il n'avait rien à gagner par la force, il devint l'allié du prince qu'il avait combattu pendant six années. Ce n'est pas le premier exemple d'une volte-face aussi complète

---

(1) Cette clause ferait supposer que le Rudolfsberg ne s'élevait pas sur un terrain appartenant à l'archevêque. Peut-être avait-il été construit sur un des alleux de Saint-Maximin, situé dans le voisinage de Trèves.

(2) BERNHARDI, pp. 528-530 et note 59. — Diplôme du 4 janvier 1147 dans BEYER, *Urkundenbuch*, t. I, p. 600, n° 543. Il y est fait mention du rôle important joué par saint Bernard. — Sur ce traité de paix cfr. aussi BAUDRY, p. 254. — A la requête d'Albéron, le pape Eugène III ratifia le traité le 7 mai suivant, BEYER, *Urkundenbuch*, t., I, p. 606, n° 547

(3) Dans le courant de la même année 1147, nous trouvons notre comte engagé dans une querelle avec Richard, archidiacre de Verdun. Les origines et les péripéties de cette querelle ne sont pas connues ; cependant tout porte à croire qu'elle eut une certaine gravité. A la suite de l'intervention de Bernard de Clervaux, un accord fut conclu en présence du pape Eugène III lors de son séjour à Trèves (décembre 1147-janvier 1148). Mais Richard se montra peu disposé à remplir ses engagements et travailla sous main à rallumer la discorde. Henri, craignant sans doute que le souverain pontife, trompé par de faux rapports, ne le rendît responsable de la situation, qui était redevenue très tendue, lui écrivit pour le mettre au courant des agissements de l'archidiacre. Ces quelques détails sont fournis par une lettre d'Henri l'Aveugle au pape Eugène III, lettre non datée, mais écrite probablement au début de l'année 1148. JAFFÉ, *Monumenta Corbeiensia*, p. 160.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que nous offre son histoire (1). Ce changement d'attitude se manifesta dès l'année 1148 dans une affaire qui rappelle par certains côtés l'expédition de Bouillon en 1141.

Dans la vallée de la Moselle, entre Trèves et Coblence, se dressait une forteresse d'une grande importance stratégique appelée Treis. En 1121, à la mort de son dernier propriétaire, ce château, fief d'empire, avait fait retour à l'empereur, malgré les revendications du comte Otton de Rheineck. Il resta, croit-on, dans le domaine de la couronne jusque sous le règne de Conrad III, qui, probablement vers 1148, le céda à son beau-frère Hermann de Stahleck, comte palatin du Rhin. Albéron fut très alarmé de voir l'avoué de son Eglise entrer en possession d'un burg situé au centre de ses Etats et commandant les communications naturelles de Trèves avec la vallée du Rhin. Il était de toute nécessité pour lui de se rendre maître de cette place qui pouvait devenir un nouveau Rudolfsberg. En conséquence il racheta les droits du comte Otton de Rheineck et vint assiéger le château en septembre 1148. Henri l'Aveugle faisait partie de son armée. Le Palatin se porta au secours de la forteresse avec ses troupes. A son approche l'archevêque disposa ses soldats en ordre de combat, les exhorta et les bénit, puis confia solennellement la bannière de la principauté à Henri de Namur. Devant l'attitude décidée des Trévires, le comte Hermann n'osa pas engager le bataille et entra en pourparlers. Finalement, il consentit à livrer la citadelle après avoir obtenu la libre sortie de la garnison (2).

Le chroniqueur Baudry de Florennes, à qui l'on doit ces détails, ne fournit plus aucun renseignement sur les rapports d'Albéron avec le comte de Luxembourg, après cet événement. Son silence même prouve que la bonne entente qui s'était établie entre eux ne cessa de régner; car, si quelque nouveau différend avait surgi, il n'eût pas manqué de le rapporter, suivant son habitude.

Albéron mourut le 18 janvier 1152. Hillin, doyen du chapitre de la cathédrale de Trèves, lui succéda. Il fut élu, nous apprend

(1) Cfr. plus haut, à propos des rapports d'Henri l'Aveugle avec Albéron, évêque de Liége, pendant les années 1140-1141.

(2) Baudry de Florennes, p. 256. — Cfr. aussi Bernhardi, pp. 729 et 730 et notes,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son biographe, du consentement unanime du peuple et du clergé (1). Mais c'est là une formule stéréotypée qu'il faut bien se garder de prendre au pied de la lettre. Il ne serait pas impossible qu'Henri l'Aveugle n'ait été pour quelque chose dans cette élection. Hillin était le frère utérin d'un de ses vassaux, Anselme de Falmagne (2), et se trouvait allié par les femmes aux de Dave, famille importante du Namurois.

Cependant l'attitude du nouveau prélat laisserait plutôt supposer qu'il n'avait contracté aucune obligation envers le comte. Son premier soin fut de faire confirmer par le pape Eugène III les dispositions du traité de Spire (3). Sans doute il espérait par là imposer silence à Henri l'Aveugle, qui manifestait le désir de rentrer en possession de Manderscheid (4). Aussi celui-ci se décida-t-il bientôt à recourir aux armes et il s'allia avec un autre larron, Sigefroid comte de Vianden, lequel convoitait le burg d'Arraz sur la Moselle (5). Ils résolurent de construire chacun de leur côté un château-fort dans la principauté et de la ravager jusqu'au moment où l'archevêque leur accorderait satisfaction. Hillin n'avait pas l'humeur belliqueuse de son prédécesseur. La perspective d'une guerre à soutenir l'effraya. Il préféra transiger et conclut un arrangement aux termes duquel le comte Henri renonçait à Manderscheid, mais recevait à titre viager Macheren et son territoire (6). Cependant il n'est pas bien certain que,

---

(1) Hillinus ..... unanimi consensu tam cleri quam populi in pontificatum successit. *Gestorum Treverorum continuatio tertia*, MGH, SS, t. XXIV, p. 380.

(2) Falmagne est aujourd'hui un petit village de la province de Namur, situé à 9 kilomètres de Dinant. — J'étudierai les origines d'Hillin dans une étude que je prépare sur le lignage des Falmagne.

(3) Bulle du 27 mai 1152, Beyer, *Urkundenbuch*, t. I, p. 620. — Hillin se trouvait à la cour pontificale à cette date, Goerz, *Regesten der Erzbischöfe zu Trier*, p. 20.

(4) L'auteur de la *Continuatio tertia*, dans son récit du règne d'Hillin, n'assigne aucune date aux événements qu'il rapporte ; mais il ressort à l'évidence qu'il a suivi un certain ordre chronologique. Or, il fait mention du différend entre Henri l'Aveugle et Hillin, aussitôt après avoir relaté l'élection de ce dernier.

(5) *Continuatio tertia*, SS, t. XXIV, p. 381. — Ce n'était pas la première fois qu'un comte de Vianden élevait des prétentions sur le château d'Arraz. Sous le règne d'Albéron, le comte Frédéric s'était emparé de cette forteresse dont il avait fait un centre de pillages ; le prince-archevêque était parvenu à la lui reprendre. Cfr. Baudry de Florennes, p. 254.

(6) *Continuatio tertia*, p. 381. — Il est probable que Sigefroid de Vianden reçut de son côté quelque compensation, mais le chroniqueur reste muet sur ce point.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

malgré cette concession, Henri l'Aveugle n'ait pas fini par obtenir Manderscheid (1). En tout cas, la faiblesse dont avait fait preuve le prince-archevêque dans cette affaire lui fut reprochée par ses contemporains (2).

Après cet événement, il n'est plus fait mention d'Henri l'Aveugle dans les Annales de la principauté de Trèves, et son nom n'apparaît plus que de loin en loin dans les documents diplomatiques de cette région. Il est intéressant de noter que ce fut précisément vers cette même époque qu'il cessa de jouer un rôle politique actif dans la principauté de Liége.

---

(1) Baudry de Florennes, dans son récit des conquêtes faites en 1145 par l'archevêque Albéron aux dépens d'Henri l'Aveugle, dit à propos de Manderscheid (p. 258) : « Mandersceat castrum, natura loci munitissimum, cepit (Albero) et usque ad obitum suum retinuit «. Or, Baudry écrivait sous le règne d'Hillin. A mon avis, il se serait exprimé d'une autre façon, si Manderscheid était resté au pouvoir du successeur d'Albéron. D'autre part, l'empereur Frédéric ne fait pas mention de ce château dans le diplôme solennel, scellé d'une bulle d'or, par lequel il confirma en 1157, à la prière d'Hillin, les privilèges de l'Eglise de Trèves, la possession de Saint-Maximin et celle du château de Treis (Beyer, *Urkund.*, t. I, p. 655, n° 598). Par contre, les bulles pontificales de 1157, 1161 et 1190, confirmant le traité de Spire, renferme encore la clause concernant Manderscheid (*item*, t. I, pp. 659 et 686, t. II, p. 141). Mais ces documents se contentent de reproduire textuellement les dispositions du traité d'après la bulle d'Eugène III, du 27 mai 1152. En tout cas, s'il n'est pas certain qu'Henri l'Aveugle rentra en possession de Manderscheid, on peut affirmer qu'il obtint de l'archevêque une autre concession dont la *Continuatio tertia* ne fait pas état. Deux chartes, la première de 1169, l'autre de 1171 (Beyer, *Urk.*, t. I, p. 712, n° 656, et t. II, p. 39, n° 4b), nous apprennent qu'à ces dates le comte de Namur tenait en fief de l'archevêque l'avouerie de Wittlich située au centre de la principauté ecclésiastique. Cette acquisition devait être relativement récente; Wittlich était encore propriété de l'archevêque en 1145, année où ce bourg fut incendié par Henri, alors en guerre avec Albéron.

(2) L'auteur de la *Continuatio tertia* (SS, t. XXIV, p. 381) dit que l'archevêque Hillin fut accusé « a quibusdam nescientibus vel nolentibus considerare statum temporis, causam rei et violentiam personarum «, d'avoir agi « minus caute » dans trois circonstances. La plus grave de ces circonstances est précisément celle où, pour éviter une guerre, il céda Macheren à Henri de Namur. Pour que cet auteur très favorable à Hillin ait consenti à nous parler des critiques dont son gouvernement fut l'objet, il faut que ces critiques aient été bien véhémentes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE III.

La question de la succession namuroise 1152-1190.

Henri l'Aveugle avait mené à peu près de front la lutte contre l'Eglise de Trèves en Haute Lotharingie et la lutte contre l'Eglise de Liége dans le Lothier, car tous les événements relatés dans le chapitre précédent se placent entre 1139 et 1152. A partir de cette dernière année jusqu'à la fin de son règne (1196), il ne joue plus dans l'histoire de son temps qu'un rôle très effacé, un rôle passif. Son activité politique est nulle. Non seulement il n'ose plus entreprendre de guerre, mais encore, lorsqu'il est forcé de recourir aux armes pour résister aux empiétements d'un voisin, il est incapable de se défendre seul, et doit demander aide et assistance à ses alliés. D'où vient ce contraste si frappant entre les deux périodes de son règne ? A mon avis, il faut en chercher l'explication dans la situation intérieure du Namurois et du Luxembourg pendant la seconde moitié du XIIe siècle.

Comme comte de Namur et de Luxembourg, Henri ne disposait pas de grandes ressources en hommes et en argent. Dans les longues guerres qui remplissent la première partie de son règne, il avait engagé bien certainement toutes les forces vives de ses Etats. Ces derniers sortirent de la lutte complètement épuisés.

Le Namurois et le Luxembourg, en effet, offraient au XIIe siècle un aspect bien différent de celui que présentaient à la même époque le Brabant et surtout la Flandre. La civilisation y était demeurée purement agricole. Couverts en grande partie de forêts et de bruyères, ils ne renfermaient aucune ville importante. Luxembourg n'était qu'une simple bourgade. Quant à Namur, malgré les avantages de sa situation idéale au confluent de la Sambre et de la Meuse, son développement avait cessé brusquement (1).

---

(1) A l'époque romaine, Namur était un bourg de la *civitas Tungrorum* [ASAN, t. VII, p. 409 ; t. XIV, p. 1 ; t. XXVI, p. 178 ; *Cong. arch. de Dinant*, 1904, p. 547].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sur l'état de la classe rurale nous connaissons malheureusement peu de choses. Elle eut beaucoup à souffrir des famines qui désolèrent nos contrées en 1146 et 1151 (1). De plus, il faut souligner le fait que précisément dans les années qui suivirent la guerre avec les Liégeois, le comte Henri confirma ou accorda des chartes-lois à un certain nombre de localités : en 1151, à Floreffe ; vers 1151, à Jamagne ; en 1154, à Brogne (Saint-Gérard), à Saint-Laurent et aux sections de Libenne, Sosoie, Maredret dépendant de Brogne ; en 1155, à Fleurus (2).

Sous les Mérovingiens, ce bourg posséda un atelier monétaire [ASAN, t. VI, p. 147 ; *Rev. de numismatique*, 1re série, p. 119], ce qui dénote une certaine activité commerciale, tout au moins l'existence d'un marché. Sous les Carolingiens, l'atelier monétaire de Namur fut assez actif, notamment durant les années 869-911, où il émit une variété de deniers portant au revers la légende : *in vico Namuco* [*Congrès int. de Numismatique*, *Bruxelles* 1910, p. 290]. Les qualificatifs donnés à Namur dans les documents littéraires ou diplomatiques sont intéressants à relever : seconde moitié du VIIIe siècle, *pervenit* (*Bertuinus*) *opido Namuco ad locum ubi fluvius Samber dirivatur in alveo Mosae* (dans Vita Bertuini, édit. Van der Essen, AHEB, 3e série, t. II, p. 21) ; en 866 : *in Namuco portu* [dans *Descriptio villarum* de l'abbaye de Lobbes de cette date, BCRH, t. LXXVIII, p. 261) ; en 922 : *in vico Namuco* (Chartes de Stavelot, t. I, p. 133] ; vers 937 : *portus*..... *vicus* [ces deux qualificatifs sont donnés à Namur dans *Ex virtutibus S. Eugenii Bronii ostensis*. MGH, SS, t. XV, p. 652] ; en 985 : *in vicis Traiecto, Hoio, Namucho, Deonanto* [dans Cart. de Saint-Lambert de Liége, t. I, p. 21]. Au IXe siècle, l'anonyme de Ravenne cite Namur parmi les *civitates* de la *Francia Rinensis*.

Au XIe siècle, l'industrie du cuivre existait à Namur. Ses batteurs travaillaient pour l'exportation ; des marchands namurois sont signalés dans le tonlieu de Coblence en 1104, à côté des marchands dinantais [cfr. D.-D. Brouwers, *Notes sur l'industrie du cuivre à Namur*, dans Cong. arch. de Liége, 1909, p. 455]. La majorité des monnaies namuroises du XIe siècle (ateliers de Namur et de Dinant), ont été découvertes au Danemark, en Suède, en Norvège et en Russie [cfr. F. Alvin, *Le monnayage des premiers comtes de Namur*, dans Cong. int. de Numismatique, Bruxelles 1910, p. 519]. Enfin, Namur possédait une charte-loi avant 1121, cfr. ci-après.

Dans le courant du XIIe siècle, son activité commerciale et industrielle disparut. D'un passage de Gislebert [p. 219], on peut déduire qu'il y avait en 1188 des drapiers à Namur. Cependant leurs produits ne sont signalés nulle part à l'étranger. Ils travaillaient probablement pour le marché local.

Le rôle joué par les Namurois dans les événements politiques du comté au XIIe siècle fut absolument nul. Dans la question de la succession d'Henri l'Aveugle, ils reconnurent tour à tour comme héritiers de la couronne comtale Henri de Champagne et Baudouin de Hainaut, selon les désirs de leur seigneur.

(1) Sur ces famines, cfr. *Annales Fossenses*, SS, t. IV, p. 31 ; *Annales Laubienses*, SS, t. IV, p. 23 ; *Annales Floreffienses*, SS, t. XVI, p. 624 ; *Annales S. Jacobi Leod.*, SS, t. XVI, p. 641 ; *Annales Rodenses*, SS, t. XVI, p. 719 ; *Continuatio Gemblacensis*, SS, t. VI, p. 389.

(2) En acquérant l'alleu de Floreffe (avant 1121), le comte Godefroid avait accordé les avantages de la loi de Namur à ses habitants. Cette concession fut probablement verbale. En 1151, son fils Henri la confirma. La charte rédigée à cette occasion a été publiée de façon fautive dans les AHEB, t. XI, p. 181, d'après un cartulaire du XVIIIe siècle. La phrase suivante : *a comungiis in omnibus liberi*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ces chartes furent dressées sur le même modèle ; elles accordaient des franchises identiques à celles dont jouissaient les bourgeois de Namur, et pouvant être résumées comme suit : (1) Abolition des anciennes prestations domaniales : gîte, formariage et mortemain ; exemption des droits d'étalage et de tonlieu dans tout le comté ; jouissance du mort-bois dans la Marlagne et les autres forêts comtales (2). Quant à la taille, elle devenait une redevance invariable, payable en espèces. Tout serf ayant résidé un an et un jour dans le territoire de la franchise, était entièrement libéré envers son ancien seigneur. Enfin la loi de Namur renfermait de nombreuses règles de droit civil et de droit pénal et fixait le tarif de certaines amendes (3).

Les chartes rurales d'Henri l'Aveugle doivent être comptées parmi les plus libérales accordées dans l'ensemble de la Lotharingie au XIIe siècle. Les motifs qui engagèrent notre comte à se montrer aussi large dans ses concessions nous échappent complètement. On peut présumer cependant qu'ils furent d'ordre économique (4).

Il est probable qu'il octroya également des franchises dans ses comtés de Laroche, Durbuy et Luxembourg. Mais nous ne possédons sur ce point que des indices (5). Au XVe siècle, Laroche,

---

permanebunt, doit être corrigée et complétée comme suit : *a coniugiis in extraneo factis et mortua manu in omnibus liberi permanebunt*, d'après la leçon du cartulaire de Floreffe du XIIIe siècle, fol. 5 vo (Arch. de l'Etat, à Namur). — La charte de Jamagne est publiée dans *Trésor national*, année 1842, t.I, p. 206; la charte de Brogne dans ASAN, t. V, p. 434 ; le texte original de la charte de Fleurus n'existe plus ; nous en possédons une traduction romane faite en 1247, *Soc. pal. et arch. de Charleroi*, t. XXVII, p. 289.

(1) Je ne puis signaler ici que les caractères généraux de la loi de Namur. Une étude approfondie sur cette question comporterait l'examen des chartes-lois accordées dans le courant du XIIIe siècle. Je sortirais ainsi du cadre de mon sujet.

(2) Par mort-bois, il faut entendre toute espèce de bois, excepté le chêne et le hêtre, cfr. *Cartulaire de Namur*, t. I, p. 111, note 1.

(3) La charte de Namur est perdue. Elle n'existait déjà plus au XIIIe siècle, cfr. *Cartulaire de Namur*, Introd. p. XCIX. Peut-être a-t-elle disparu dans l'incendie de la ville en juillet 1188. Sa teneur est connue par les chartes filiales.

(4) Deux autres villages du Namurois jouissaient de franchises au XIIe siècle, savoir Thisnes et Moustier-sur-Sambre. Les bourgeois de Thisnes sont mentionnés en 1194. [Reiffenberg, *Monuments*, t. I, p.318]. Thisnes était situé à l'extrême frontière est de cette partie de la Hesbaye réunie au Namurois par le comte Godefroid. Il est probable que ses privilèges remontaient à cette époque. Quant à Moustier tout ce que nous en savons, c'est qu'en 1194 Baudouin V de Hainaut, devenu marquis de Namur, confirma à ses habitants : *libertatem ordinatam de liberalitate..... Henrici comitis Namucensis et Lusceleborch... secundum continentiam carte sue*. [Duvivier, *Documents anciens*, t. II, p. 175].

(5) Ce que l'on peut dire de certain, c'est que, sous le règne d'Henri l 'Aveugle,

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Durbuy, Marche-en-Famenne, Bastogne, Arville-Saint-Hubert, venaient à « chef de sens » à Namur (1). Cette communauté de privilèges avec la capitale du Namurois permet de conjecturer que l'octroi en remontait au règne d'Henri l'Aveugle, c'est-à-dire à l'époque où ces localités avaient un souverain commun, circonstance qui ne devait plus se représenter avant la période moderne. Un autre privilège, survivance sans doute de cette même époque, persista jusqu'au XVe siècle. Les sujets du comte de Namur étaient exempts de tonlieu dans le Luxembourg et les Luxembourgeois dans le Namurois. A la fin du XIIIe siècle, cette prérogative passait pour immémoriale (2).

La classe sociale la mieux connue est la noblesse. Au XIIe siècle, le comté de Namur ne comptait pas de familles aussi riches ni aussi puissantes que les Rumigny-Florennes dans la principauté de Liége, les d'Avesnes dans le Hainaut ou les Berthout dans le Brabant. C'était avant tout un pays de petite noblesse. Les nobles namurois doivent être considérés comme de simples propriétaires ruraux. Les fiefs et les alleux qu'ils possédaient, n'étaient jamais bien importants, ni très nombreux.

Un alleu appartenait rarement à un seul et même propriétaire ; il se trouvait le plus souvent partagé entre plusieurs personnes (*participes* : copartageants) (3). Ainsi — pour ne citer que deux exemples — l'alleu d'Onhaye, comme celui de Falmagne, était aux mains de cinq propriétaires différents (4). Les

---

les habitants de Luxembourg étaient bourgeois. Ils sont cités comme tels en 1182. [GISLEBERT, p. 145]. Des bourgeois de Luxembourg figurent en qualité de témoins dans quelques actes : en 1176 [HUGO, *Ord. Praemonstratensis Annales*, t. II, preuves, col. 333] ; en 1182 [MIRAEUS et FOPPENS, t. II, p. 1136] ; dans un acte non daté, mais appartenant certainement à la seconde moitié du XIIe siècle [BEYER, *Urkundenbuch*, t. III, p. 188, n° 146]. — Peu avant 1166, un bourgeois (civis) de Luxembourg nommé Herzelon fit construire sur le nouveau marché (in novo foro) de cette ville une chapelle en l'honneur de saint Nicolas, (le patron des marchands). En 1166, le comte Henri, à la demande de ce bourgeois, rattacha la chapelle à l'abbaye de Munster, de Luxembourg [MIRAEUS et FOPPENS, t. III, p. 712].

(1) ASAN, t. X, p. 446 et note 2 ; *Transports de Namur*, reg. des années 1445-1450, fol. 62, 74, 79 v°, 105. (Archives de l'Etat. à Namur).

(2) *Cartulaire de Namur*, t. I, p. 157.

(3) Les alleux sont fort nombreux dans le Namurois au XIIe siècle. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les cartulaires des abbayes de la région. Leur importance est très variable.

L'alleu ne revenait pas comme le fief au fils aîné du propriétaire, mais était partagé entre tous les enfants, aussi bien filles que garçons. Cette coutume explique l'extrême division des alleux.

(4) Cfr. MGH, SS, t. XIV, pp. 536 et 537 ; AHEB, t. XVI, pp. 28, 30, 32 ; *Amplissima collectio*, t. I, p. 864.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

dîmes restées en la possession des laïcs apparaissent également comme très morcelées (1). Grâce au chroniqueur Gislebert de Mons, nous connaissons exactement le nombre et l'importance des forteresses namuroises dans la seconde moitié du XIIe siècle. Une seule famille, celle des sires d'Atrive, se trouvait en état de posséder un château-fort (castellum) (2). Mais sa situation était vraiment hors de pair. Par les femmes, elle descendait du comte Godefroid (3), et aucun autre lignage ne pouvait se prévaloir de liens de parenté avec la maison comtale (4). Les nobles namurois habitaient d'ordinaire des fermes plus ou moins fortifiées. Le manoir des sires de Faing est aujourd'hui la cense de Foy (Falaen) (5).

A cause de leur peu de ressources et des dépenses qu'entraînait chaque campagne militaire, les nobles namurois sortirent très éprouvés des guerres désastreuses entreprises par leur suze-

---

(1) A noter aussi que les seigneuries hautaines appartenant à des nobles furent rares dans le Namurois avant le XVIIe siècle, c'est-à-dire l'époque des engagères. Presque partout le comte possédait la haute justice.

(2) Les autres forteresses appartenaient au comte de Namur, à savoir : sur la frontière du Hainaut : les châteaux de Thy et de Viesville, la ferté (*firmitas*) de Biesme-la-Colonoise ; sur la frontière brabançonne le château de Mielmont et les fertés de Liernu et de Noville-sur-Mehaigne, cette dernière de peu d'importance ; sur la Meuse le château de Bouvignes, qui tombait en ruines en 1188, et celui de Namur ; enfin, dominant le cours de la Basse-Sambre, le monastère de Floreffe, puissamment fortifié. Le comte de Namur avait le droit d'y mettre une garnison en temps de guerre. Il sera question de ces forteresses dans la suite du récit. (Sur les châteaux et fertés au XIIe siècle, cfr. G. Des Marez, *Les fortifications de la frontière du Brabant* au XIIe siècle, dans les Annales de la *Soc. d'arch. de Bruxelles*, t. XXVII, p. 331). Les de Mielmont, qui occupaient le château de ce nom, paraissent n'avoir été que des châtelains.

(3) Sur la parenté des d'Atrive avec la maison comtale, cfr. ci-dessus,, p. 13, note 1, et Gislebert, p. 244.

(4) Il n'en était pas de même dans le Hainaut, où Baudouin V comptait de nombreux parents dans les grandes familles de son comté (cfr. Gislebert, généalogies).

(5) Les fermes du pays de Namur, les censes pour employer l'expression locale, ont généralement une origine ancienne. A l'époque féodale, toutes, peut-on dire, ont été des manoirs habités par des familles nobles. Beaucoup de ces familles leur empruntèrent leur nom. Exemples : les de Faing (ancien nom de Foy, com. de Falaen), les Dompierre (Noville-les-Bois), les du Chenoy (Emines), les de la Falize (Rhisnes), etc. Les censes étaient presque toujours fortifiées, mais fortifiées d'une façon sommaire. Elles pouvaient servir de refuge lors des querelles de lignage ou « guerres d'amis », mais étaient incapables de résister à des troupes nombreuses. C'est pourquoi elles ne jouèrent aucun rôle dans l'histoire militaire du comté. A la fin du XIIIe siècle, Guy de Dampierre, voulant protéger l'Entre-Sambre-et-Meuse namuroise contre les incursions des Dinantais, fit construire sur un rocher dépendant de la terre de Faing le château de Montaigle [cfr. A. Becquet, *Montaigle*, 3e édit., Namur 1901]. Le manoir de Faing était donc incapable de remplir ce rôle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rain. Ainsi, Thierri de Faing, un des conseillers du comte Henri ([1]), était vers 1160 criblé de dettes et forcé de recourir à des emprunts onéreux ([2]). D'autres faisant argent de leur éducation militaire, louaient leurs services à des princes étrangers, comme Guillaume d'Eghezée qui devint un des *commilitones* de Baudouin V de Hainaut, ou le chevalier Jean de Thy qui mourut à l'armée du roi de France ([3]). Certains même, s'il faut en croire Gislebert de Mons, allaient jusqu'à tirer profit des brigandages commis sur leurs terres ([4]). Fait caractéristique, durant la seconde moitié du XIIe siècle, on ne voit figurer aucun Namurois dans les nombreux tournois de chevalerie décrits par ce chroniqueur. Enfin, lorsque, en 1188, le cardinal Henri d'Albano vint prêcher la troisième croisade en Lotharingie, il ne crut pas nécessaire de se rendre dans le Namurois et le Luxembourg ([5]).

Quant à la situation de la noblesse dans ce dernier comté, tout ce que nous en savons, c'est qu'en 1171 le comte Henri eut à réprimer une révolte de vassaux ([6]).

Il me reste à parler des *ministeriales*, c'est-à-dire des fonctionnaires formant la *familia* comtale. Dans le Namurois, celle-ci apparaît comme nettement divisée en deux groupes : le groupe des chevaliers, d'origine noble, et le groupe des fonctionnaires inférieurs : maires, forestiers, percepteurs de péage et de tonlieu. Dans les souscriptions de nombreuses chartes, ces deux catégories sont clairement indiquées. Les premiers sont cités souvent avec leur titre de chevalier, les seconds figurent sous les rubriques de *ministerialibus*, de *plebe* ; ce sont les sergents (*servientes*) ([7]), de la Chronique de Gislebert de Mons (voir tableau p. 63).

Que la *familia* du comte de Namur ait compris des nobles, ce point n'est pas douteux. En 1127, la comtesse Ermesinde fit une donation à l'abbaye de Floreffe, de l'assentiment de son

---

([1]) Il figure en effet, comme témoin, dans la majorité des chartes namuroises émanées du comte Henri.

([2]) Barbier, *Floreffe*, t. II, p. 18. — AHEB, t. XVII, p. 20.

([3]) Gislebert, pp. 143 et 328. — MGH, SS, t. XIV, p. 534.

([4]) Gislebert, p. 216.

([5]) Cfr. son itinéraire en Lotharingie dans Gislebert, pp. 204 et suivantes.

([6]) Gislebert, p. 103. — La partie allemande du comté de Luxembourg comptait quelques familles comme les d'Esch, les de Larochette (Fels), les de Falkenstein, qui paraissent avoir eu une certaine importance.

([7]) D'après H. Sée, *Les classes rurales en France au moyen âge*, p. 337, le terme de sergent est assez vague à cette époque pour désigner des fonctions très diverses.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Classes sociales dans le Namurois au XIIe siècle.

I. D'APRÈS LES SOUSCRIPTIONS DE CHARTES D'HENRI L'AVEUGLE										II. D'APRÈS GISLEBERT DE MONS (2e moitié XIIe s.)	
N^os	Références.	Date									
1	A H E B, XI, 181.	1151	*de nobilibus*	—	*de familia*	—	—	—	—	p. 62	ab hominibus suis..... securitates exhiberi fecit [comes Henricus]... tam a *militibus nobilibus* quam a *familiaribus servientibus* et *burgensibus*.
2	A H E B, XIX, 400.	1152	—	*de liberis*	*de familia*	—	—	—	—		
3	Barbier, Floreffe, II, 17.	vers 1155	*viri nobiles*	—	—	*de militibus*	—	*de plebe*	—	p. 111	securitates ab hominibus suis *nobilibus* et *servilis conditionis*..... renovari fecit [comes Henricus].
4	item.	vers 1155	*de nobilibus*	—	—	*de militibus*	—	*de plebibus*	—		
5	item, 16.	vers 1155	*de nobilibus*	—	—	—	—	*de plebe*	—	p. 198	comes Namurcensis securitates ab hominibus suis... tam a *militibus* quam *servientibus* et *burgensibus* ... exiberi fecit.
6	A H E B, XVII, 16.	1158	--	*de liberis*	*de familia*	—	*de ministralibus*	—	—		
7	Cart. de Namur, I, 5.	1159	*viris nobilibus*	—	*de familia*	—	—	—	*de burgensibus*	p. 208	[comes Henricus], congregatis hominibus suis multis, *militibus*, *servientibus*, *clericis* et *burgensibus* in atrio Beate Marie.
8	Barbier, Floreffe, II, 18.	vers 1160	—	*de liberis*	*de familia*	—	—	—	—		
9	A H E B, IX, 45.	1171	—	*de liberis*	*de familia*	*: 3 milites*	*de ministerialibus*	—	—	p. 244	homines ad honorem Namurcensem pertinentes tam *milites* quam *servientes*.
10	A H E B, XVII, 20.	1175	—	*liberi*	*de familia*	—	—	--	—		
11	Chartes de Villers, 53.	1184	*de nobilibus*	—	*de familia*	—	—	—	—		
12	Reiffenberg, Monuments, I, 127.	1163	præcepi [ego Henricus comes N. et L.] omnibus hominibus meis *nobilibus* et *familiaribus servientibus* et *burgensibus*.								

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mari et sur le conseil « *hominum familie nostre, tam liberorum quam ministerialium* » (1). D'autre part, si nous examinons ce que l'on pourrait appeler l'état-civil de ces chevaliers de la *familia*, nous arrivons à la même conclusion.

Eugo (de Champion) *dapifer et pincerna.*

1145, *nobiles homines* : *Eugo dapifer* [AHEB, t. VIII, 225]
1151, *de familia* : *Eugo de Chenpluus* [n° 1, du tableau] (2).
1152, *de familia* : *Eugo de Kenplus* [n° 2, du tableau].
1154, *de familia* : *Hugo pincerna* [ASAN, t. V, 434].
1158, *de familia* (avant les *de ministralibus*) : *Eugo* [n° 6 du tableau].
vers 1160, *de familia* : *Eugo dapifer* [n° 8 du tableau].
1171, *de familia* (groupe des *milites*) : *Eugo* [n° 9 du tableau].

La même constatation peut être faite relativement au chevalier Gossuin de Floriffoux, mentionné comme *nobilis* en 1145 (3), et qui figure parmi la *familia* en 1154 (4). Le cas est identique pour Nicolas de Jodion, membre de la *familia* en 1184. Ce Nicolas avait des biens *ex hereditate* à Longchamps (5). Son frère, Jean de Jodion, chevalier, surnommé *Boteris*, était allié au puissant lignage des de Faing (6). En 1145, un certain Conrad de Meux, chevalier de la *familia* d'Henri l'Aveugle, en entrant en religion au prieuré de Basse-Wavre céda à ce couvent l'alleu qu'il possédait au village de Leez et provenant de ses ancêtres. Les témoins de cette donation furent tous des *nobiles homines* (7).

---

(1) Barbier, *Floreffe*, t. II, p. 6. — M. Smets, dans son ouvrage *Henri* Ier, *duc de Brabant*, p. 255, signale plusieurs chartes plaçant des nobles parmi la familia de ce prince. En outre, dans la souscription d'une charte de Floreffe de 1188 [publiée dans AHEB, t. VII, p. 374], on trouve cette mention : *liberi homines de familia ducis* [de Brabant]. Mais cette lecture est douteuse. Vérification faite sur le Cart. de Floreffe du XIIIe siècle, fol. 29, v°. [Arch. de l'Etat, à Namur], je crois qu'elle doit être corrigée comme suit : ... *liberi homines. De familia....* ; *liberi homines* se rapportant aux personnages qui précèdent et *de familia* à ceux qui suivent.

(2) L'édition des AHEB [d'après un cartulaire du XVIIIe siècle], porte *Eugo de Chenptines*. Il faut lire *Chenpluus*, d'après la leçon du Cartulaire de Floreffe du XIIIe siècle, fol. 5, v° [Arch. de l'Etat, à Namur]. *Chenplus* est Champion-lez-Namur. «

(3) AHEB, t. VIII, p. 225.

(4) ASAN, t. V, p. 434. — Selon toute probabilité ce Gossuin de Floriffoux était parent de Godescalc, Libert et Guillaume de Floriffoux, mentionnés fréquemment dans les chartes d'Henri l'Aveugle parmi les *liberi* ou les *nobiles*.

(5) AHEB, t. XVI, p. 47.

(6) Cfr. G. Roland, *La maison noble de Jodion* (XII-XIVe siècles), dans ASAN, t. XXVII, p. 246.

(7) AHEB, t. VIII, p. 225.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Passons à l'examen du second groupe. Prenons deux exemples :

I. *Wedricus villicus* (de Floreffe).

1151, *de familia* : *Wiricus villicus* [nº 1 du tableau].
1152, *de familia* : *Wiricus de Floreffia* [nº 2 du tableau].
1155, *de plebe* :*Wedricus villicus* [nº 5 du tableau].
1158, *de familia* (groupe des *de ministralibus*) : *Wedricus* [nº 6 du tableau].

II. *Falco villicus* (de Floreffe).

1171, de *familia* (groupe des *de ministerialibus*) : *Falco* [nº 9 du tableau].
1175, *de familia* : *Falco villicus* [nº 10 du tableau].
1179, (à la fin de la souscription) : *Falco villicus de Floreffia Nicolaus villicus Namurcensis* (1).
1182, (item) : *Falco de Floreffia, Godefridus de Ponte, Onulphus de Foro* (2).

Le second groupe de la *familia* comprenait en plus des *villici* ou maires, des échevins et des forestiers. *Godefridus de Ponte* et *Onulphus de Foro* qui figurent avec *Falco de Floreffia* dans un document de 1182 (cfr. supra), portent des noms suffisamment significatifs. L'un était, à n'en pas douter, percepteur de péage ; l'autre, collecteur des droits de marché.

Quelle était la condition de ces *ministeriales* du second groupe ? Certainement, beaucoup appartenaient à la classe servile, mais il y avait aussi des libres parmi eux.

La souscription de la charte de 1151, indiquée fréquemment dans les tableaux ci-dessus (nº 1), est libellée comme suit, relativement à la familia : « *de familia* : *Eugo de Chenpluus et Henricus de Hanez, Wiricus villicus et scabini et forestarii qui eo tempore fuerunt* ». Par cette charte, Henri l'Aveugle confirme aux habitants de Floreffe les franchises accordées par son père Godefroid. Les *scabini* renseignés dans la souscription sont incontestablement les échevins de Floreffe, puisque le *villicus Wedricus* qui les précède était le maire de Floreffe, et que la teneur de l'acte a pour objet les franchises de la localité. Dans ces conditions, il faut bien admettre que ces *scabini* avaient la même condition juri-

(1) Cfr. *Annexes*, charte nº III.
(2) Galliot, *Hist. de Namur*, t. V, p. 349.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dique que leurs administrés, c'est-à-dire étaient libres. A cette époque, tout justiciable ne pouvait être jugé que par ses pairs.

De tout ce qui précède, il semble découler que les *familiares* du comte de Namur ne formaient pas une classe sociale, mais bien une catégorie de personnes chargées de fonctions administratives et provenant de milieux différents. Chacun de ses membres conservait probablement sa condition d'origine.

* * *

Rien ne fera mieux saisir l'état d'infériorité où se trouvait Henri l'Aveugle vis-à-vis des dynastes voisins, pendant la seconde moitié du XIIe siècle, que ce que nous connaissons de sa situation militaire.

On sait qu'à cette époque on jugeait du degré de puissance ou de fortune d'un prince féodal d'après le nombre de chevaliers qu'il pouvait mettre en ligne. Ceux-ci, en effet, formaient le noyau principal de toute armée. Seuls, ils avaient une armure complète, avec la broigne et le haubert. Ils étaient accompagnés, suivant les cas, d'un ou de plusieurs sergents à cheval revêtus du haubergeon. Quant à l'infanterie, son rôle était à peu près nul. Elle était composée surtout de vilains, armés d'une façon rudimentaire. Les chevaliers étaient des vassaux astreints au service militaire ou des chevaliers libres qui louaient leurs services (1).

Le duc de Brabant, le comte de Hainaut et le prince-évêque de Liége avaient sous leurs ordres en temps de guerre jusqu'à 700 chevaliers (2). Dans les circonstances les plus critiques, le comte de Namur ne parvenait à en réunir que 200 à 250 (3).

* * *

Ce fut précisément au moment où il se trouvait réduit pour

---

(1) Sur la composition des armées en Lotharingie au XIIe siècle, cfr. VANDERKINDERE, *La chronique de Gislebert de Mons*, p. 103, note 5 ; G. SMETS, *Henri I, duc de Brabant*, p. 239.

(2) G. SMETS, loc. cit., d'après les chiffres donnés par GISLEBERT, chiffres que l'on peut accepter sans hésitation suivant VANDERKINDERE, op. cit., p. XXXIII.

(3) Henri l'Aveugle avait avec lui 200 chevaliers en 1185, pour résister au duc de Brabant, et 240 en 1188, lors du siège de la ville et du château de Namur [GISLEBERT, pp. 186 et 219]. Par contre, en 1141, au début de la guerre avec l'archevêque de Trèves, il était parvenu à mettre en ligne, d'après BAUDRY DE FLORENNES [p. 258], 1500 chevaliers .Ce nombre est probablement exagéré. Cependant, il est bon de faire remarquer que, pour réunir cette armée, Henri avait pu disposer du trésor de l'abbaye de Saint-Maximin, qui était fort riche.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ainsi dire à l'impuissance, que se posa la question de la succession namuroise qui devait avoir pour le comté de Namur de si funestes conséquences.

Henri était parvenu jusqu'en 1163, sans avoir eu d'enfant. Antérieurement au 22 mars de cette année, sa seconde femme, Laurette de Flandre (1), le quitta brusquement, on ignore pour quel motif. Comme elle refusait avec obstination de revenir auprès de son mari, l'évêque de Cambrai l'excommunia ; mais cette sentence ne put être notifiée, car la comtesse changeait continuellement de résidence. Henri l'Aveugle s'adressa alors au pape Alexandre III, se plaignant de ce que sa femme, avec laquelle il avait vécu longtemps en bons termes, l'avait quitté sans motif plausible. Le Souverain Pontife écrivit à l'archevêque de Reims pour lui faire connaître les doléances du comte de Namur et lui prescrire, dans le cas où elles seraient fondées, les mesures à prendre envers Laurette. L'archevêque devait d'abord l'exhorter à retourner auprès de son mari dans les trente jours. Si, dans la suite, elle avait de bonnes raisons pour refuser la vie commune, le prélat devait la faire comparaître devant lui et la juger en tout état de cause. Si, malgré tout, la comtesse s'obstinait à vivre loin de son époux, il était tenu de l'excommunier (2).

Laurette de Flandre eut probablement gain de cause dans cette affaire car elle put se retirer au monastère de Forest, près de Bruxelles, où elle prit l'habit religieux. La date de sa mort est inconnue (3).

En juin 1163, deux mois environ après la réception de la lettre d'Alexandre III, Henri l'Aveugle réunit à Heppignies, sur les confins du Namurois et du Hainaut, une assemblée de vassaux et en leur présence céda à son beau-frère le comte de Hainaut,

---

(1) Comme nous l'avons vu [chap. I], il est fort probable qu'Henri l'Aveugle se maria une première fois vers 1131. Il épousa en secondes noces, entre 1152 et 1159, Laurette d'Alsace, fille de Thierry, comte de Flandre [item]. Laurette est citée pour la dernière fois comme comtesse de Namur, dans un acte de l'année 1161 [G. Kurth, *Chartes de Saint-Hubert*, t. I, p. 120].

(2) Ces détails sont tirés de la lettre d'Alexandre III à l'archevêque de Reims, *Amplissima collectio*, t. II, p. 690. Pour la date de cette lettre, cfr. Jaffé, *Regesta Pontificum*, t. II, p. 167, nº 10 841.

(3) Il est fait mention de la retraite de Laurette à Forest dans Gislebert, op. cit, p. 70, et dans deux chartes de l'abbaye d'Afflighem [E. de Marneffe, *Cartulaire d'Afflighem*, pp. 218 et 236]. Comme Laurette vivait encore vers 1175 [charte, p. 236], son mariage avec Henri l'Aveugle doit avoir été dissous, car ce dernier put se remarier en 1168 avec Agnès de Gueldre.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

à sa sœur Alice et à leur fils aîné Baudouin, la nue propriété de tous ses alleux. La charte relatant ces dispositions est parvenue jusqu'à nous. Son importance m'engage à en donner ici une analyse détaillée.

Le comte de Namur déclare que, se trouvant sans épouse et sans enfant, et vu les droits *ex hereditate* du comte et de la comtesse de Hainaut et de leur fils Baudouin sur ses biens allodiaux, il les investissait librement, par la motte et le rameau, de tous ses alleux des comtés de Namur, Laroche, Luxembourg et Durbuy (1), en considération de ce que le comte et la comtesse consentaient à lui céder en viager leur part de ces mêmes alleux, et lui étaient venus en aide en maintes circonstances. Sa vie durant, il conservera l'usufruit desdits alleux, sans pouvoir aucunement les aliéner, vendre ou donner en gage. Même en son absence, tous ses vassaux, nobles, sergents et bourgeois, devront reconnaître son neveu Baudouin comme héritier de sa succession allodiale (2).

Ces conventions arrêtées à Heppignies constituent l'origine des droits de la maison de Hainaut sur les possessions d'Henri l'Aveugle. Mais, s'il faut en croire le chroniqueur Gislebert de Mons, ces droits seraient plus anciens et plus importants (3).

---

(1) On remarquera qu'il n'est pas fait mention du comté de Longwy. Ce comté cessa probablement sous le règne d'Henri l'Aveugle d'avoir une existence propre. Au XIIIe siècle, Longwy n'est plus cité que comme simple châtellenie, cfr. A. Verkooren, *Invent. des Chartes et Cartulaires du Luxembourg*, t. I, p. 130, n° 161.

(2) Ego Henricus... notum facio... quod, cum sine uxore essem et de uxore filium vel filiam non haberem, sano usus consilio propositoque commendabili, recognoscens Aelidi, comitissae Haynoensi, sorori meae et Balduino, marito illius, comiti Haynoensi, et Balduino, eorum filio, qui in spe succedendi patri suo in comitatum Haynoensem manebat, jus suum proprium legitimum quod in allodiis meis et familiis, ex hereditate, habebant, dedi eis libere, per cespitem et ramum sub testimonio nobilium virorum omnia allodia mea et omnes familias meas infra honores et comitatus de Namuco et de Rocha et de Lusceburc et de Durbui, et ubicumque ea tenebam, tanquam illisqui partem suam in iis nominatis mihi in vita mea tenendam dimittebant et qui mihi in multis et magnis tumultibus et necessitatibus suum magnum exibuerant auxilium ; hac conditione quod haec omnia, dum vixero, tenebo, post decessum vero meum haec omnia nominata ad jam dictam sororem meam Aelidem et ad Balduinum, filium ejus, libere et quiete possidenda redibunt. Sciendum etiam quod de omnibus allodiis meis et familiis nominatis nihil alicui homini dare vel vendere vel invadiare potero, nec de aliquo istorum aliquem hominem adhaereditare potero, nisi saepedictam sororem meam Aelidem et saepedictum filium ejus Balduinum. Praecepi quidem omnibus hominibus meis nobilibus et familiaribus servientibus et burgensibus, ut super iis haereditandis saepe nominato Balduino, nepoti meo, licet me absente, hominia et securitates facerent..... Reiffenberg, *Monuments*, t. I, p. 127.

(3) La principale source narrative qui va me permettre de reconstituer dans ses détails la question de la succession namuroise est le *Chronicon Hanoniense* de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lors du mariage de Baudouin IV et d'Alice, fille de Godefroid, comte de Namur ([1]), lisons-nous dans le *Chronicon Hanoniense*, il fut décidé que tous les alleux, fiefs et terres censales qu'Henri, frère de la dite Alice, posséderait, comme comte de Namur, reviendraient à sa mort au comte et à la comtesse de Hainaut et à leurs héritiers. Bon nombre d'années après, Baudouin et Alice acquirent les parts d'alleux de deux des filles de Godefroid, c'est-à-dire d'Elisabeth, épouse du sire de Rozoy, et de Flandrine, femme du sire d'Espinoy. Ainsi, du vivant d'Henri, comte de Namur, Baudouin et Alice étaient en droit de posséder trois parts d'alleux ([2]). Mais ils en laissèrent la jouissance viagère à ce dernier et il fut convenu qu'en retour, lors de sa mort, l'ensemble de sa succession : alleux, fiefs, terres censales, leur reviendrait sans contestation ([3]).

GISLEBERT DE MONS. Cet auteur fut non seulement un témoin oculaire, il joua encore un rôle important dans toute cette affaire. Mais sa partialité pour son maître, le comte Baudouin V de Hainaut, doit nous mettre en garde contre la sincérité de son témoignage, d'autant plus que la conduite de Baudouin fut loin d'être à l'abri de tout reproche. Aussi, je chercherai autant que possible à contrôler de très près ses assertions en les confrontant avec des documents diplomatiques et les autres sources narratives contemporaines. Malheureusement celles-ci sont peu nombreuses et peu détaillées.

([1]) VANDERKINDERE, GISLEBERT, p. 61, note 5, place ce mariage vers 1130. Henri l'Aveugle n'était encore à cette époque que l'héritier présomptif du Namurois.

([2]) Comme nous l'avons vu précédemment, Godefroid, comte de Namur, eut cinq filles : Elisabeth, Flandrine, Clémence, Béatrice et Alice. Ses biens se composaient d'alleux et de fiefs. Les fiefs en vertu de la loi féodale échurent au seul fils qui lui resta, Henri. Quant aux alleux, selon la coutume, ils furent partagés entre tous les enfants. Chacune des cinq filles reçut sa part des alleux paternels. Les alleux formant les parts de Clémence et de Béatrice, se trouvaient situés en-dehors du Namurois, et c'est pour ce motif, sans doute, qu'elles en eurent la jouissance dès l'époque de leur mariage [GISLEBERT, p. 61 ; *Relation de l'inféod. du comte de Namur*, MGH, SS, t. XXI, p. 610] ; par contre, il semble résulter du texte de Gislebert et de celui de la Relation, que les trois autres filles Elisabeth, Flandrine et Alice, reçurent des alleux situés dans le Namurois et n'en jouirent qu'à la mort de leur père. La dernière des filles, Alice et son mari le comte de Hainaut rachetèrent, sous le règne d'Henri l'Aveugle, les parts d'Elisabeth et de Flandrine ; c'est pourquoi Gislebert dit qu'Alice devait posséder trois parts d'alleux : la sienne et les deux qu'elle avait rachetées.

([3]) ....concessum fuit in contrahendo matrimonio quod quandocumque Henricus comes Namurcensis decederet, omnia ejus allodia et feoda et terre censuales ad sepedictum Balduinum comitem Hanoniensem et ejus uxorem Alidem et eorum heredes redirent. Evolutis deinde quampluribus annis, Balduinus comes et ejus uxor Alidis, a duabus ipsius Alidis sororibus quarum una domino de Roseto, alia domino de Spinoit maritata fuit, partem suam in allodiis acquisierunt. Igitur cum Balduinus comes Hanoniensis et ejus uxor Alidis, saltem in allodiis, vivente eciam Henrico comite, tres partes debuissent possidere, tamen pro bono pacis compositum fuit ut Henricus comes Namurcensis et Roche et Lusceleborch, ea dum viveret teneret et post ejus decessum omnia allodia cum feodis et aliis terris ad Balduinum comitem et ad Alidem comitissam sine calumpnia devenirent. GISLEBERT, pp. 61-62.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'après ce récit, deux conventions auraient donc été conclues touchant la succession d'Henri l'Aveugle, l'une à l'époque du mariage d'Alice, l'autre beaucoup plus tard, après l'abandon par la comtesse de Hainaut de ses trois parts d'alleux.

La première de ces conventions, celle conclue vers 1130, au moment du mariage d'Alice, me paraît absolument invraisemblable. En effet, comment admettre que Godefroid comte de Namur ait déshérité complètement, au profit de la maison de Hainaut, la descendance que pouvait avoir son fils Henri, héritier présomptif de ses Etats, car, notons-le bien, Gislebert ne dit pas : « si Henri meurt sans enfant, ses biens passeront à sa sœur Alice et à Baudouin », mais il écrit : « *quandocumque Henricus comes Namurcensis decederet* », sans restriction aucune.

De plus, ce qui porte à douter de l'existence de cette convention, c'est que Gislebert qui en fait, dans son *Chronicon*, l'origine des droits du comte de Hainaut sur les possessions d'Henri l'Aveugle, n'en dit mot dans une autre de ses œuvres, la *Relation de l'inféodation du comté de Namur*, où il aurait dû nécessairement en parler. Ecrite vers 1198, deux ans environ après l'achèvement du *Chronicon*, cette notice retrace succinctement la question de la succession namuroise (1).

Remarquons encore qu'on ne relève aucune allusion à ces arrangements de 1130 dans la charte d'Heppignies de 1163, analysée plus haut (2).

Enfin, la seconde convention, à s'en tenir au texte du *Chronicon*, paraît avoir été conclue comme si la première n'avait jamais existé.

Passons maintenant à l'examen de la seconde convention.

---

(1) Cette notice, restée inconnue à Vanderkindere, a été publiée par ARNDT, MGH, SS, t. XXI, pp. 610-611, sous le titre de *Relatio de infeodatione comitatus Namucensis*. Sur son auteur cfr. H. NÉLIS, dans *Album belge de Diplomatique*, publié sous la direction de H. PIRENNE, notice des planches XXV et XXVI (suite).

(2) Dans la charte d'Heppignies, Henri l'Aveugle fait allusion seulement aux droits que le comte et la comtesse de Hainaut possédaient *héréditairement* [ex hereditate] sur son héritage *allodial*. Henri n'ayant pas d'héritier direct, à sa mort ses alleux, en vertu de la coutume suivie en matière allodiale, revenaient à ses cinq sœurs. *Ex hereditate* signifie donc par droit de famille. Ce qui n'implique nullement l'idée d'une convention.

Il est à remarquer en outre que, dans la charte d'Heppignies, le comte de Namur spécifie nettement pourquoi il favorise sa sœur Alice ; c'est 1° parce que celle-ci consent à lui abandonner la jouissance des alleux qu'elle possède dans le Namurois ; 2° parce que son beau-frère Baudouin lui est venu en aide en maintes circonstances Ce n'est donc pas en vertu d'une convention antérieure.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'après Gislebert, Alice de Hainaut aurait racheté à deux de ses sœurs leurs parts d'alleux et les aurait cédées, en viager, avec la sienne propre à son frère le comte de Namur. Celui-ci en retour aurait institué les membres de la maison de Hainaut héritiers de toute sa succession : alleux, fiefs, terres censales.

A mon avis, le rachat par la comtesse de Hainaut des parts d'alleux de deux de ses sœurs et leur cession avec la sienne propre à Henri l'Aveugle, doivent être tenus pour certains. Le premier de ces points est rapporté également par la Relation (1), et la charte d'Heppignies de 1163 parle d'une part d'alleux cédée en viager par Alice. Le mot part, il est vrai, est au singulier, mais il peut être pris dans un sens général.

Mais il est inadmissible qu'Henri de Namur, en retour de la jouissance des trois parts d'alleux de sa sœur, ait investi les membres de la maison de Hainaut de toute sa succession, non seulement allodiale, mais aussi féodale. La charte d'Heppignies de 1163, ne parle que de la succession allodiale et il ne peut avoir été question de la succession féodale avant 1183. Pour être déclaré héritier des fiefs namurois et luxembourgeois, le comte de Hainaut devait obtenir l'assentiment de l'empereur, dont ces fiefs relevaient. Or, comme nous le verrons, ce ne fut qu'en 1183 qu'il commença ses premières démarches dans ce but.

Jusqu'ici nous avons déjà pu nous rendre compte que Gislebert cherchait à attribuer au comte de Hainaut des droits plus anciens ou plus importants que ceux qu'il possédait en réalité. L'analyse qu'il a laissée dans son *Chronicon Hanoniense*, de la charte d'Heppignies, nous permettra en outre de constater qu'il n'a pas hésité parfois, pour les besoins de sa cause, à donner aux documents diplomatiques une portée totalement différente de leur portée réelle. « Lorsqu'Henri de Namur voulut épouser Laurette d'Alsace, nous dit-il, le mariage ne put avoir lieu sans le consentement du comte Baudouin, de la comtesse Alice et de leur fils. Ce consentement fut accordé à Heppignies, et à cette occasion les vassaux du comte de Namur renouvelèrent solennellement l'hommage qu'ils devaient au comte de Hainaut, à sa femme et à son fils comme héritiers des alleux et des fiefs de leur seigneur.

(1) Cum... Aelydis supradicta Hainoensis comitissa [cum filio suo Balduino sepedicto] aliarum sororum suarum, illius scilicet de Roseto et illius de Spineto, partes in predictis allodiis sibi acquisivisset. *Relation*, op. cit., p. 610.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ces dispositions furent consignées par écrit en forme authentique (1).

Ces quelques lignes fourmillent d'erreurs. Tout d'abord, il ne pouvait être question du mariage d'Henri l'Aveugle et de Laurette de Flandre en juin 1163, puisque leur union se place entre les années 1152 et 1159. Ensuite la charte d'Heppignies s'occupe uniquement de la succession allodiale et il n'est pas fait mention d'un renouvellement d'hommage par les vassaux du comte de Namur (2).

De cette longue discussion, où nous avons confronté les récits du *Chronicon Hanoniense* avec la charte d'Heppignies de 1163 et la Relation de l'inféodation du comté de Namur, découlent les conclusions suivantes :

Les droits de la maison de Hainaut sur les possessions d'Henri l'Aveugle ne remontent pas, comme le voudrait Gislebert, au mariage d'Alice de Namur et de Baudouin IV.

Sous le règne d'Henri l'Aveugle, entre 1139 et 1163, Alice comtesse de Hainaut racheta à deux de ses sœurs leur part respective d'alleux provenant de l'héritage paternel (3).

Dans une assemblée tenue à Heppignies, en juin 1163, Henri comte de Namur et de Luxembourg, qui se trouvait sans héritier direct et venait d'être abandonné par sa femme, régla sa succession allodiale, la seule dont il pouvait disposer librement. Comme sa sœur Alice consentait à lui céder la jouissance viagère

---

(1) Quod cum sepedictus Henricus comes Namurcensis et Lusceleborch predictam Lauretam in uxorem ducere voluisset, matrimonium nisi de consensu et laudamento Balduini comitis Hanoniensis et Alidis comitisse et corum filii Balduini contrahere non potuit. Quod quidem laudamentum apud Hepinias factum fuit sub multorum testimonio nobilium et ministerialium, ubi sepe nominatis Balduino et Alidi et eorum filio Balduino ab hominibus comitis Namurcensis et Lusceleborch super allodiis et feodis securitates antea facte fuerunt sollempniter renovate, scriptis autenticis commendate. GISLEBERT, op. cit., p. 70.

(2) Il y a de telles contradictions entre le texte de Gislebert et le texte authentique qu'on pourrait se demander, à première vue, s'il n'a pas existé deux chartes datées d'Heppignies : l'une rédigée au moment du mariage d'Henri et de Laurette, entre 1152 et 1159, dont la teneur n'est connue que par le résumé de Gislebert; l'autre rédigée en 1163, parvenue jusqu'à nous. Cette supposition est impossible. En effet, si l'on admet l'existence de deux chartes datées d'Heppignies concernant la succession d'Henri l'Aveugle, on est forcé de conclure que la seconde, celle de 1163, la seule dont on possède le texte authentique, reconnaît au comte et à la comtesse de Hainaut des droits bien moins étendus que la charte de 1152-1159 ; ce qui serait un non-sens, vu les circonstances.

(3) Si, comme je le crois, les alleux d'Elisabeth, de Flandrine et d'Alice se trouvaient situés dans le Namurois, Alice était parvenue ainsi à récupérer la plus grosse partie de l'avoir allodial de son père Godefroid, dans le comté de Namur.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de sa part d'alleux et des deux parts qu'elle avait rachetées, et qu'en maintes circonstances il avait été aidé par son beau-frère Baudouin, il les investit solennellement, ainsi que leur fils, de tout son héritage allodial (1), ne s'en réservant que l'usufruit.

Restait l'héritage féodal. A l'encontre de ce que prétend Gislebert, il n'en fut pas question à Heppignies. Le comte de Namur ne devait régler que beaucoup plus tard la succession de cette partie de son patrimoine.

* * *

Dans le courant de l'année 1168, c'est-à-dire cinq ans après la convention d'Heppignies, Henri l'Aveugle contracta un nouveau mariage. Dans le but de recouvrer la ville de Maestricht, que sa mère Ermesinde et lui avaient engagée à l'empereur pour seize cents marcs d'argent, il épousa Agnès, fille d'Henri comte de Gueldre, qui promit, lors du mariage, de verser à l'empereur la somme nécessaire pour dégager la ville. Cette union ne fut pas de longue durée. Quatre ans plus tard, voyant que son beau-père n'avait pas tenu ses engagements, Henri renvoya sa femme avec laquelle il n'avait eu aucun rapport conjugal (2).

Gislebert accuse Henri l'Aveugle d'avoir enfreint, en épousant Agnès de Gueldre, les arrangements conclus avec le comte de Hainaut au sujet de sa succession. Ce reproche est-il bien fondé ? A Heppignies, le comte de Namur s'était engagé, il est vrai, à ne pas vendre ou aliéner une part quelconque de son héritage allodial, mais de là s'ensuit-il nécessairement qu'il lui était interdit de se remarier ?

Quoi qu'il en soit, ce mariage ne paraît pas avoir modifié les bons rapports du comte Baudouin avec son beau-frère ; en automne 1169, ce dernier ayant une guerre à soutenir contre le duc de Brabant, Baudouin et son fils se portèrent à son secours avec une armée de 700 chevaliers. Les Hennuyers prirent position aux Ecaussines, sur la frontière sud-ouest du Brabant, d'où ils atta-

(1) L'héritage allodial d'Henri l'Aveugle dont furent investis les membres de la maison de Hainaut, comprenait, d'après la charte d'Heppignies, non seulement les alleux situés dans le Namurois, mais aussi ceux des comtés de Luxembourg, Laroche et Durbuy.

(2) GISLEBERT, p. 98, nº 58. — Il n'est pas possible de savoir comment Ermesinde de Luxembourg et son fils Henri avaient pu disposer de Maestricht, VANDERKINDERE op. cit., p. 98, note 4.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

quèrent et molestèrent le duc. Leur intervention permit au comte de Namur de conclure une paix honorable (1).

Cependant les avantages accordés à Baudouin IV et à Alice par la charte d'Heppignies, n'avaient pas manqué d'éveiller les convoitises des autres parents du comte de Namur. Berthold, duc de Zähringen , ne se fit pas faute d'élever des prétentions sur l'héritage de son oncle et d'essayer d'en obtenir quelques parcelles. A la diète de Nimègue, en août 1171, il conclut avec Arnould, archevêque de Trèves, une convention au sujet des fiefs qu'Henri l'Aveugle relevait de cette Eglise. L'archevêque consentit à lui accorder l'investiture desdits fiefs pour en jouir après la mort d'Henri, et Berthold promit en retour de lui verser la somme de 350 marcs d'argent dans les quinze semaines qui suivraient le jour du décès. Toutefois, n'étaient compris parmi ces fiefs, ni l'avouerie de Wittlich cédée par Henri de Namur à Conon de Malberg, ni la cour de Macheren dont le dit comte Henri n'avait que l'usufruit. Dans le cas où Berthold viendrait à mourir avant son oncle, ses droits passeraient à son jeune fils, dont la tutelle serait confiée à Raoul de Zähringen, évêque de Liége. En outre, des garanties étaient offertes à l'archevêque en cas de non-paiement des 350 marcs. Ces conventions furent arrêtées de l'assentiment du comte de Namur et ratifiées par l'empereur Frédéric (2).

En approuvant ce traité, Henri l'Aveugle ne violait en aucune façon les engagements consignés dans la charte de 1168, puisqu'il s'agissait non pas d'alleux, mais de fiefs, dont l'archevêque de Trèves avait la libre disposition en cas de vacance.

Le comte de Hainaut ne semble pas du reste avoir pris ombrage de cet avantage obtenu par le duc de Zähringen ; en automne de de cette même année il aida son beau-frère à surmonter les difficultés considérables qu'il rencontrait dans le Luxembourg. Au dire de Gislebert, Henri de Namur était harcelé si violemment par les agressions de ses vassaux et de ses voisins qu'il n'osait quitter le château de Luxembourg, de peur qu'une trahison ne le lui enlevât. Le comte de Hainaut dépêcha à son secours son fils Baudouin et une troupe de 300 chevaliers, renforcés d'un même

(1) Gislebert, p. 100, n° 60.

(2) Le diplôme rédigé à cette occasion a été publié par Beyer, *Urkundenbuch*, t. II, p. 39 ; Gislebert n'en fait pas mention dans sa chronique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nombre de sergents montés. Les Hennuyers prirent de vive force le château de Bertringen et ravagèrent les terres des ennemis du comte Henri jusqu'aux portes de Metz (1).

Ce sont malheureusement les seuls détails que nous ayons sur cette affaire.

Peu de temps après ces événements, Baudouin IV, comte de Hainaut, mourut à Mons. Sa femme Alice de Namur l'avait précédé de quelques années dans la tombe. Son fils Baudouin, surnommé le Courageux par les historiens modernes, lui succéda dans ses biens, ainsi que dans ses droits sur l'héritage allodial namurois. Le nouveau comte continua la politique de son père vis-à-vis d'Henri l'Aveugle, lui prêtant aide et assistance en toutes occasions.

Dans le courant de l'automne de l'année 1172, Henri, duc de Limbourg et comte d'Arlon, pilla certaines terres luxembourgeoises et usurpa l'hommage de plusieurs châteaux. Henri de Namur réclama le secours du jeune Baudouin, qui accourut à la tête de 340 chevaliers, d'un même nombre d'écuyers montés et de 1500 fantassins d'élite. Ils mirent ensemble le siège devant Arlon, où s'était renfermé le duc. Après dix jours de blocus, Henri de Limbourg se vit contraint de capituler et d'accepter les conditions des vainqueurs (2).

Pendant le siège d'Arlon, Henri l'Aveugle fit renouveler par ses vassaux nobles et de condition servile l'hommage dû au comte de Hainaut comme héritier de sa succession allodiale (3).

Durant les neuf années suivantes, c'est-à-dire de 1172 à 1181, le comte Henri vécut en repos. Ce fut une des rares éclaircies de son règne mouvementé. Son nom n'est cité que dans deux circonstances : en 1176, il accompagna, en simple spectateur, son neveu Baudouin dans une expédition contre Jacques d'Avesnes dans le sud du Hainaut (4) ; et le 28 avril 1180, il assista au château de Bapaume, près d'Arras, au mariage de sa petite-nièce

---

(1) Gislebert, p. 103, n° 65.

(2) Gislebert, p. 110, n° 71.

(3) In obsidione illa comes Namurcensis comiti Hanoniensi, suo tunc dilectissimo nepoti, fidelitates et securitates ab hominibus suis nobilibus et servilis conditionis, super possessionibus suis in spe succedendi, interpositis juramentis, renovari fecit. Gislebert, p. 111.

(4) Gislebert, p. 120.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Elisabeth de Hainaut avec Philippe, fils et héritier de Louis VII, roi de France (1) .

Mais en juillet 1181, il eut une nouvelle guerre à soutenir, dans la Famenne cette fois, contre Conon, comte de Montaigu. Comme de coutume, Baudouin vint à la rescousse avec des forces imposantes. Les deux alliés assiégèrent le château de Rochefort, la principale forteresse de Conon dans cette région. L'intervention de son neveu permit à Henri l'Aveugle de conclure une paix honorable (2).

Pendant l'hiver 1182-1183, Henri tomba malade à Luxembourg et perdit l'usage de la vue. A la nouvelle de la maladie de son oncle, le comte de Hainaut s'empressa de se rendre auprès de lui. Ce fut, je pense, au cours de cette visite qu'Henri consentit pour la première fois à désigner Baudouin comme l'héritier de ses fiefs, et le fit reconnaître comme tel, par un certain nombre de ses vassaux luxembourgeois, nobles et ministériaux, ainsi que par les bourgeois de Luxembourg (3).

Précisément à partir de cette époque, Baudouin s'efforça d'obtenir l'assentiment de l'empereur (4). En matière féodale, en effet, les dispositions du comte de Namur n'étaient réalisables que si le suzerain consentait à les approuver. Il commença ses démarches dès le retour de Frédéric Barberousse dans les pays rhénans.

Cependant Raoul de Zähringen, évêque de Liége, avait lui aussi des prétentions sur la succession d'Henri l'Aveugle. En bon politique, Baudouin jugea prudent de faire la part du feu. Au mois d'avril suivant, dans une assemblée tenue à Liége, il conclut avec le prélat une sorte de transaction. Raoul renonçait aux droits qu'il pouvait avoir sur l'héritage namurois au profit

---

(1) A. Cartellieri, *Philipp II August, König von Frankreich*, t. I, p. 65.

(2) Gislebert. p. 135. Sur Conon de Montaigu, cfr. Roland, *Les seigneurs et comtes de Rochefort*, ASAN, t. XX, pp. 131 et suivantes.

(3) Quo audito [la maladie du comte de Namur] nepos ejus comes Hanoniensis eum visitare festinavit, cui comes Namurcensis a nobilibus terre illius et familiaribus et burgensibus de Lusceleborch novas fecit fieri securitates. Quas quidem securitates et hominia comiti Hanoniensi milites fecerunt : [suit une liste de 36 chevaliers luxembourgeois] et cum istis quidam alii milites et servientes et burgenses. Gislebert, p. 146, n° 102. — Comme la thèse de Gislebert était que les droits de la maison de Hainaut sur les fiefs du comte de Namur remontaient à l'époque du mariage d'Alice de Namur [vers 1131] et n'avaient été que confirmés à Heppignies en juin 1163, il se contente de dire qu'à Luxembourg, en 1182-1183, les vassaux d'Henri l'Aveugle prêtèrent hommage au comte de Hainaut, sans préciser davantage.

(4) Jamais, avant 1183, Baudouin V n'avait fait de démarche auprès de l'empereur.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de son cousin de Hainaut et lui promettait aide et assistance. Baudouin, de son côté, s'engageait à céder au prince-évêque, après la mort de leur oncle, les revenus de l'alleu de Durbuy, moins la forteresse, pour en jouir sa vie durant. Ces conventions, jurées de part et d'autre, eurent pour garant Philippe d'Alsace, comte de Flandre, présent à l'assemblée. En outre, les deux parties désignèrent des otages : Bodon de Hozémont et Thomas de Hemricourt du côté de l'évêque, Eustache du Rœulx et Alman de Prouvy du côté hennuyer. Un acte relatant ces engagements fut ensuite rédigé en forme de chirographe par Jean, clerc de l'évêque, et Gislebert, chancelier de Hainaut. La partie du document scellée du sceau du comte fut laissée à Raoul ; l'autre, munie du sceau de ce dernier, remise à Baudouin (1).

Dans sa chronique, Gislebert ne fait aucune allusion à cette charte dont il fut pourtant un des rédacteurs. La tendance caractéristique de cet écrivain, signalée par M. Huygens, est de ne rapporter que ce qui est favorable à son maître (2). Dans le cas présent, il a craint sans doute qu'en exposant la transaction de Liége les droits du comte de Hainaut ne parussent, aux yeux de ses lecteurs, moins fondés qu'il le prétendait.

Vers le début de l'année suivante (3), Baudouin, désirant s'assurer la bienveillance de l'empereur Frédéric, en vue de la succession namuroise, lui députa deux chevaliers, l'habile et éloquent Gossuin de Thulin et Gauthier de Steenkerque. Frédéric se montra bien disposé à son égard, mais réclama sa visite personnelle (4).

Vers la même époque, Jacques d'Avesnes se rendit à la cour impériale et tenta d'obtenir pour lui et son frère utérin, Wéry de Walcourt, la reconnaissance de leurs droits sur le comté de Laroche, qui faisait partie de l'héritage féodal d'Henri l'Aveugle. Les prétentions de ces deux seigneurs n'étaient pas dénuées de fondement. En effet, par leur mère Mathilde, ils se rattachaient à la famille comtale de Laroche (branche cadette de la maison

---

(1) Ce document a été publié par Reiffenberg, *Monuments*, t. I, p. 307. Les dispositions de ce traité ne furent jamais réalisées. Raoul de Zähringen mourut avant son oncle.

(2) K. Huygens, *La valeur historique de Gislebert de Mons*, p. 4.

(3) L'empereur Frédéric était de retour dans les pays rhénans, cfr. Stumpf, *Die Reichskanzler*, t. II, p. 393.

(4) Gislebert, p. 150, n° 107.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Namur), éteinte dans les mâles en 1152. Néanmoins les démarches du sire d'Avesnes n'aboutirent à aucun résultat (1).

Au commencement du mois de mars, Baudouin se mit en route pour l'Allemagne. Il passa par Namur, où son oncle lui remit des suppliques (*litteras deprecatorias*) pour l'empereur, et arriva le 11 à Hagenau, en Alsace, où se trouvait Frédéric Barberousse. Celui-ci ainsi que ses deux fils, Henri roi des Romains et Frédéric duc de Souabe, lui firent bon accueil et consentirent à ce qu'il héritât de toutes les possessions du comte de Namur. Afin que l'octroi de cette faveur fût plus solennel et plus complet, ils prirent jour pour la fête de la Pentecôte à Mayence, où le roi des Romains et son frère devaient être armés chevaliers (2).

Antérieurement au 30 mars, fort peu de temps après son retour en Lotharingie, Baudouin se rencontra, probablement à Gerpinnes, avec Henri de Namur. Ce dernier l'investit solennellement de tout son héritage allodial et le déclara héritier de tous ses fiefs, mais à la condition d'en conserver la jouissance sa vie durant. De nombreux vassaux tant namurois que luxembourgeois prêtèrent foi et hommage à Baudouin et le reconnurent comme l'héritier légitime de leur seigneur. L'acte consignant ces engagements fut rédigé par Robert, notaire du comte de Namur, et par Gislebert, chancelier de Hainaut, le 1er avril, jour de la fête de Pâques (3).

---

(1) GISLEBERT, p. 150. — D'après Gislebert [p. 77], Mathilde, mère des sires de Walcourt et d'Avesnes, était fille d'Henri Ier, comte de Laroche. Aubry de Trois-Fontaines [SS, t. XXIII, p. 853], généralement plus exact que Gislebert dans ses généalogies, en fait la fille d'Albert de Laroche et la sœur de Frédéric de Laroche, archevêque de Tyr. Sur ces deux derniers personnages. cfr. D.-U. BERLIÈRE, *Frédéric de Laroche, évêque d'Aire et arch. de Tyr*, AIAL, t. XLIII.

(2) GISLEBERT, p. 151.

(3) Ce document a été publié par REIFFENBERG, *Monuments*, t. I, p. 128. Je crois utile d'en reproduire les principaux passages. Ego Henricus... notum facio quod Balduino, comiti Haynoensi, nepoti meo, dedi libere, per cespitem et ramum, omnia allodia mea et omnes familias meas et omnes haereditates meas et acquisitiones, et omnium feodorum meorum haeredem feci, prout melius et rationabilius potui ; hac tamen interposita conditione quod omnia haec, dum vixero, dominanter et potenter tenebo. Jam dictus vero comes Haynoensis, post decessum meum, omnia haec nominata, ex jure haereditario et ex mea concessione, possidebit. Et quia viri nobiles hanc donationem melius et sanius per cespitem et ramum posse fieri mihi indicaverunt, illam, sicut praedixi, per cespitem et ramum composui..... Subscriptio hominum meorum qui super iis omnibus sepedictum comitem Haynoensem, facto hominio et fide data et juramento, assecuraverunt et justum haeredem meum esse cognoverunt..... — Cet acte fut rédigé postérieurement à l'entrevue des comtes de Namur et de Hainaut, car il est daté du 1er avril, et le 30 mars Baudouin se trouvait à Rouen [GISLEBERT, p. 153]. Le 1er avril est donc la date de la documentation et non celle de l'action. Celle-ci se place entre le 11 et le 30 mars.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Comme nous l'avons vu, il est fort probable qu'il avait été question de la succession féodale lors de l'entrevue de Baudouin et de son oncle à Luxembourg, pendant l'hiver 1182-1183. Mais les circonstances, notamment la maladie du comte Henri, ne permirent pas d'entourer les dispositions arrêtées en ce moment des garanties habituelles. Elles ne purent être approuvées que par des vassaux luxembourgeois et restèrent verbales. A Gerpinnes, au contraire, les conventions furent conclues en présence du comte de Flandre et de nombreux témoins, et la foi et l'hommage prêtés par des vassaux namurois et luxembourgeois. De plus, l'acte rédigé à cette occasion souligne le fait que l'investiture fut donnée par la motte et le rameau, c'est-à-dire selon la forme traditionnelle.

Dans sa chronique, Gislebert n'a pas cru devoir faire mention de la charte, pourtant si importante, de Gerpinnes.

Aux approches de la Pentecôte (20 mai), le comte Baudouin partit pour Mayence, accompagné d'une suite nombreuse. L'affluence à la diète fut considérable. Des princes, des archevêques, des évêques, des abbés, des ducs, des marquis, des comtes palatins et autres, des nobles et des ministériaux étaient venus de tous les points de l'empire. Le 20 mai, jour de la Pentecôte, le comte de Hainaut eut l'honneur fort envié de porter le glaive impérial. C'était cependant la première fois qu'il paraissait à une diète. Le lendemain, le roi des Romains et Frédéric de Souabe furent reçus chevaliers en grand apparat et firent leurs premières armes dans un tournoi. Le comte de Hainaut, pendant les joutes, porta la lance de l'empereur (1).

Cependant, au milieu des fêtes, Baudouin n'avait pas perdu de vue le but qui l'amenait à Mayence. Il rencontra un concurrent dans la personne de Berthold, duc de Zähringen, qui prétendait bien à tort, au dire de Gislebert, avoir des droits sur l'héritage de son oncle. Afin d'obtenir son désistement, Baudouin était décidé à lui bailler seize cents marcs d'argent pur, poids de Cologne, payables dans le terme de huit mois. Mais Frédéric Barberousse,

---

Cfr. l'intéressante note de R. Kerckx, dans son article *Sur l'emploi du style de l'Annonciation dans la chronique de Gislebert de Mons et dans la chancellerie montoise, a la fin du XIIe siècle*, dans les Annales de la Société d'Emulation de Bruges, t. LXI (1911), p. 106, note 2.

(1) Gislebert, p. 155-160.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

apprenant la chose, lui conseilla de n'en rien faire. L'état de santé du duc donnait à penser qu'il mourrait avant le comte de Namur (1).

La question de la succession namuroise fit l'objet de plusieurs conseils, auxquels prirent part les princes d'empire, le chancelier, le protonotaire et plusieurs ministériaux impériaux. Baudouin de Hainaut y produisit sans aucun doute la charte rédigée à Gerpinnes six semaines auparavant. L'empereur se montra entièrement favorable à ses intérêts et lui délivra un diplôme (2) qui est heureusement parvenu jusqu'à nous. Il est rédigé en forme de convention et comprend six articles que je vais reproduire.

1° Tous les alleux du comte de Namur et de Luxembourg devront être reportés par lui ou par Baudouin en mains de l'empereur, dans toute leur intégrité, avec leurs droits, leurs abbayes, leurs églises et leurs dépendances. Cette donation (*donatio*) accomplie, l'empereur constituera avec ces alleux et les fiefs que le comte de Namur et de Luxembourg relève de l'empire, un marquisat d'empire dont il accordera l'investiture au comte de Hainaut. Celui-ci deviendra ainsi son homme lige et sera élevé à la dignité de prince d'empire (3).

2° Les ministériaux du comte de Namur et de Luxembourg deviendront membres indissolubles du marquisat.

3° Lorsque mourra le premier titulaire du marquisat, son fils

---

(1) Gislebert, p. 161. Berthold de Zähringen mourut en 1186. L'empereur lui était peu favorable à cause de sa trop grande puissance territoriale. Cfr. L. König, *Die Politik des Grafen Balduin V von Hennegau*, BCRH, t. LXXIV, p. 412.

(2) Gislebert, p. 161-162. Un détail qui a cependant son importance, mais que Gislebert se garde bien de rapporter, c'est que Baudouin donna de grosses sommes d'argent pour être reconnu héritier de la succession namuroise par l'empereur et par la *curia* impériale. La *Sigeberti Continuatio Aquicinctina* [SS, t. VI, p. 425], dit à ce propos : pro eo adipiscendo [le comté de Namur] tam imperatori Frederico quam ceteris de curia, multas dederat pecunias.

(3) Nous croyons utile, vu son intérêt, de reproduire in extenso le texte du premier article : « Baldewinus comes Haynoensis disponet et efficaciter promovebit, quod universum allodium Henrici comitis Namucensis et de Lucelburc, avunculi sui, sicut illud tenet et tenuit cum omni integritate et jure cum abbatiis et ecclesiis et universis appendiciis par manum suam vel avunculi sui imperio legitime conferatur. Et quandocumque comes Hainoensis hanc donationem perfecerit, dominus imperator comiti Hainoensi jamdictum allodium et insuper universum feodum, quod Henricus comes Namucensis et de Lusceleburc tenet ac tenuit ab imperio, in feodo concedet et conjunctis tam feodis quam allodiis jam dictis, dominus imperator marchiam imperii ex eis constituet, quam marchiam comes Haynoensis a domino imperatore accipiet et ex ea princeps imperii et ligius homo censebitur et principum imperii gaudebit privilegio.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui succédera et, à défaut de fils, son frère. Si le marquis n'a ni fils, ni frère, sa fille deviendra son héritière, mais, si celle-ci a un fils, c'est ce dernier qui obtiendra le marquisat.

4° Lorsque la remise des alleux (*donatio*) du comte de Namur et de Luxembourg en mains de l'empereur aura été accomplie, le comte de Hainaut sera tenu de verser à l'empereur, à son fils Henri et à la *curia* impériale, la somme de 800 marcs d'argent, et de donner 5 marcs d'or à l'impératrice.

5° Si l'empereur vient à mourir avant l'accomplissement de ces conventions, son fils Henri, roi des Romains, se chargera de leur réalisation.

6° Lorsque toutes les conditions stipulées précédemment auront été remplies, l'empereur et le roi des Romains confirmeront par privilège la création du marquisat en faveur du comte de Hainaut (1).

Ce diplôme avait une portée considérable. Non seulement la succession d'Henri l'Aveugle était assurée dans son intégrité à Baudouin, mais encore devait être érigée en marquisat à son profit. Pour bien comprendre l'importance de cette clause, il faut se rappeler que les comtés de Namur, Luxembourg, Laroche et Durbuy, bien que réunis sous un même sceptre, avaient conservé leur autonomie pleine et entière. Leur union n'était que personnelle, c'est-à-dire que le seul lien de cohésion qui existait entre eux était la personne du comte. Par la constitution d'un marquisat, l'empereur fusionnait ces quatre comtés en une seule et même principauté. C'était là un immense avantage obtenu par Baudouin. L'empereur y trouvait aussi son compte ; de cette façon il rattachait plus intimement à l'empire de petits États qui de jour en jour échappaient davantage à son action. En outre, le titulaire du nouveau marquisat, élevé à la dignité de prince d'empire, devenait le pair du duc de Brabant et du comte de Flandre, les seuls dynastes lotharingiens qui portaient ce titre.

D'après le premier article, la création du marquisat ne devait avoir lieu que lorsque tous les alleux du comte de Namur et de Luxembourg auraient été reportés en mains de l'empereur. Légalement cette clause ne pouvait être réalisée qu'après la mort du comte Henri, puisque ce dernier avait spécifié, dans la charte

(1) MGH, *Constitutiones*, t. I, p. 423.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Gerpinnes, qu'il entendait conserver la jouissance de tous ses alleux comme de tous ses fiefs sa vie durant.

Les autres articles, qui ne sont en somme que les compléments du premier, ont moins d'importance, et peuvent se passer de commentaires (1).

Vers la fin du mois de mai de l'année 1185, le comte de Namur eut de nouveau à recourir aux armes pour résister au duc Godefroid III de Brabant. Celui-ci — on ignore pour quel motif — envahit le Namurois et détruisit probablement la ferté (*firmitas*) de Liernu (2). Le comte Henri, en manière de représailles, fit une incursion dans le Brabant et s'avança jusqu'à Gembloux. Une solide enceinte de murailles mettait cette bourgade à l'abri d'un coup de main. Les efforts des Namurois n'aboutirent qu'à incendier une tour (*munita*) qui se dressait contre le rempart. Mais les flammèches, dispersées par un vent violent, portèrent l'incendie au delà des fortifications. Les habitations des bourgeois et le monastère devinrent la proie des flammes. Après cet exploit — à la suite sans doute d'un mouvement offensif du duc — Henri battit précipitamment en retraite et regagna son comté, d'où il implora le secours de son neveu de Hainaut. Baudouin prit trois jours pour rassembler des troupes puis vint rejoindre son oncle dans le Namurois. Les deux dynastes parurent devant Gembloux neuf jours après la première attaque. La place, défendue seulement par quelques chevaliers, par des sergents et par ses bourgeois, fut prise d'assaut après un vaillante résistance. Une fois le rempart forcé, la bataille se continua dans les rues et dans le monastère. Les vainqueurs se livrèrent à un pillage complet

(1) Il faut cependant faire exception pour le deuxième article, qui est libellé comme suit : Item universi ministeriales Henrici comitis Namucensis et de Lucelburc dignitati marchie tradentur eo tenore, quod a marchia nequaquam possint alienari. Le sens en est, je pense, que les ministériaux des comtés de Namur, Laroche, Durbuy, Luxembourg, cessent d'être des ministériaux de ces comtés pour devenir les ministériaux du marquisat. Leurs offices, qui relevaient soit du Namurois, soit du Luxembourg, de Laroche ou bien de Durbuy, relèveront désormais du marquisat, et y seront incorporés comme les alleux et les fiefs.

(2) Gislebert de Mons [p. 186] ne donne pas de détail sur la première phase de cette guerre, phase à laquelle Baudouin V ne prit aucune part. Mais dans un autre passage de sa chronique [p. 228], se rapportant à l'année 1188, il nous apprend, à propos de Liernu, que cette forteresse avait été détruite précédemment par le duc de Brabant, lors d'une guerre avec le comte de Namur. Cet événement doit se placer, semble-t-il, plutôt pendant la première phase de la guerre de 1185 que pendant la guerre de 1169, dont il a été question plus haut.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

et firent main basse sur tout ce qui pouvait être emporté. Les moines et les clercs ne furent pas épargnés. On aurait enlevé à l'abbé de Gembloux jusqu'à son dernier vêtement et ses chaussures, s'il n'avait été reconnu. Tous les bourgeois qui ne furent pas massacrés furent amenés comme prisonniers de guerre. Parmi eux se trouvaient des hommes qui avaient pris la croix et qui, d'après les idées du temps, devaient être respectés par les belligérants (1).

Après le sac de Gembloux, Namurois et Hennuyers poussèrent plus avant dans le Brabant. Mont-Saint-Guibert et de nombreux villages furent pillés et réduits en cendres sous les yeux du duc, qui, ne se sentant pas en force, n'osait intervenir et battait en retraite devant ses adversaires (2).

Ces faits datent de la fin de mai ou du commencement de juin 1185. Une paix ne tarda pas à être conclue entre Henri l'Aveugle et Godefroid III ; en automne de cette même année ils vivaient en bonne intelligence. C'est à cette époque que le duc et les autres ennemis du comte de Hainaut, l'archevêque de Cologne et Philippe de Flandre, parvinrent à réconcilier le comte et la comtesse de Namur, lesquels vivaient séparés depuis nombre d'années (3). Les considérations qui déterminèrent ces princes à intervenir dans cette affaire de ménage, furent d'ordre purement politique et sont faciles à établir. Ils devaient envisager d'un fort mauvais œil le projet d'érection des comtés namurois en marquisat d'empire au profit de Baudouin V, car, s'il aboutissait, la maison de Hainaut, augmentant considérablement sa puissance territoriale, devenait prépondérante en Lotharingie. Ils désiraient ardemment qu'Henri de Namur eût un héritier direct. Leurs espérances

---

(1) Gislebert, p. 185, n° 120. — *Lettre de Guibert Martin, religieux de Gembloux*, dans *Gallia christiana*, t. III, *instrumenta*, col. 128 ; *lettre de Jean, abbé de Gembloux*, item col. 128 ; *Annales Fossenses*, MGH, SS, t. IV, p. 31 ; *Annales Parchenses*, SS, t. XVI, p. 606 ; *Annales Floreffienses*, SS, t. XVI, p. 625 ; *Annales Laubienses*, SS, t. IV, p. 25 ; *Sigeberti Continuatio Aquicinctina*, SS, t. VI, p. 424, avec la date fautive de 1186. — Cfr. aussi G. Smets, *Henri Ier duc de Brabant*, p. 26.

(2) Gislebert, p. 187.

(3) Comes Henricus instinctu Coloniensis archiepiscopi et comitis Flandrie et ducis Lovaniensis, qui in exheredationem comitis Hanoniensis moliebantur, Agnetem uxorem suam a se per 15 annos remotam... recepit. Gislebert, p. 190. Dans un autre passage de sa chronique, [p. 58], le même auteur place le mariage d'Henri avec Agnès de Gueldre en 1168 et leur séparation en 1172. En 1185, il n'y avait donc pas 15 ans, comme il le dit ici, qu'ils vivaient séparés. Il y a là une distraction de sa part.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se réalisèrent. Au mois de juillet de l'année suivante, la comtesse de Namur mit au monde une fille qui reçut le nom d'Ermesinde (1).

Avec la naissance de cette enfant commence la seconde phase de la succession namuroise. Mais il importe tout d'abord d'élucider la question suivante : Quels étaient les droits d'Ermesinde sur l'héritage paternel ?

Il faut distinguer entre la succession féodale et la succession allodiale. En matière allodiale, la question ne présente pas de difficulté. D'après les coutumes en vigueur, Ermesinde pouvait hériter de tous les alleux paternels, à l'exception toutefois des alleux cédés par la comtesse Alice de Hainaut à Henri l'Aveugle, à Heppignies en juin 1163, et dont celui-ci n'avait que l'usufruit. Mais pouvait-elle prétendre à la succession féodale ? Dans le droit féodal primitif, le décès du vassal sans héritier mâle rendait le fief vacant. En fait, au XIIe siècle, dans l'empire, les filles étaient généralement admises à recueillir les fiefs à défaut de fils. Cependant le droit n'était pas bien fixé sur ce point (2).

Dans ces conditions, et autant que nous puissions en juger,

---

(1) GISLEBERT, p. 190.

(2) Cfr. à ce propos DUVIVIER, *La Querelle des d'Avesnes et des Dampierre*, t. I, p. 130, et WAUTERS, *Table chronologique*, t. VI, *Introduct.* p. xxx et ss. — Aubry de Trois-Fontaines dit au sujet des droits d'Ermesinde [SS, t. XXIII, p. 870] : Theobaldus comes Barrensis... filiam Henrici comitis... duxerat in uxorem nomine Ermensendem, per quam hereditare volebat, *quamvis filie non soleant in imperio hereditare*. — Cependant, au XIIe siècle, en Lotharingie, la coutume prévalait que les filles, à défaut de fils, succédassent à leur père dans un fief. Dans une lettre de l'année 1148, adressée à Conrad, roi des Romains, l'abbé Wibald de Stavelot écrit : In beneficiis Stabulensis monasterii hereditant feminae, ubi masculi non supersunt. [JAFFÉ, *Monum. Corbeiensia*, p. 180]. En l'an 1200, Baudouin VI, comte de Hainaut, fit rédiger les coutumes de son comté concernant les successions en matière féodale et allodiale. Or, un des articles spécifie nettement qu'à défaut de fils la fille d'un vassal pouvait hériter des fiefs laissés par son père. [DEVILLERS, *Chartes du comté de Hainaut de l'an* 1200, p. II]. Quelques années plus tard, la fille de ce même comte, Jeanne dite de Constantinople, lui succéda sans difficulté dans le comté de Hainaut. Il est bon de faire remarquer que le Hainaut, relevant de la principauté de Liége, n'était qu'un arrière-fief de l'Empire. En était-il de même pour les fiefs relevant directement de l'Empire ? Notons à ce propos que Gislebert, qui défendait si âprement les droits de son maître, ne fait pas état dans sa chronique de l'incapacité d'Ermesinde à recueillir les fiefs namurois et luxembourgeois. Mais il semble bien qu'une décision de l'empereur était nécessaire. Dans l'acte constitutif du marquisat de Namur, dressé à la diète de Mayence, en mai 1184, [cfr. supra], Frédéric Ier déclare qu'au décès du marquis sa fille lui succédera à défaut de fils ou de frères. En 1204, le duc Henri Ier de Brabant, se trouvant sans enfant mâle, obtint de Philippe de Souabe de pouvoir transmettre ses fiefs à ses filles à défaut de fils [WAUTERS, loc. cit.]. Le 19 juin 1282, Rodolphe de Habsbourg autorisa les filles du comte Florent V à succéder à leur père dans le comté de Hollande [WAUTERS, loc. cit.].

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tous les efforts d'Henri l'Aveugle devaient tendre à un double but : 1° S'assurer la bienveillance de l'empereur et obtenir de lui un diplôme reconnaissant la capacité d'Ermesinde à succéder aux fiefs qu'il tenait de l'empire ; 2° Désintéresser par de justes compensations le comte de Hainaut, son fidèle allié, qui avait dépensé de fortes sommes d'argent pour s'assurer sa succession, et dont les droits devenaient nuls du moment où la capacité d'Ermesinde était proclamée.

Henri de Namur fit preuve en cette circonstance d'un manque absolu de sens politique. Il ne tenta aucune démarche auprès de la cour impériale et ne chercha pas une formule d'accommodement avec le comte de Hainaut. Son unique préoccupation fut de découvrir un gendre assez puissant pour défendre les droits de sa fille, les armes à la main, en cas de contestation. Au mois de mars 1187, par l'entremise d'un autre de ses neveux, Manassès de Rethel, il fiança la petite Ermesinde, âgée de moins d'un an, à Henri comte de Champagne, neveu de Philippe-Auguste, roi de France et petit-fils du roi Louis VII.

Cette alliance était plus brillante qu'avantageuse. Tout faisait prévoir qu'Henri l'Aveugle ne pourrait pas en retirer le profit qu'il en escomptait. Par la situation même de ses Etats, le comte de Champagne se trouvait très éloigné du Namurois et ses devoirs de vassal l'obligeaient à faire des séjours prolongés à l'armée de Philippe-Auguste, alors en guerre avec le roi d'Angleterre. Il était à présumer, en outre, que l'empereur, qui voyait d'un fort mauvais œil les progrès de l'influence française en Lotharingie, consentirait difficilement à accorder l'investiture des fiefs namurois et luxembourgeois à un prince français. Enfin, ce choix ne pouvait qu'irriter le comte de Hainaut. Un an auparavant, Henri de Champagne avait promis d'épouser sa fille cadette Yolande (1).

Depuis la naissance d'Ermesinde, Baudouin vivait dans l'indécision, hésitant sur le parti à prendre. Lorsqu'il reçut la nouvelle des fiançailles, il comprit la gravité de la faute politique commise par son oncle et arrêta aussitôt sa ligne de conduite.

Il dépêcha deux ambassadeurs à la cour impériale : Lambert, abbé de Saint-Ghislain, et son chancelier Gislebert. Ceux-ci ne

(1) Gislebert, p. 191.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

manquèrent pas d'insister sur les conséquences fâcheuses qu'aurait pour l'influence allemande l'établissement d'un prince français en Lotharingie. Aussi Frédéric Barberousse déclara que lorsque les fiefs namurois lui feraient retour, il en disposerait en faveur du comte de Hainaut conformément aux décisions de la diète de Mayence ; quant aux alleux, il ne permettrait jamais qu'un Français en héritât (1).

Renseigné ou non sur les sentiments de l'empereur, Henri l'Aveugle n'en persévéra pas moins dans ses projets. Au mois de juillet, le comte de Champagne vint à Namur et promit sous serment d'épouser Ermesinde lorsqu'elle aurait atteint l'âge nubile, et la fit conduire aussitôt dans ses États. Son serment fut répété par les chevaliers champenois qui l'avaient accompagné. Les vassaux du comte de Namur : chevaliers, sergents et bourgeois, réunis dans le cimetière de Saint-Aubain, lui prêtèrent hommage et lui fournirent des garanties (securitates).

Baudouin de Hainaut se présenta à cette assemblée. Au dire de Gislebert, il supplia son oncle de se souvenir de ses engagements et rappela au comte de Champagne sa promesse d'épouser sa propre fille. Ses réclamations furent vaines (2).

L'empereur Frédéric avait convoqué pour le 15 août de cette même année 1187, une diète solennelle à Worms. Baudouin y envoya Gossuin de Thulin et son fidèle Gislebert. Devant le souverain et les princes de l'empire, les deux hennuyers firent valoir les droits de leur maître sur l'héritage du comte de Namur en produisant les chartes émanées de ce dernier et munies de son sceau. Tous les assistants, suivant le récit de Gislebert, s'étonnèrent de la perfidie d'Henri l'Aveugle. L'empereur se montra bien disposé envers Baudouin et déclara que, lui vivant, le comte de Champagne ni aucun prince français ne recueillerait la riche succession du comte de Namur (3).

---

(1) Dominus imperator... respondit quod, post decessum comitis Namurcensis et Lusceleborch, omnia feoda de dono suo erant et ea nemini concederet nisi soli comiti Hanoniensi, cui et feoda et allodia in curia Maguntina confirmaverat ; in allodiis autem comitis Namurcensis neminem de regno Francorum illi succedere permitteret. GISLEBERT, p. 196.

(2) GISLEBERT, p. 197, n° 132. — Gislebert ajoute que les vassaux namurois prêtèrent hommage à Henri de Champagne, les uns gagnés par l'or de celui-ci, les autres par crainte de leur seigneur. Cette assertion paraît sujette à caution.

(3) Dominus vero imperator comiti Hanoniensi super his (affaires de la succession namuroise) et aliis omne bonum promittens, universis audientibus principibus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au mois de décembre suivant, Frédéric Barberousse et le roi de France eurent une entrevue entre Ivoy et Mouzon. Le comte de Hainaut y assista. Le roi de France lui demanda de se ranger parmi les siens ; une invitation analogue lui fut adressée par l'empereur. Baudouin n'était le vassal ni de l'un ni de l'autre ; néanmoins, comme ses États se trouvaient situés dans l'empire, il se rangea du côté de Frédéric. Pendant l'entrevue, le comte de Champagne, appuyé par ses oncles l'archevêque de Reims et le comte de Blois, et par son cousin le duc de Bourgogne, demanda, mais sans succès, à l'empereur de lui accorder son assentiment au sujet de l'héritage namurois. De son côté Baudouin voulut faire renouveler par Frédéric les arrangements conclus précédemment. Celui-ci répondit qu'il ne pouvait rien ordonner à ce sujet sans l'approbation d'Henri, roi des Romains, alors en Italie. Il engagea le comte de Hainaut à venir le trouver dès que son fils serait de retour en Allemagne. Le roi de France, d'après Gislebert, appuya le comte de Hainaut plus que son propre neveu le comte de Champagne (1). Mais cette attitude prêtée au roi de France est absolument invraisemblable. Comme le fait très bien remarquer M. Huygens, il est difficile d'admettre que Philippe Auguste ait soutenu contre les intérêts de son neveu les prétentions de Baudouin de Hainaut, qui dans l'entrevue s'était rangé du côté de l'empereur. Le fait même qu'à ce moment Frédéric n'ait pas cédé aux sollicitations de Baudouin, semble indiquer que le roi de France travaillait sous main contre lui (2).

Au mois d'avril de l'année suivante, le comte de Hainaut, apprenant le retour d'Henri, roi des Romains, partit pour l'Allemagne. En passant par Namur, il eut une entrevue avec Henri l'Aveugle, au cours de laquelle celui-ci, craignant d'être desservi à la cour impériale, lui prodigua ses démonstrations d'amitié et lui fit force promesses. Baudouin ne crut guère à leur sincérité. Il reçut

---

et aliis viris nibilibus, dixit et asseruit, quod dum ipse viveret comes Campanensis vel aliquis potens Francorum princeps comiti Namurcensi in tantis bonis nequaquam succederet. GISLEBERT, p. 198. — On remarquera que l'empereur est surtout catégorique en ce qui concerne l'exclusion des princes français.

(1) GISLEBERT, pp. 201 et 202.

(2) K. HUYGENS, *La valeur historique de la Chronique de Gislebert de Mons*, pp. 3 et 4.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

néanmoins une supplique (litteras deprecatorias) adressée à l'empereur (1).

Il rejoignit le roi des Romains au palais d'Ingelheim, entre Mayence et Bingen. Le roi lui promit de l'appuyer auprès de l'empereur et le dirigea, avec quelques-uns de ses secrétaires, sur Seligenstadt, où ce dernier séjournait. Frédéric manda à son fils de le rejoindre en hâte. Après en avoir conféré ensemble, les souverains consentirent à ce que Baudouin succédât à son oncle dans ses alleux et ses fiefs, donnant cette adhésion en commun, ce qui n'avait pas encore eu lieu jusque là (2) ; ils lui délivrèrent un diplôme (privilegia) à cet effet. La reine Constance, nouvellement mariée avec le roi des Romains et parente du comte de Hainaut (3), soutint celui-ci de tout son crédit.

Tel est le récit de Gislebert (4).

Nous possédons encore un diplôme se rapportant à l'entrevue de Seligenstadt. Il ne comprend que quelques lignes et est rédigé sous forme de convention entre le roi des Romains et le comte de Hainaut. Henri VI promet d'admettre Baudouin parmi ses familiers (in familiaritatem suam) lorsque, après la mort du comte de Namur, il aura recueilli les fiefs namurois relevant de l'empire et lui en aura fait hommage (5).

Ce document est assez laconique. Le roi des Romains reconnaissait Baudouin comme l'héritier du comte de Namur, mais il n'est plus question de l'érection des comtés namurois en marquisat. Remarquons également que le roi des Romains agit seul; l'empereur, qui, d'après le *Chronicon Hanoniense*, donna son assentiment de commun accord avec son fils, n'est pas mentionné. Il faut donc ou bien admettre qu'ici encore le récit de Gislebert

---

(1) Gislebert ne dit rien de plus sur cette supplique, qui paraît très singulière de la part d'Henri l'Aveugle. Il est bien regrettable que nous n'ayons pas la version namuroise de cette entrevue.

(2) C'était en effet la première fois depuis la naissance d'Ermesinde de Namur que l'empereur et son fils donnaient leur adhésion en même temps.

(3) Constance, femme d'Henri, roi des Romains, était fille de Roger, roi de Sicile, et de Béatrice de Rethel, fille de Béatrice de Namur, cfr. généalogies [chap. I p. 16, note 1].

(4) GISLEBERT, p. 207, n° 139.

(5) Ce diplôme est publié par BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cart. de St-Lambert*, t. I, p. 109.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est sujet à caution, ou supposer que Frédéric Barberousse accorda de son côté un diplôme aujourd'hui perdu (1).

En quittant la cour impériale, Baudouin se rendit directement à Namur. Lorsqu'Henri l'Aveugle eut appris le succès des démarches de son neveu, il conclut avec lui un nouveau traité. En présence d'un bon nombre de ses vassaux : chevaliers, sergents clercs et bourgeois (2), réunis dans le cimetière de Notre-Dame, il le reconnut comme héritier de tous ses biens, jurant sur des reliques de ne rien faire désormais pour le frustrer de son héritage. Sur son ordre, ses principaux vassaux, Clarembaud d'Atrive, Bastien de Gourdinne, Godefroid d'Orbais, Thierry de Faing, Guillaume de Mozet, Ibert d'Aische, Henri de Mielmont, Guillaume d'Eghezée, Jean de Golzinne, prêtèrent hommage à Baudouin et lui fournirent des garanties (securitates). En outre, il lui abandonna l'administration de sa terre et le soin d'y rendre la justice, s'engagea à rompre avec le comte de Champagne et à réclamer sa fille. De son côté, le comte de Hainaut promit sous serment de soutenir son oncle envers et contre tous, de lui garder loyalement sa terre et d'y rendre bonne justice (3).

En concluant ce traité qui constituait une véritable abdication, le comte de Namur ne cherchait vraisemblablement qu'à gagner du temps. Non seulement il ne renonça jamais à faire valoir les droits de sa fille, mais resta en rapports constants avec Henri de Champagne (4).

---

(1) Le texte du *Chronicon Hanoniense* porte : « pater et filius... comiti Hanoniensi super allodiis et feodis avunculi sui gratiam suam concesserunt, ...et ei eadem *privilegiis suis* confirmaverunt. » On ne peut pas déduire nécessairement, de ce que le mot *privilegium* soit au pluriel, qu'il y ait eu deux actes. Ce mot est, en effet, employé parfois au pluriel, bien que désignant un seul acte.

(2) Henri l'Aveugle ne prenait pas d'engagement important sans le faire confirmer et garantir par ses vassaux. Nous avons déjà vu qu'en juillet 1187 ceux-ci, réunis dans le cimetière de Saint-Aubain, prêtèrent hommage au comte de Champagne et lui fournirent des garanties [*securitates*]. Ces vassaux étaient des chevaliers, des sergents, des bourgeois [tam a militibus quam servientibus et burgensibus, GISLEBERT, p. 198]. Ici, à l'assemblée réunie dans le cimetière de Notre-Dame, outre les trois classes de personnes précédentes, on voit apparaître les clercs [congregatis hominibus suis multis, militibus, servientibus, clericis et burgensibus]. Ces assemblées furent, sans doute, l'origine des Etats de Namur.

(3) GISLEBERT, pp. 208-209.

(4) Si nous possédions une source namuroise, les faits nous apparaîtraient bien probablement sous un autre jour. — Les concessions faites par Henri l'Aveugle ne furent certainement pas aussi étendues que Gislebert le prétend. Il nous dit qu'Henri institua son neveu héritier de toute sa succession. Or, dans la liste des chevaliers qui prêtèrent l'hommage à Baudouin, ne figurent que des Namurois.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Baudouin s'établit à ses frais dans le comté de Namur, y faisant succéder, dit Gislebert, la tranquillité aux pillages et aux violences. Un de ses premiers soins fut de rétablir les frontières du côté du Brabant et de la principauté de Liége. Il prit ses fonctions de justicier trop à cœur. Ses mesures alarmèrent les vassaux du comte de Namur, qui, d'après le chroniqueur hennuyer, avaient l'habitude de tyranniser le pays. Ils commencèrent à semer la discorde entre l'oncle et le neveu, disant que si celui-ci demeurait longtemps encore le gardien du comté il finirait par s'en emparer. Une rupture ne tarda pas à éclater ; elle fut provoquée par l'incident suivant. Il advint qu'un pauvre marchand fut attaqué par un malfaiteur, lequel lui prit sa marchandise et le laissa pour mort. Le crime constaté, le malfaiteur fut saisi et incarcéré dans le ressort de la justice de Clarembaud d'Atrive, puis racheté moyennant quatorze marcs. Le marchand vint à Namur se plaindre à Baudouin. Celui-ci fit saisir le coupable et ordonna de le brûler vif dans un champ voisin de la ville, supplice qu'il infligeait d'ordinaire aux meurtriers. Cette exécution irrita profondément les conseillers du comte de Namur, qui tiraient habituellement un gain de ces sortes de méfaits. Ils s'appliquèrent à exciter la colère de leur seigneur contre son neveu et y réussirent sans peine. A l'insu de Baudouin, Henri dépêcha des messagers au comte de Champagne, demandant d'envoyer dans le plus bref délai possible des troupes pour la garde de ses châteaux (1).

Peu de temps après, Henri tomba malade à Andenne. Baudouin, qui était retourné dans le Hainaut, accourut en toute hâte, craignant, dit Gislebert, qu'en cas de décès les machinations de l'entourage ne le privassent de la succession. Son oncle le reçut fort mal : sa présence ne lui étant nullement agréable, il pouvait regagner ses États (2).

Sur ces entrefaites, les messagers envoyés en France revinrent,

---

D'autre part, à s'en tenir au contexte du *Chronicon Hanoniense*, Baudouin n'eut en main que l'administration et la justice du comté de Namur et non des comtés de Laroche, de Durbuy et de Luxembourg [cfr. GISLEBERT, pp. 209, 215, 216]. On peut donc supposer que dans l'assemblée tenue au cimetière de Notre-Dame, le comte Henri institua son neveu héritier non de toute sa succession, mais du seul comté de Namur, dont il lui abandonna, sa vie durant, l'administration et l'exercice de la justice.

(1) GISLEBERT, p. 215, n° 142.

(2) Item, p. 217.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'ayant trouvé que la mère du comte de Champagne. Ce dernier accompagnait Philippe-Auguste dans une expédition contre le roi d'Angleterre. Henri de Namur renvoya sur le champ les messagers, en renouvelant ses instances. Baudouin de Hainaut eut connaissance de cette nouvelle demande de secours. Il réunit aussitôt un certain nombre de chevaliers et, voulant connaître positivement les intentions de son oncle, s'en vint à Namur, où Henri l'Aveugle, malgré sa faiblesse, se fit transporter en bateau.

L'entrevue eut lieu au château de Namur. Le comte de Namur n'avait avec lui que trente hommes, tant chevaliers que sergents, alors que Baudouin était accompagné de cent quarante chevaliers et sergents. Gislebert fait remarquer à ce propos que si son maître l'avait voulu, il aurait pu s'emparer de la place et en expulser son oncle. L'entrevue fut de très courte durée, aucune parole, semble-t-il, ne fut prononcée (1).

Le lendemain, Baudouin, qui avait pris ses quartiers dans la ville, se présenta à la porte du château accompagné de son chancelier Gislebert, de trois chevaliers et de trois sergents à pied pour tenir les chevaux. L'entrée de la citadelle lui fut refusée. En outre, dans la matinée, il reçut l'ordre de quitter la ville. Il doutait encore que pareil ordre émanât de son oncle, lorsque, quelques heures plus tard, deux chevaliers vinrent lui renouveler la même injonction, ajoutant qu'en cas de refus le comte de Namur entendait éprouver le lendemain même lequel des deux serait le plus fort et qu'entretemps il lui interdisait tout achat. Après avoir consulté ses compagnons, Baudouin répondit qu'il était disposé à partir le lendemain, mais qu'auparavant il désirait avoir une entrevue. Ce qu'il obtint.

Le lendemain donc, après avoir entendu la messe, il monta au château avec toute sa suite. Henri l'Aveugle, dans la crainte d'un coup de main, était entouré d'environ soixante chevaliers. S'approchant du lit où la maladie retenait son oncle, Baudouin, au dire de Gislebert, prononça ces paroles : « Seigneur, j'avais de bonne foi et selon votre désir assumé la tâche de défendre votre terre et d'y rendre la justice. Mais je suis si désagréable à vous

(1) L'entrevue fut écourtée sans doute par crainte d'un coup de main de la part des Hennuyers. Le texte de Gislebert laisse cette impression. On remarquera aussi que l'entrevue a lieu au château de Namur, où Henri s'était fait transporter malgré sa maladie, et non pas à Andenne, bourgade non fortifiée.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

et à vos conseillers, que vous m'expulsez de votre ville, ce qui certes n'est digne ni de vous ni de moi. En conséquence je prétends être relevé du serment que j'ai prêté d'assurer votre avantage et votre tranquillité (1) ». Le comte Henri se borna à répondre que lui et les siens suffisaient à la conservation de sa terre. C'était un congé en bonne et due forme. Aussi, après cette déclaration, Baudouin se considéra comme dégagé de ses obligations et quitta Namur.

Rentré dans le Hainaut et voyant, continue Gislebert, son héritage en péril, il convoqua en hâte son armée. Puis, prenant avec lui trois cents chevaliers et un grand nombre de sergents montés et de fantassins, à qui il défendit de piller, il se porta vivement sur Namur. Le lendemain de son arrivée, sans attendre le gros de ses troupes, il donna l'assaut. La ville, défendue par deux cent quarante chevaliers environ, des sergents et des fantassins, fut prise après une énergique défense (2). Les Hennuyers firent de nombreux prisonniers, parmi lesquels cent quarante chevaliers que Baudouin renvoya sans rançon, après leur avoir fait jurer de ne plus porter les armes contre lui. Les vainqueurs se livrèrent à un pillage effréné. Ils enlevèrent aux bourgeois beaucoup d'or et d'argent, des étoffes neuves, telles que brunete, vert, toile, ainsi qu'une grande quantité de meubles et d'ustensiles divers. Le comte de Hainaut était assez dolent de voir tout ce pillage, car il aimait les habitants de la ville et en était aimé. Mais, ajoute Gislebert, il est impossible d'empêcher le pillage en pareil cas.

Restait le château, où s'étaient réfugiés le comte Henri et les chevaliers qui n'avaient pas été faits prisonniers. Baudouin décida de l'assiéger du côté de Namur et en conséquence ordonna à ses chevaliers de prendre position à l'intérieur de l'enceinte

---

(1) « Domine, ego bona fide cum labore et expensa propria assumpseram per voluntatem vestram terre vestre protectionem et justiciam. Video autem et audio quod et vobis et consiliariis vestris displiceat, cum vos me a burgo vestro exire coegeritis, quod quidem nec vobis nec mihi honestum videtur. Volo igitur, si vobis placeat, a fide interposita et juramento prestito pro bono et pace vestra me liberum prorsus dimittatis. » GISLEBERT, p. 218.

(2) Gislebert a probablement exagéré le nombre des défenseurs de Namur. Une autre source bien renseignée, la *Sigeberti Continuatio Aquicinctina* [SS, t. VI, p. 425], s'exprime ainsi : « Cum autem ante mensem Augustum in guerra regis Francorum Henricus comes Trecensis inexcusabiliter occupatus esset et Henricus comes lecto decumberet, Balduinus undecumque contracto exercitu, castrum milite nudatum et defensoribus repperiens, inexpugnabile castrum Namucense, ut putabatur, fortuna sibi arridente, cepit. »

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

urbaine. Ce que voyant, les défenseurs du château mirent furtivement le feu à la ville. L'entassement des maisons, la chaleur et le vent favorisèrent singulièrement l'incendie ; la bourgade fut presque entièrement détruite (1). Le comte de Hainaut plaça alors ses tentes dans les prés situés entre la Sambre et la forêt de Marlagne, et aussi entre la forêt et le château. Après quelques jours de blocus, les assiégés capitulèrent. Le puits du château était tari et leur provision de vin et de bière se trouvait épuisée (2). Les conditions de la reddition furent les suivantes. La garde des châteaux de Namur et de Durbuy serait confiée, tant que vivrait Henri l'Aveugle, à Roger de Condé, vassal à la fois des deux comtes. Ceux-ci ne pourraient y exercer aucune autorité. A la mort du comte Henri, ces forteresses seraient remises à Baudouin. Mais, comme le sire de Condé n'était pas présent, il fut décidé que la garde du château serait laissée, durant une quinzaine de jours, jusqu'au moment où Roger serait en état de les remplacer, à trois chevaliers hennuyers : Otton de Trazegnies, Gautier de Wargnies, et Nicolas de Barbançon. Quant au château de Durbuy, le comte de Namur et quatre de ses vassaux : Wéry de Walcourt (3), Clarembaud d'Atrive, Sébastien de Gourdinne et Godescalc de Morialmé, s'engagèrent sous serment à le remettre au sire de Condé avant que quinze jours ne fussent écoulés.

Très peu de temps après ces événements, des chevaliers champenois arrivèrent pour prêter main-forte au comte de Namur. Sur son ordre, ils furent introduits dans les châteaux de Bouvignes et de Durbuy. Aussi, lorsque Roger de Condé vint le sommer de lui remettre Durbuy, il refusa. Informés de cette circonstance, les trois vassaux hennuyers, gardiens du château de Namur, livrèrent la forteresse à leur seigneur (4). Baudouin y plaça une

(1) Il est plus probable que ce furent les Hennuyers eux-mêmes qui mirent le feu à la ville. L'incendie suivait d'ordinaire le pillage. Les assiégés n'avaient aucun intérêt à mettre le feu à la ville, car de ce côté le rocher sur lequel était bâti le château descend à pic. De plus, une autre source contemporaine, les *Annales Fossenses*, [SS, t. IV, p. 31], attribuent l'incendie au comte de Hainaut : « Comes Balduinus Hannonie avunculum suum comitem Henricum Namurcensem contra castrum Namurci obsidens, villam incendio vastat, castrum sibi subjugat. »

(2) Tout ce récit est tiré de GISLEBERT, pp. 217-220. — Sur le siège de Namur, cfr. aussi BORGNET, *Promenades dans Namur*, p. 266.

(3) C'est pour des fiefs luxembourgeois que Wéry de Walcourt était vassal de Henri l'Aveugle. Walcourt ne faisait pas partie au XIIe siècle du comté de Namur. Cfr. GISLEBERT, p. 146 ; DARIS, *Notice sur les églises de Liége*, t. IX, p. 59.

(4) GISLEBERT, pp. 220-221.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

forte garnison, et, sans plus tarder, se disposa à faire la conquête du Namurois tout entier. Déjà, lorsqu'il était occupé au siège de Namur, une partie de ses troupes s'était emparée du château de Thy (1), situé non loin des frontières du Hainaut. Vers le milieu du mois d'août, il vint assiéger Bouvignes, défendu par des chevaliers champenois et namurois (2) et par les habitants du bourg. Le château, construit sur une colline, consistait en une grosse tour ou donjon entourée d'une muraille fortifiée. Il tombait presque en ruine. La garnison, qui espérait voir apparaître à bref délai une armée de secours envoyée par le comte de Champagne, opposa une résistance désespérée. Gislebert déclare, à ce propos, que sans ses machines de guerre son maître n'aurait jamais pu enlever la forteresse. Les Hennuyers, à l'aide d'un mangonneau, parvinrent à renverser la muraille, puis ils établirent une machine dite pierrier, laquelle força les assiégés réfugiés dans la tour à capituler. Ils obtinrent de regagner librement leurs foyers. Une fois en possession du château, Baudouin le fit réparer et y ajouta de nouveaux ouvrages (3).

Après la reddition de Bouvignes, l'armée hennuyère, continuant ses conquêtes, s'empara après plusieurs assauts du château de Viesville et de la ferté (*firmitas*) de Biesme-la-Colonoise.

Cependant la conduite du comte de Hainaut envers son oncle et la prise de Namur avaient suscité la réprobation générale. Gislebert ne peut s'empêcher de le constater. Mandé à la cour de France, Baudouin s'y rendit après la prise de Bouvignes, vers la fin du mois d'août, et y fut très mal accueilli. Le comte de Flandre, le duc de Brabant et l'archevêque de Cologne ne cachaient pas leurs sentiments hostiles, et l'on rapportait que l'empereur et le roi des Romains avaient fait entendre des menaces (4).

---

(1) Aujourd'hui Thy-le-Château, canton de Walcourt.

(2) Gislebert nous apprend que les chevaliers namurois qui se trouvaient à Bouvignes avaient déjà pris part au siège de Namur, où ils avaient été faits prisonniers. Baudouin les avait renvoyés sans rançon, après leur avoir fait promettre de ne plus porter les armes contre lui.

(3) Gislebert, loc. cit. — D'après la *Sigeberti Continuatio Aquicinctina* [SS, t. VI, p. 425], le siège de Bouvignes fut entrepris vers le milieu du mois d'août et dura quinze jours. Sur l'ancien château de Bouvignes, qu'il ne faut pas confondre avec Crèvecœur, dont les ruines dominent aujourd'hui cette ville, cfr. A. Henri, *Notes sur l'histoire de Bouvignes*, pp. 113 et suivantes.

(4) Gislebert, p. 222, n° 144.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De plus, une trêve concluc à la mi-août entre les rois de France et d'Angleterre avait libéré pour quelque temps le comte de Champagne de son service à l'armée royale. Le jeune comte s'était mis aussitôt en devoir de rassembler une armée considérable. Philippe-Auguste, Richard Cœur-de-Lion et ses nombreux parents lui avaient promis des seours (1).

Menacé de toutes parts, Baudouin tenta d'abord de se réconcilier avec le comte de Flandre. N'ayant pas réussi de ce côté, il résolut, après avoir pris conseil de ses vassaux, d'envoyer des délégués au roi des Romains qui séjournait dans les pays rhénans (septembre 1188). En conséquence il chargea son chancelier Gislebert et l'abbé de Vicogne, homme très lettré, parlant également bien le roman et l'allemand, d'aller plaider sa cause. Les délégués rejoignirent la roi à Francfort-sur-le-Mein. Au dire de Gislebert, ils se contentèrent de lui exposer en détail les nécessités qui avaient forcé leur seigneur à occuper les châteaux de son oncle. Le roi leur répondit avec bienveillance et fixa un jour au comte de Hainaut pour se rendre à Altenburg, en Saxe. Là, ils traiteraient l'affaire avec l'empereur, dans son intérêt, de manière à lui conserver la possession des châteaux namurois déjà occupés et à lui assurer les autres domaines encore au pouvoir du comte de Namur.

Vers la même époque, Baudouin dépêcha un de ses chevaliers, Gossuin de Thulin, au roi de France. Gossuin sollicita une audience secrète, mais Philippe-Auguste ne voulut rien entendre si ce n'est en présence du comte de Champagne. Dans ces conditions, le sire de Thulin ne put s'acquitter de sa mission (2).

Cependant le comte de Champagne, qui avait réuni des troupes pour attaquer Baudouin, ne mit pas son projet à exécution. Son entreprise était en effet assez hasardeuse. Le Namurois et le Hainaut n'étaient abordables pour lui que du côté des Ardennes et de la Thiérache, contrées boisées et accidentées, et le comte de Hainaut se disposait à le recevoir chaudement à la tête de sa chevalerie. Peut-être aussi craignait-il de s'engager à fond, de peur de mécontenter le roi de France, que les affaires namuroises contrariaient fort, au moment où il voulait pouvoir dis-

(1) Gislebert, p. 224, n° 147.

(2) Item, p. 227.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

poser contre l'Angleterre des forces de tous ses vassaux (1).

Pour ces raisons, sans doute, il résolut de chercher un allié en Lotharingie. Vers le début d'octobre, il vint dans le Luxembourg, où s'était retiré le comte de Namur, et le décida à réclamer l'assistance du jeune duc de Brabant. Sur ses conseils, Henri l'Aveugle engagea à ce dernier pour la somme de 5000 marcs la partie de son comté située sur la rive gauche de la Sambre et de la Meuse. Cet accord eut pour garants Clarembaud d'Atrive et Henri de Mielmont, vassaux namurois, dont les fiefs se trouvaient compris dans la partie cédée. Henri de Brabant prit aussitôt ses dispositions en vue de combattre les Hennuyers. Il releva la ferté (*firmitas*) de Liernu, et, de concert avec Henri de Mielmont, mit une garnison de chevaliers et de sergents dans le château de ce nom. Mielmont, avec le monastère fortifié de Floreffe, occupé par une garnison namuroise, menaçaient les communications entre le Hainaut et Namur (2).

Ces préparatifs inspirèrent à Baudouin de si vives appréhensions qu'il n'osa quitter la Lotharingie pour se rendre à Altenburg au jour fixé. Finalement, de l'avis de ses conseillers, il députa à sa place le chevalier Gossuin de Thulin et son chancelier Gislebert, lesquels firent diligence et rejoignirent l'empereur et son fils à Erfurt, le 6 novembre.

Pierre de Brizey, évêque de Toul, délégué du comte de Champagne, se trouvait à la cour impériale. Il offrait à l'empereur et au roi des Romains dix mille marcs, à la reine mille marcs, à la cour impériale plus de mille marcs et à d'autres conseillers environ dix-sept cents marcs, s'ils consentaient à reconnaître le comte de Champagne comme héritier des possessions du comte de Namur et s'ils acceptaient de fournir des secours en hommes contre le comte de Hainaut. Dans le cas où l'empereur, son fils et les conseillers ne seraient pas disposés à accorder des troupes, il proposait la moitié de ces sommes pour la seule reconnaissance des droits du comte de Champagne sur l'héritage namurois.

Il semble bien que Frédéric Barberousse, le roi des Romains et les autres personnages de la cour aient été séduits un moment par

---

(1) J'adopte ici l'hypothèse de L. König, *Die Politik des Grafen Balduin V von Hennegau*, BCRH, t. LXXIV, p. 319, reprise par G. Smets, *Henri Ier, duc de Brabant*, p. 34.

(2) Gislebert, p. 228. Cfr. aussi Smets, loc. cit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les sommes énormes offertes par l'évêque de Toul. L'arrivée de Gislebert et de Gossuin de Thulin provoqua un revirement complet dans leurs sentiments. Les propositions de l'évêque furent dédaignées et il reçut bientôt son congé. Les Hennuyers obtinrent la faveur impériale en offrant seulement quinze cent cinquante marcs, payables en trois échéances, à savoir : un tiers à la Noël, un tiers à Pâques, le dernier tiers après le décès du comte de Namur, ou quand une paix serait conclue avec lui. Lorsque le roi (1) séjournerait dans les pays rhénans, le comte de Hainaut viendrait le trouver et lui ferait hommage de tous les alleux et fiefs de son oncle. Cet hommage accompli, le roi les lui remettrait en fief lige. Le comte de Hainaut deviendrait ainsi marquis de Namur et prince d'empire. Ces conventions furent mises par écrit à Erfurt, le 10 novembre. Gossuin et Gislebert regagnèrent ensuite la Lotharingie, accompagné du chevalier Frédéric de Hausen, chargé d'amener le comte de Hainaut à la cour impériale (2).

Le 22 décembre suivant, Baudouin, profitant d'une trêve conclue avec ses ennemis, rejoignit en hâte le roi des Romains à Worms. Il fit hommage de tous les alleux du comte de Namur, de ceux qu'il détenait comme de ceux que possédait encore ce dernier, alleux situés dans les comtés de Namur, Laroche et Durbuy (3). Le roi, réunissant les fiefs, les alleux, les serfs et les églises desdits comtés, en constitua un marquisat qu'il remit en fief lige au comte de Hainaut, en présence de nombreux témoins. Toutefois, le roi invita ceux-ci à garder le silence jusqu'à la mort du comte de Namur, ou du moins jusqu'au moment où Baudouin parviendrait à conclure un accord. De plus, on convint que, dans la succession future du comte de Hainaut, le nouveau marquisat ne serait attribué qu'au titulaire du comté de Hainaut (4).

Après un séjour de seize jours à Worms, Baudouin suivit le roi des Romains à Liége, où, dans le but de ménager un accord, Henri VI avait mandé le comte de Namur pour l'octave de l'Epi-

---

(1) Le roi des Romains apparait seul dans les négociations ; son père l'empereur Frédéric avait pris la croix le 27 mars précédent [GISLEBERT, p. 206] et se disposait à partir pour l'Orient.

(2) GISLEBERT, pp. 228-230.

(3) On remarquera qu'il n'est pas fait mention du comté de Luxembourg, qui cependant, dans le projet de Mayence de mai 1184, devait faire partie du marquisat.

(4) GISLEBERT, pp. 231-232.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

phanie (18 janvier 1189). Henri l'Aveugle se présenta accompagné du duc de Brabant et escorté d'un grand nombre de chevaliers et de sergents armés (1). Le roi, dont la suite était peu nombreuse et sans armes, fut très irrité de l'attitude provocante des deux seigneurs. Ses efforts pour réconcilier le comte de Namur avec son neveu n'aboutirent à aucun résultat; aussi, après quelques jours de pourparlers, il congédia Henri. Ensuite, il reprit le chemin de l'Allemagne, amenant avec lui Baudouin et le jeune duc, qu'il décida finalement à conclure avec le comte de Hainaut un traité dont Henri de Namur fut exclu.

Les conditions furent les suivantes :

1° Le duc de Brabant abandonnait le comte de Namur.

2° Il cédait à Baudouin, contre une indemnité de sept cents marcs, la partie du Namurois que les comtes de Namur et de Champagne lui avaient engagée pour cinq mille marcs, à l'exception de Thynes et de Liernu, dont il obtenait la possession définitive.

3° Baudouin promettait d'assister le duc dans toutes ses nécessités, envers et contre tous, sauf contre l'empereur, le roi des Romains, l'évêque de Liége et le comte de Flandre.

Cet accord, consigné par écrit, eut le roi des Romains pour garant. On décida en outre qu'il serait ratifié en présence des principaux vassaux brabançons et hennuyers, à la frontière des deux États.

Henri de Brabant n'avait souscrit à cet arrangement que pour échapper au roi des Romains. Une fois rentré en Lotharingie, il refusa de se dessaisir des terres qu'il tenait en engagère et fit savoir qu'il ne paraîtrait pas à l'entrevue projetée pour le carême à la frontière du Hainaut et du Brabant.

Les deux partis continuèrent à vivre sur pied d'hostilités. Les garnisons de Floreffe et de Mielmont harcelaient sans cesse les Hennuyers et rendaient fort difficiles les communications entre le Hainaut et le Namurois. Dans le Luxembourg, Henri l'Aveugle restait sur la défensive. De temps à autre on concluait de courtes trêves, mais elles n'étaient jamais bien observées, déclare Gislebert (2).

---

(1) Gislebert donne comme escorte au comte de Namur une centaine de chevaliers en armes renforcés de nombreux sergents montés, et au duc de Brabant trois cents chevaliers et autant de sergents montés.

(2) GISLEBERT, p. 233, n° 150, et p. 237.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vers la fin du mois de mai 1189, Baudouin eut l'habileté de susciter à Henri de Brabant un adversaire en la personne de Gérard, comte de Looz. Pendant que le jeune duc assiégeait Saint-Trond, il pénétra dans le Brabant, du côté de Viesville, et pilla les terres du duc jusqu'à la hauteur de Soignies. Henri leva le siège de Saint-Trond et se porta vivement vers la partie de ses États la plus menacée. Il n'était pas dans les intentions de Baudouin de pousser plus loin l'offensive. Après avoir renforcé les garnisons de Braine-le-Comte, de Binche, de Viesville et de Namur, il licencia ses troupes. Le duc envoya des chevaliers et des sergents dans ses forteresses voisines du Hainaut et du comté de Looz, et attendit, pour tirer vengeance de son adversaire, l'arrivée du comte de Champagne, qui précisément à cette époque réunissait une armée. Mais, cette fois encore, ce dernier différa son attaque.

Il fut retenu probablement par Philippe-Auguste. A ce moment, en effet, le roi et le comte de Flandre, préoccupés de leurs projets de croisade, ne songeaient qu'à la paix (1). Au mois de juillet, Philippe d'Alsace fit conclure, à Ypres, une trêve entre le duc de Brabant et le comte de Hainaut, trêve qui devait prendre fin le 8 septembre (2). Le roi de France de son côté, voulant concilier les comtes de Champagne et de Hainaut, les manda tous deux à Pontoise, en août. Henri de Champagne chargea ses oncles l'archevêque de Reims et Thibaut de Blois de le représenter ; Baudouin de Hainaut vint en personne. Le roi proposa de trancher ainsi le problème de la succession namuroise : à Baudouin reviendrait le comté de Namur ; au comte de Champagne, Laroche et Durbuy ; quant au Luxembourg, il serait laissé à la libre disposition du roi des Romains. Le comte de Hainaut, l'archevêque de Reims et Thibaut de Blois acceptèrent cet arrangement et convinrent de le ratifier à Paris, le premier septembre suivant. Néanmoins, avant de s'engager à fond, Baudouin voulut obtenir l'assentiment du roi des Romains, à qui il dépêcha son chancelier Gislebert. Henri VI déclara qu'aussi longtemps que le comte de Champagne détiendrait une parcelle de l'héritage namurois (3), il ne souscrirait pas à cet accord. Henri de Champagne, de son

(1) G. Smets, *Henri Ier, duc de Brabant*, p. 37.

(2) Gislebert, p. 240, nº 155.

(3) Durbuy possédait une garnison champenoise depuis le mois de juillet 1188, cfr. supra.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

côté, ne voulut pas accepter la solution proposée par son suzerain et désavoua ses oncles (1).

La trêve, conclue à Ypres, finissait au début de septembre. Henri de Champagne leva une armée pour pénétrer en Lotharingie, où le duc de Brabant se disposait à l'appuyer. Le comte de Hainaut réunit toutes ses troupes et les tint rassemblées quelques jours ; mais, pour la troisième fois, Henri différa son mouvement (2).

D'accord avec l'archevêque de Cologne, le comte de Flandre intervint de nouveau. En octobre, il ménagea une entrevue à Hautecroix entre Henri de Brabant et Baudouin de Hainaut, et après trois jours de pourparlers leur fit conclure une paix définitive. Le duc, moyennant une indemnité de douze cents marcs, cédait au comte de Hainaut la partie du Namurois qui lui avait été engagée (3).

La défection d'un allié aussi puissant ôta au comte de Champagne l'espoir d'entrer en possession de l'héritage d'Henri l'Aveugle. Ce fut vers cette époque qu'il abandonna celui-ci.

Baudouin profita de ce que son oncle était privé de tout appui pour achever la conquête du Namurois. En novembre, il s'empara du château de Mielmont et, en janvier 1190, après 7 semaines de siège, du monastère fortifié de Floreffe (4). Entretemps, le 27 décembre, tous les vassaux de la terre de Namur, réunis sur son ordre dans les prés d'Herbatte, devant Namur, le reconnurent pour leur seigneur par la foi et l'hommage (5). Enfin, au mois de juillet suivant (1190), il parvint, par l'entremise de l'archevêque de Cologne, à conclure avec Henri l'Aveugle un traité de paix dont Gislebert nous a conservé les conditions.

1° Le comte de Namur reconnaissait à son neveu la possession de la ville de Namur et des forteresses du comté, et lui cédait les hommages et la justice des fiefs dudit comté.

---

(1) GISLEBERT, p. 242.

(2) GISLEBERT, p. 243. — C'est peut-être à cette époque qu'éclata en Champagne la révolte d'Hugues III, seigneur de Broyes, révolte qui, d'après D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Hist. des comtes de Champagne*, t. IV, p. 21, note *a*, fut un des obstacles qui empêchèrent Henri de Champagne de faire la guerre au comte de Hainaut.

(3) GISLEBERT, p. 243, n° 157.

(4) Item, p. 244, n° 158.

(5) Item, n° 159.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2° Il conservait la jouissance des comtés de Laroche et de Durbuy, ainsi que des villages sans château du Namurois. Mais, à sa mort, cette partie de son patrimoine devait faire retour au comte de Hainaut (1).

Quant au comté de Luxembourg, dont on s'étonne qu'il ne soit pas fait mention, il était laissé probablement à la disposition de l'empereur.

Rien ne s'opposait plus désormais à la ratification solennelle des conventions de Worms. Elle eut lieu le 28 septembre (2), à la diète de Schwäbisch-Hall, en Souabe. En présence d'environ quatre mille témoins, princes, nobles et chevaliers, le roi des Romains déclara qu'il avait érigé les comtés de Namur, de Durbuy et de Laroche en marquisat et en principauté d'empire au profit du comte de Hainaut. Henri, duc de Brabant, qui assistait à la diète, protesta contre cette érection, prétendant qu'une principauté ne pouvait pas être constituée dans les limites du duché de Lotharingie. Gislebert, représentant le comte Baudouin, répliqua que jamais les comtes de Louvain, devenus ducs de Lotharingie, n'avaient eu un droit quelconque sur le Namurois, sur Laroche ou sur le Hainaut, et que son maître s'en remettait au jugement de ses pairs. Ceux-ci décidèrent que le duc n'avait juridiction ducale que sur les fiefs tenus par lui ou relevant de lui, et que, par conséquent, les comtés en question pouvaient constituer un marquisat (3).

Gislebert revint triomphalement en Lotharingie porteur d'un diplôme libellé par le chancelier et le protonotaire impérial, et rejoignit son maître à Namur. Baudouin convoqua aussitôt les chevaliers du Namurois dans la collégiale Saint-Aubain et leur fit donner lecture du diplôme. Il inaugura ensuite sa nouvelle principauté par une entrée solennelle dans cette même église. Enfin, il fit briser son sceau portant ces seuls mots : *Comte de Hainaut*, et le remplaça par un autre, avec cette légende : *Marquis de Namur et comte de Hainaut* (4).

---

(1) Item, p. 245, n° 161.

(2) Sur la date, cfr. G. Smets, *Henri Ier, duc de Brabant*, p. 41, note 4.

(3) Gislebert, pp. 249 et ss., nos 168 et 170.

(4) Item, p. 253, et p. 254, n° 171.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE IV.

Les dernières années d'Henri l'Aveugle (1191-1196). Le traité de Dinant (26 juillet 1199).

Henri l'Aveugle passa les six dernières années de son règne dans le Luxembourg. On ne connaît aucune charte émanée de lui pendant cette période. Le comte de Champagne, qui était parti pour la Terre-Sainte, y épousa, le 2 mai 1192, Isabelle, fille d'Amaury Ier, roi de Jérusalem, et veuve du marquis de Montferrat. Nous savons par Gislebert que la petite Ermesinde de Namur, élevée en Champagne, ne fut rendue à son père que postérieurement à ce mariage (1).

En 1194, malgré son grand âge, Henri tenta un dernier effort pour reconquérir le Namurois. Il parvint à réunir une armée grâce à l'assistance, obtenue à prix d'argent, du duc de Limbourg et de ses deux fils, Henri et Waleran, et au concours de Simon, élu de Liége, d'Albert, comte de Moha, de Frédéric, comte de Vianden, de Gérard, comte de Juliers et de nombreux seigneurs brabançons. Les alliés envahirent le Namurois dans le dessein d'assiéger Namur et s'avancèrent jusqu'à Noville-sur-Mehaigne, dont ils prirent la petite forteresse (*munitio parva et debilis*). Baudouin, qui se trouvait à Gand, accourut à toute bride à cette nouvelle. Sans attendre le gros de ses troupes il fonça sur les alliés et les mit en complète déroute. Le duc et son fils Henri furent faits prisonniers ainsi que cent huit chevaliers. Henri de Namur, l'élu de Liége, Albert de Moha et Frédéric de Vianden parvinrent à s'échapper (1er août) (2).

Ce fut la dernière victoire de Baudouin V, qui mourut à Mons le 18 décembre 1195 (3). Son fils aîné, Baudouin, comte de Flandre

---

(1) GISLEBERT, p. 255, nº 172 et note 2.

(2) Item, pp. 293 et ss.— *Annales Laubienses*, SS, t. IV, p. 25 ; *Annales Floreffienses*, SS, t. XVI, p. 625.

(3) Sur la date de la mort de Baudouin V, cfr. H. PIRENNE, *Quelques remarques sur la Chronique de Gislebert de Mons*, *Mélanges G. Kurth*, t. I, p. 106.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

depuis l'année précédente, lui succéda dans le Hainaut. Son second fils, Philippe, surnommé — on ne sait trop pourquoi — le Noble par les historiens modernes, obtint le marquisat de Namur à charge de le relever du comte de Hainaut (1).

Henri l'Aveugle suivit de près son neveu dans la tombe. Il mourut dans le courant de l'année 1196, probablement le 14 août (2). Son corps fut transporté dans le Namurois et inhumé dans l'église du monastère de Floreffe, sous un mausolée en marbre noir fort simple, sans sculpture ni armoiries, portant cette seule inscription : *Henricus* (3).

Conformément aux conventions de juillet 1190, après le décès du comte Henri les comtés de Laroche et de Durbuy devaient être réunis au Namurois. Ils faisaient en effet partie intégrante du marquisat de Namur. L'empereur en disposa, ainsi que du comté de Luxembourg, en faveur d'Otton, comte de Bourgogne (4).

Cette décision était contraire à tous les traités conclus entre Baudouin de Hainaut et Henri VI. Aussi je crois, avec M. Smets (5), qu'elle doit être attribuée non pas à ce dernier, mais à Philippe de Souabe, prince hostile à la maison de Hainaut, régent de l'empire après le 28 septembre 1197 (6).

---

(1) Gislebert, pp. 309 et 331. — En vertu des dispositions testamentaires de Baudouin V, Baudouin VI obtenait la suzeraineté du marquisat de Namur. Cet arrangement, comme le fait remarquer Vanderkindere [p. 309, note 3], sauvegardait les dispositions de 1188 [cfr. supra]. Philippe devait à son frère l'hommage lige et était tenu d'assister aux plaids et aux enquêtes avec les vassaux du comte de Hainaut.

(2) L'année de la mort d'Henri l'Aveugle nous est connue par les *Reineri Annales* [SS, t. XVI, p. 652] et les *Annales Floreffienses* [SS, t. XVI, p. 626]. — L'obituaire de Brogne [AHEB, t. XVIII, p. 325] contient, à la date du 21 juin, la mention, suivante : obierunt Henricus de Namurco... etc. Mais s'agit-il d'Henri comte de Namur ? A Floreffe, on faisait sa commémoraison le 3 février et le 14 août [*L'Obituaire de Floreffe*, AHEB, t. XIII, p. 30 et 233], à Prémontré le 14 août [R. Van Waefelghem, *L'Obituaire de l'abbaye de Prémontré*, p. 159], à Heylissem le 19 août à Bonne-Espérance et à Ninove le 14 août [item, p. 160, note 2], à Parc le 14 août [R. Van Waefelghem, *Le nécrologe de l'abbaye du Parc*, p. 328].

(3) Déjà dans une charte de l'année 1171, Henri l'Aveugle manifeste le désir d'être enterré dans l'église de Floreffe, où reposaient ses parents [AHEB, t. IX, p. 46]. — Son tombeau existait encore au XVIe siècle. Il est décrit par Croonendael, *Cronicque*, t. I, p. 286.

(4) Tria tamen castra cum appendiciis, ab imperatore data comiti Alemanno Ottoni de Burgundia, comes Barri ab ipso comite Ottone redemit, et ita cum uxore ea habuit : videlicet Lusceleburch, Drebuium et Rupem in Ardenna. Aubry de Trois-Fontaines, SS, t. XXIII, p. 870. — Aubry ne donne pas le nom de l'empereur qui disposa ainsi de ces comtés.

(5) G. Smets, *Henri Ier duc de Brabant*, p. 84, note 10.

(6) Henri VI mourut le 28 septembre 1197, en Italie, où il se trouvait depuis plus d'un an.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais, antérieurement au 5 avril 1198, se produisit un événement gros de conséquences : le mariage d'Ermesinde de Namur avec le comte Thibaut de Bar (1). Le premier soin de celui-ci fut de racheter les droits d'Otton sur le Luxembourg, Laroche et Durbuy, puis il revendiqua les armes à la main les droits de sa femme sur le Namurois (2). Après de longues luttes, dont il serait superflu de donner ici le détail, fut signé, le 26 juillet 1199, à Dinant, le traité de ce nom, qui forme en quelque sorte la conclusion du règne d'Henri l'Aveugle. Il consacrait le démembrement de ses États. Laroche, Durbuy, ainsi que la partie du Namurois située sur la rive droite de la Meuse, à l'exception du territoire qui devait former dans la suite le baillage de Samson, étaient laissés par Philippe le Noble et Baudouin VI de Hainaut à Ermesinde et à Thibaut (3).

Le Namurois, considérablement réduit et séparé des comtés de Laroche, de Durbuy et de Luxembourg, ne fut plus désormais qu'une petite principauté sans importance ; et le titre de marquis de Namur, qui ne correspondait à aucune réalité, devint purement honorifique.

---

(1) Ermesinde épousa Thibaut après la mort d'Henri l'Aveugle [*Reineri Annales*, SS, t. XVI, p. 676]. D'autre part, Thibaut apparaît pour la première fois comme comte de Luxembourg dans un acte du 5 avril 1198 [Würth-Paquet, *Table chronologique des chartes et dipl. relatifs à l'histoire de l'ancien duché de Luxembourg*, PSMGDL, t. XIV, p. 71].

(2) Aubry de Trois-Fontaines, loc. cit.

(3) A. Verkooren, *Inventaire des Chartes et Cartulaires du Luxembourg*, t. I, p. 13, n° 10. — Sur les clauses de ce traité cfr. Borgnet, *Histoire de Namur*, p. 69, et D.-D. Brouwers, *L'administration et les finances du comté de Namur du XIIIe au XVe siècle*, *Cens et Rentes*, t. I, Introduct., pp. viii et ss. — La lutte reprit en 1214 entre Waleran de Limbourg, second mari d'Ermesinde, et Yolande et Pierre de Courtenay, qui avaient succédé à Philippe le Noble dans le Namurois. Le 13 mars 1222, un nouveau traité fut conclu à Dinant entre les deux parties, sur les mêmes bases que celui du 26 juillet 1199. Cfr. A. Pinchart, *Inféodation du comté de Namur au comté de Hainaut*. Mémoires et publ. de la Société des sciences et lettres du Hainaut, t. VIII, pp. 153 et ss.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CONCLUSION.

Le règne d'Henri l'Aveugle peut se résumer facilement. Il se divise en deux périodes bien distinctes : la période active, remplie par la lutte contre les Eglises impériales de Liége et de Trèves, et la période passive, occupée presque exclusivement par la question de la succession namuroise.

Les principautés ecclésiastiques de Liége et de Trèves, qui s'étaient constituées aux dépens des comtés féodaux, sortaient très affaiblies de la Querelle des Investitures. L'occasion était belle de regagner le terrain perdu. Pour son malheur, Henri l'Aveugle rencontra comme adversaires deux hommes d'une réelle valeur : Henri de Leyen à Liége et Albéron de Montreuil à Trèves, qui par leur énergie, leur activité et leur dévouement à l'Empire, rappellent les grandes figures de l'épiscopat impérialiste des Xe et XIe siècles. Henri engagea dans cette lutte les forces vives de ses États. Aussi sa défaite eut-elle de graves conséquences.

Comme tous ses contemporains, Henri distinguait soigneusement le domaine spirituel du domaine temporel. En attaquant l'Eglise, il visait uniquement sa puissance politique, car ce fut un prince très pieux. Il favorisa la prospérité des nombreux monastères qui existaient dans ses comtés (1) et n'outrepassa jamais ses droits d'avoué (2). Il accorda également des privilèges à des abbayes situées en dehors de ses États, notamment à Aulne, à Villers et à Signy (3). Il laissa un excellent souvenir dans les

---

(1) Presque toutes les chartes émanées d'Henri l'Aveugle que nous possédons, sont relatives à des donations pieuses.

(2) Henri n'eut à ce propos aucun différend avec les abbayes namuroises. Ainsi, dans la célèbre querelle entre Waulsort et Hastière au sujet de la prééminence, il n'intervint que pour faire mettre en liberté le prieur d'Hastière que l'abbé de Waulsort avait emprisonné [L. Lahaye, *Etude sur l'abbaye de Waulsort*, BSAHL, t. V, p. 264]. — Dans un différend également fameux entre les religieux de Brogne et le sire de Hierge pour la possession d'une parcelle de la vraie croix, Henri l'Aveugle prit parti pour les religieux. Il céda même de son plein gré les assises de Romerée à leur compétiteur pour amener son désistement [ASAN, t. V, p. 265].

(3) Cfr. *Annales de l'Académie d'Arch. de Belgique*, t. VII, p. 69. — Ed. de Moreau, *Chartes du XIIe siècle de l'abbaye de Villers-en-Brabant*, p. 53. — ASAN, t. XVII, p. 468.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

traditions religieuses de sa région ; plus tard, on lui attribua la fondation de divers monastères, dont l'origine était inconnue.

Dans la question de la succession namuroise, son grand tort et l'origine de ses malheurs fut d'abord sa négligence de s'assurer la bienveillance impériale afin d'obtenir un diplôme reconnaissant la capacité de sa fille à lui succéder, et ensuite d'avoir choisi pour gendre le comte de Champagne. Il agissait en toutes circonstances comme si l'empereur était quantité négligeable. Aussi celui-ci, irrité de son attitude, et hanté par la perspective de voir un prince français prendre pied en Lotharingie, fut-il amené à favoriser les Hennuyers et à légitimer la conquête du Namurois. Quant à la conduite de Baudouin V, qui, pour être certain de posséder l'héritage de son oncle, s'en empara de son vivant, elle fut jugée sévèrement par ses contemporains, lesquels pourtant, en ces matières, avaient la conscience fort large (1).

Les rapports d'Henri l'Aveugle avec l'empereur ne furent jamais, semble-t-il, bien cordiaux. Il affecta toujours une grande indépendance vis-à-vis de son suzerain. Dans ses chartes, il s'intitule comte de Namur et de Luxembourg, *Dei gratia*, formule qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait employée. Il n'assista que très rarement aux diètes et se désintéressa complètement des événements d'outre-Rhin, ne conduisant plus, comme ses ancêtres, son contingent à l'armée impériale (2).

Le traité de Dinant, qui clôture logiquement son règne, ouvre dans l'histoire du Namurois une période nouvelle, bien différente de la précédente. Depuis le début du Xe siècle, ce comté était

---

(1) Theobaldus comes de Bar uxorem... novissimam Ermensendem filiam Henrici comitis Namucensis accepit, que de comitatu Namucensi per Balduinum comitem Hainonensem injuste fuit exeredata, *Reineri Annales*, SS, t. XVI, p. 670 ; — Balduinus vero comes Hanonie nepos comitis ex sorore, adhuc ipso comite vivente Namucensi valde sene, injuste castrum abstulit et possedit, exheredata ejus unica filia, *Chronique de l'anonyme de Laon*, SS, t. XXVI, p. 451 ; — Hic est [Balduinus comes Haycnensis] qui Namucensem comitatum violenter extorserat avunculo suo Henrico, comite Namucensi nobilissimo, jam seni et oculis caligantibus ceco, *Vita Alberti episcopi Leodiensis*, SS, t. XXV, p. 139.

(2) Godefroid de Namur, père d'Henri l'Aveugle, assistait à presque toutes les diètes tenues dans le pays rhénan. Il s'intéressait aussi aux événements d'outre-Rhin. On croit pouvoir l'identifier avec le comte Godefroid, qui, à la mort de l'empereur Henri V, se rendit à Bruges, avec le chancelier et l'archevêque de Cologne, pour offrir à Charles le Bon la couronne des César [cfr. BERNHARDI, *Lothar von Supplinburg*, p. 9]. Il conduisait encore un contingent de chevaliers à l'armée impériale [cfr. *Chronique de Saint-Trond*, t. I, p. 100]. — Durant ses soixante ans de règne, Henri l'Aveugle n'assista qu'à neuf diètes.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

en somme un des États féodaux les plus en vue de la Lotharingie. Le comte de Namur jouait un rôle politique important et marchait de pair avec les dynastes de Brabant et de Hainaut. A partir de ce traité, au contraire, le Namurois ne forme plus qu'une petite principauté servant d'apanage aux cadets des maisons de Hainaut et de Flandre. Le comte de Namur est trop faible désormais pour aspirer à exercer quelque action sur les événements politiques de son temps.

Le traité de Dinant est aussi une des grandes dates de l'histoire du Luxembourg. Jusqu'au règne d'Henri l'Aveugle, cette principauté avait plutôt fait partie de la Haute-Lotharingie (1). Son union définitive avec les comtés de Laroche et de Durbuy, la rattacha pour toujours au Lothier.

(1) VANDERKINDERE, *Formation territoriale*, t. II, p. 44.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ANNEXES.

I.

Lettre de Frédéric, roi des Romains, à Henri, comte de Namur, au sujet de l'avouerie des domaines de l'abbaye de Saint-Laurent, de Liége, à Wasseiges et à Evrehailles (1).

(Entre le 9 mars 1152 et le 11 juin 1155) (2).

Fredericus Dei gratia Romanorum rex, H. comiti Namurcensi gratiam suam et omne bonum. Tam ex vera relatione personarum ecclesie Sancti Laurentii quam ex authenticis predecessorum nostrorum privilegiis per clementiam eidem ecclesie collatis, accepimus quod in prediis Warsegga (3) et Evrehalia (4) nullum subadvocatum subesse licet, sed comes Namurcensis eorumdem prediorum advocatiam de manu regia indominicaliter tenet, sic tamen ut nihil in eis nisi quod in jure privilegiorum continetur sibi usurpet. Inde est quod..... (*a*) tibi cunctisque successoribus tuis mandamus atque precipimus ut, a predictis prediis subadvocatis omnibus penitus remotis, jura privilegiorum per omnia conserventur et omnis eorum..... (*b*) ia sub banno regie majestatis inviolabiliter teneatur. Preterea eos qui occasio..... (*c*) orum suorum predicta plerumque vexant predia ab omni injusta pervasione prohibeas nihilque penitus nisi quod juris et justitie est, habere permittas.

(*a*) Trou dans le mss. suppléez : auctoritate regia ? — (*b*) Trou dans le mss. suppléez : advocatia ? — (*c*) Item, suppléez : occasio[ne officio]rum ?

Original disparu. Copie dans le Cartulaire de Saint-Laurent, t. I, fol. 6, v° (fin XVIe siècle). Archives du Séminaire de Liége. — DARIS, *Extraits du Cartulaire de Saint-Laurent, à Liége*, BSAHL, t. II, p. 239 (Analyse).

---

(1) Je dois la copie de ce document à l'obligeance de M. le chanoine Roland, de Namur, et de M. l'abbé Simenon, de Liége.

(2) Comme Frédéric est qualifié de roi des Romains, cette lettre doit avoir été expédiée entre le 9 mars 1152, date de sa nomination comme roi, à Aix-la-Chapelle, et le 11 juin 1155, jour où il fut couronné empereur à Rome.

(3) Wasseiges (prov. de Liége, arrond. Waremme, cant. Avennes). Sur Wasseiges et son avouerie aux XIe et XIIe siècles, cfr l'intéressante notice de C.-G. ROLAND dans *Chartes namuroises inédites*, 2e série, ASAN, t. XXVII, pp. 233 et ss.

(4) Evrehailles (Namur, Dinant).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II.

Henri, comte de Namur et de Luxembourg, confirme la vente d'un alleu situé sur les territoires de Cattenom et de Sentzig, faite à l'abbaye Notre-Dame de Luxembourg, par Gervais de Cattenom (1).

1175

Henricus Dei gratia comes Namucensis et Lucelburgensis omnibus ad quos presens scriptum pervenerit testimonium veritati perhibere. Quoniam memoria que fragilis est, pluribus plerumque negotiis perturbatur, prudentium provisum est consilio ut ejus debilitati scripture officio subveniatur. Tam presentibus quam futuris presenti pagina notum facimus Gevardum filium Symonis de Kathenne (2) allodium quod habebat in eadem villa et Sancei (3), cum omni integritate, sicut ipse possidebat familie videlicet et omnium appendiciorum, presente Zacheo sacerdote et vicario de Kathenne, et per assensum matris sue Suenildis, ob remedium salutis anime sue ecclesie beate Marie in Lucelburch contulisse, et abbatem Godefridum et fratres suos qui tunc presentes fuerant, accersito nuncio nostro qui advocatie ecclesie jura fovere tenetur, idem allodium venditasse. Sed cum rumor hujus facti Sifrido de Pris (4) et quibusdam cognatis suis qui heredes esse volebant, innotuisset, abbatem et fratres suos in presentia nostra Lucelburch in causam traxerunt, proponentes contra ipsos quod violenter et injuste hereditatem suam occupassent. Ubi dum causa diu coram nobis et nobilibus terre nostre ventilaretur, abbas contra ipsos in jure prevaluit et eos in causa evicit, et hoc sciendum est Suenildim, que presens erat, factum filii approbasse et approbatum super altare beate Marie, presentibus nunciis nostris quos interesse ordinavimus, renovasse et homines, familia ipsa jubente, fidelitatem ecclesie fecisse et usus fructuum dumtaxat ad terminum vite sue sibi retinuisse. Ut autem in posterum ecclesia ab omni vexatione super hac causa securitate frueretur, presentem paginam geste rei seriem continentem per appensionem sigilli nostri cum testium subscriptione corroboravimus. Hujus rei testes sunt Sifridus cappellanus, Hermannus sacerdos, Robertus

---

(1) Je dois la copie de ce document à l'obligeance de M. Wilhelm, secrétaire de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg, sect. hist.

(2) Cattenom, en all. Kattenhofen, chef-lieu de canton, département de la Moselle.

(3) Sentzig, village du canton de Cattenom.

(4) Preische, dépend. de la commune de Basse-Rentgen (départ. de la Moselle, cant. de Cattenom).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cappellanus comitis, Bartholomeus de Asch (1), Walterus advocatus de Aralune (2), Sebastianus de Gordines (3), Wiricus advocatus, Rogerus de Useldenges (4), Anselmus de Kanenes (5) ; burgenses Conradus, Henricus, Erpho, Hecelo, Lodovicus, Heremannus et alii perplures. Acta sunt anno dominice incarnationis MCLXXVo.

Original disparu. Copie dans le cartulaire de Munster, charte no XVIII (XIIIe siècle). — Copie dans le cartulaire de Luxembourg, no XVI, fol. 13, vo (XVIe siècle), aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles. — VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg*, p. 10, no 7 (Analyse).

---

(1) Esch-sur-la-Sûre, (Grand-Duché de Luxembourg, canton de Wiltz). Sur Barthélemy d'Esch, cfr. J. VANNÉRUS, *Les anciens dynastes d'Esch-sur-la-Sûre*, pp. 72 et ss.

(2) Sur Gautier, avoué d'Arlon, cfr. J. VANNÉRUS, *Les avoués d'Arlon* dans *Mélanges Godefroid Kurth*, t. I, pp. 125 et ss.

(3) Gourdinne (Prov. de Namur, arr. Philippeville, cant. de Walcourt). — Sébastien de Gourdinne fut, je crois, un des conseillers d'Henri l'Aveugle. Il apparaît comme témoin dans presque toutes les chartes namuroises émanées de celui-ci.

(4) Useldange, en all. Useldingen (Grand-Duché de Luxembourg, canton de Redange).

(5) Peut être Cosnes (départ. de la Moselle, cant. de Longwy), suivant A. VERKOOREN, loc. cit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

III.

Henri, comte de Namur et de Luxembourg, se porte garant de la donation faite par Hugues de Florennes à l'abbaye d'Aulne de tout son héritage de Fontaine-Valmont et de Montignies.

1179

In nomine sancte et individue Trinitatis. Quisquis temporali preminet potestate, ecclesiasticas possessiones juste acquisitas, seu fidelium devotione in elemosinam servis Christi collatas tueri debet et manutenere, ut per hoc opus pietatis et misericordie ei a quo omnis potestas est, valeat placere. Unde ego Henricus comes Namuci et de Lucelborc, tam futuris quam pesentibus, notum facio quod Hugo de Florinis (1) omne tenementum suum quod in territorio de Fontanis et de Montengis habebat, quod ex parte patris sui (2) ei ibidem relictum erat, consensu et laudatione fratris sui Nicholai (3) et uxoris sue Elizabeth, fratribus Cisterciensis ordinis in Alnensi monasterio Deo servientibus in elemosinam perpetuam dedit, et legitimam warantisiam adversus omnes homines qui ad justiciam venire vellent, inde laturum se eis spopondit ac deinde ad majorem hujus operis tutelam et firmitatem, eandem elemosinam et donationem coram me et coram hominibus meis, predicte ecclesie fratribus recognovit et me ipsum in obsidem et fidejussorem eidem ecclesie tradidit, ut si forte ipse vel alius quilibet aliquis contra ecclesiam pro hac elemosina injuste aliquid agere vellet, ego et successores mei pro domo Domini adversus malignantes in die belli staremus et temeritatem eorum nostre defensionis gladio prohiberemus. Hujus ergo rei ego testis et ostagius ac fidejussor sum, ut dictum est. Ut autem hec omnia rata et inconvulsa perpetuo perseverent, cartam hanc sigilli mei ymagine munivi, et testes ydoneos qui interfuerunt subscribi feci : Bastianus de Gurdinis,

---

(1) Hugues Ier de Rumigny, seigneur de Florennes. Il était à la fois feudataire de l'évêque de Liége, du comte de Hainaut et du comte de Namur. Il épousa Elisabeth de Merbes, mentionnée plus loin dans l'acte. Sur ce personnage, cfr. C.-G. Roland, *Hist. généal. de la maison de Rumigny-Florennes*, ASAN, t. XIX, pp.189 et suivantes.

(2) Nicolas III de Rumigny, seigneur de Florennes, mort en 1175, item, pp. 146 et ss.

(3) Nicolas IV de Rumigny, seigneur de Rumigny et d'une partie de Chièvres, item, pp. 169 et ss.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sigerus de Dampire (1), Theodericus de Fan (2) et Johannes frater ejus, Walterus de Nova villa (3), Libertus de Merlemont (4), Ulricus de Haneth (5), Godescalcus de Bonines (6), Falco villicus de Floreffia, Nicholaus villicus Namucensis. Anno MCLXXIX.

Original disparu. Copie dans le cartulaire de l'abbaye d'Aulne, n° 1, fol. 84, v° (XIVe siècle), aux Archives de l'Etat, à Mons. — DEVILLERS, *Mémoire sur les archives de l'abbaye d'Aulne*, p. 70, n° 192. (Analyse).

---

(1) Dompierre, dépend. de la commune de Noville-les-Bois (Namur, Namur, Eghezée).

(2) Faing, aujourd'hui Foy, dépendance de Falaën (Namur, Dinant, Dinant). Thierry de Faing fut, comme Sébastien de Gourdinne, un des conseillers d'Henri l'Aveugle, dans le comté de Namur ; il apparaît comme témoin dans presque toutes les chartes namuroises émanées de celui-ci.

(3) Neuville (Namur, Philippeville, Philippeville). Sur la famille de Neuville au XIIe siècle, cfr. C.-G. ROLAND, op. cit. p. 198, note 3.

(4) Mielmont dépendance de Onoz (Namur, Namur, Gembloux).

(5) Hannesche (Liége, Huy, Avennes).

(6) Bonnine (Namur, Namur, Namur).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV.

Henri, comte de Namur, investit l'abbaye d'Aulne du fief de Solezines, dont Godescalc de Morialmé et Gérard de Marbais s'étaient désistés au profit de la dite abbaye.

1179

In nomine sancte et individue Trinitatis. Religiosorum virorum justis peticionibus et desideriis acquiescere et ecclesiasticis utilitatibus deservire equitatis ratio docet et hortatur maxime cum in his divini honoris cultus specialius consistere noscatur, et de his major merces acquiratur. Eapropter, ego Henricus Namucensis comes notum facio tam futuris quam presentibus, quod Godescalcus de Morelmeisio (1) et Gerardus de Marbaz terram illam que Solesines (2) appellatur et a me movetur, quamque ipsi de me in feodum tenebant, in curia nostra solempniter coram quibusdam liberis hominibus nostris in presentia fidelium nostrorum, ad usum et utilitatem fratrum Cysterciensis ordinis in Alna degentium, in manu nostra libere et absolute resignaverunt atque eandem terram et omnia jura ejus sibi adjudicari fecerunt quam nos intuitu religionis, predictis fratribus apud Alnan Domino famulantibus, cum omni integritate sua in bosco et in plano, in elemosinam perpetuo possidendam donavimus legitimam, de his omnibus promittentes eis warantisiam. Ut autem hec futuris temporibus illibata et inconvulsa permaneant, presentem paginam sigilli nostri impressione roboravimus et testium nomina subscribi fecimus. Henricus de Birbaz (3), Godefridus de Orbaz (4), Godefridus de Werde, Bastianus de Gurdines, Sigerus de Ham (5), Henricus de Senzelg (6), Liebertus de Merlemont, Falco villicus. Actum anno incarnati Verbi, MCLXX nono.

Original disparu. Copie dans le cartulaire de l'abbaye d'Aulne, n° 1, folio 85, v° (XIVe siècle), aux Archives de l'Etat, à Mons. — DEVILLERS, *Mémoire sur les archives de l'abbaye d'Aulne*, p. 71, n° 195 (Analyse).

---

(1) Godescalc II, seigneur de Morialmé et de Sautour, avoué de Fosses ; sur ce personnage cfr. C.-G. ROLAND, op. cit., p. 106.

(2) Solezines ou Seuleuzine, lieu-dit à Fontaine-Valmont. *Doc. et rapp. Soc. Arch. de Charleroi*, t. XXVII, pp. 139 et 289.

(3) Probablement Bierbeek (Brabant, Louvain, Louvain). Sur la famille de Bierbeek au XIIe siècle, cfr. VANDERKINDERE, *La Chronique de Gislebert de Mons* p. 80, note 8.

(4) Orbais (Brabant, Nivelles, Perwez).

(5) Probablement Ham-sur-Sambre (Namur, Namur, Fosses).

(6) Senzeille (Namur, Philippeville, Philippeville).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

V.

Henri, comte de Namur, se porte garant de la donation faite à l'abbaye d'Aulne par Hugues de Florennes et sa femme Elisabeth de Merbes, de la moitié de la terre de Solezines.

(1179) (1)

In nomine sancte et individue Trinitatis. Quoniam benefacta temporis successione a memoria hominum elapsa quandocumque in deterius solent commutari nisi quodammodo perpetuata fuerint memoria litterali. Iccirco, ego Henricus comes Namucensis scripture monimento tam posteris quam modernis notificare decrevi, quod Hugo de Florinis et uxor ejus Elizabeth de Merbes dimidiam partem terre que appellatur Solisin, que de manu mea descendit, in bosco et in plano, ecclesie de Alna in elemosinam perpetuam tradiderunt et legitimam warantisiam adversus omnes qui ad justiciam venire vellent, inde se ferre promiserunt insuper obsidem ac fidejussorem me constituerunt quod hanc promissionem fideliter exequuturi essent quandocumque necessitas exigeret. Quod si non facerent, ego tanquam obses et fidejussor compellerem eos hanc elemosinam manutenere et ad justiciam venire contra omnes qui hac de causa prefatam ecclesiam presumerent inquietare. Et ut hoc stabile et firmum sit in perpetuum, presentem paginam sygillo meo signavi, et testium nomina subscribendo munivi. Cono Maloniensis abbas (2), Bastianus de Gurdinis, Gerardus et Bastianus fratres de Marbais, Jacobus de Orbais, Godescalcus et Garnerus de Bonis.

Original disparu. Copie dans le cartulaire de l'abbaye d'Aulne, n° 1, fol. 85 (XIVe siècle), aux Archives de l'Etat à Mons. — DEVILLERS, *Mémoire sur les arch. de l'abbaye d'Aulne*, p. 71, n° 194. (Analyse).

---

(1) Cet acte n'est pas daté, mais sa teneur et la liste des témoins portent à croire qu'il fut rédigé à la même époque que les deux précédents.

(2) Sur Conon, abbé de Malonne, près de Namur, cfr. BARBIER, *Hist. de l'abbaye de Malonne*, pp. 28 et ss.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Index alphabétique

des noms de lieux et de personnes.

A

ADRIEN IV, pape, 39.
AFFLIGHEM, abbaye d'—, 20 note 3, 67 note 3.
AGNÈS DE GUELDRE, comtesse de Namur, 17 note 5, 67 note 3, 73, 83 et note 3, 84.
AISCHE-EN-REFAIL, voir Ibert.
AIX-LA-CHAPELLE, 19, 38 note 3.
ALBÉRON II, évêque de Liége, 19, 26 et note 2, 27 et notes 2 et 3, 28 note 5, 29, 30, 31, 32, 33, 38, 54 note. 1.
ALBÉRON DE MONTREUIL, archevêque de Trèves, 36 note 1, 42 et note 2, 43 et note 1, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55 et note 5, 56 note 1, 66 note 3, 105.
ALBERT DE LAROCHE, fils d'Albert III de Namur, 78 note 1.
ALBERT II, comte de Moha, 14.
ALBERT III, comte de Moha, 102.
ALBERT II, comte de Namur, 24, 40 note 4.
ALBERT III, comte de Namur, 24, 25 et notes 1 et 2, 26 note 1.
ALBERT DE NAMUR, fils du comte Godefroid, 14 et notes 4 et 5, 15 et note 1, 16 note 4, 17.
ALBERT DE RETHEL, archidiacre de Liége, 16 note 1.
ALEXANDRE III, pape, 67.
ALEXANDRE DE JULIERS, évêque de Liége, 27.
ALEXANDRE D'OUREN, évêque de Liége, 41 et note 1.
ALFELISE DE ROZOY, femme de Philippe d'Atrive, 13 note 1.
ALICE ou ADÉLAÏDE DE NAMUR, comtesse de Hainaut, 14, 16 et note 2, 68, 69 et note 2, 70 et note 2, 71, 72 et notes 2 et 3, 73 et note 1, 74, 75, 76 note 3, 84.
ALICE DE ROZOY, femme de Gilles de Chimay, 13 note 1,
ALMAN DE PROUVY, 77.
ALTENBURG, 95, 96.
ANDENNE, 31, 36, 37 et note 1, 39, 90, 91 note 1.
ANGLETERRE, voir Richard Cœur de Lion.
ANSELME DE COSNES, 110 et note 5.
ANSELME DE FALMAGNE, 32 note 4, 55.
ANSELME, abbé de Gembloux, 18.
ANVAING, 13 note 1.
ARGENTEAU, voir Thierry.
ARLON, comté d'—, 19, 42, 75 ; avoué d'—,110 et note 2. Voir Henri III, duc de Limbourg.
ARNOUL, archevêque de Trèves, 74.
ARRAZ, château d'—, 55 et note 5.
ARVILLE-SAINT-HUBERT, 60
ATRIVE, sires d'—, 61, voir Philippe, Clarembaud.
AULNE, abbaye d'—, 105, 111, 113, 114.
AVESNES, famille d'—, 60, voir Jacques.

B

BALDÉRIC II, évêque de Liége, 29 note 1.
BAPAUME, château de —, 75.
BARBANÇON, voir Nicolas.
BARTHÉLEMY D'ESCH-SUR-LA-SÛRE, 110 et note 1.
BASSE-WAVRE, prieuré de—, 64.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bastien de Gourdinne, voir Sébastien.
Bastien de Marbais, 114.
Bastogne, 60.
Baudouin IV, comte de Hainaut. 16 et notes 2 et 4, 17 note 2, 34, 67, 68, 69 et note 2, 70 et note 2, 71, 72 et note 2, 73 et note 1, 74, 75.
Baudouin V, comte de Hainaut, 16 notes 2 et 4, 17 note 2, 57 note 1, 59 note 4, 61 note 4, 62, 68 et note 3. 71, 73 et note 1, 74, 75, 76 et notes 3 et 4, 77, 78, 79, 80 et note 2, 81, 82, 83, 85—102, 103 et note 1, 106.
Baudouin VI, comte de Hainaut, 84 note 2, 102, 103 note 1, 104.
Baudry de Florennes, chroniqueur, 42 note 2.
Béatrice de Namur, comtesse de Rethel, 14, 15, 16 et note 1, 20 note 4, 69 note 2, 70 note 2.
Bérenger, comte de Namur, 18, 21, 22, 23 et note 1, 24, 28 et note 1.
Bernard de Clervaux, (saint), 46 et note 3, 52, 53 notes 2 et 3.
Berthold, duc de Zähringen, 15 note 7, 74, 79, 80 et note 1.
Berthout, famille —, 60.
Bertringen, château de —, 75.
Bierbeek, voir Henri.
Biesme-la-Colonoise, ferté de —, 61 note 2, 94.
Binche, 99.
Bingen, 88.
Bodon de Hozémont, 77.
Bonnine, 112, 114.
Bouillon, château de —, 24, 27 et note 2, 28 note 5, 29, 30, 31, 38, 48, 54, voir Godefroid.
Bourgogne, duc de —, 87.
Bouvignes, château de —, 61 note 2, 93, 94 et notes 2 et 3.
Brabant, 13 note 1, 18, 57, 60, 61 note 2, 66, 73, 82, 83, 90, 98, 99, 102, 107. Famille ducale, voir Lambert de Louvain, Godefroid I, Godefroid II, Godefroid III, Henri I.
Braine-le-Comte, 99.
Brogne, abbaye de —, 23 et note 3, 40, 105 note 2. Abbé, voir Godefroid. Village de —, 58 et note 2.
Brugeron, comté de —, 25 note 2.
Bruxelles, 67.

C

Cambrai, 34, 42, 67. Archevêque, voir Nicolas.
Cantin, château de —, 34.
Cattenom, 109 et note 2.
Champion, voir Eugo.
Charles-le-Bon, comte de Flandre, 106 note 2.
Chastre, 22.
Chateau-Porcien, comté de —, 13, 25 et note 2.
Famille comtale, voir Sibylle.
Chenoy, famille du —, 61 note 5.
Chimai, voir Gilles.
Chiny, comté de —, 19, 42. Famille comtale, voir Albéron, Eustache.
Ciney, 35.
Clairmarais, 13 note 1.
Clarembaud d'Atrive, 89, 90, 93, 96.
Clarembaud de Rozoy, époux d'Isabelle de Namur, 13 note 1.
Clémence de Namur, duchesse de Zähringen, 14, 15 et note 7, 20 note 4, 41, 69 note 2, 70 note 2.
Coblence, 19, 54, 57 note 1.
Cologne, 20. Archevêque (l'), 88, 94, 100, 106 note 2.
Conon de Malberg, 74.
Conon, abbé de Malonne, 114 et note 2.
Conon, comte de Montaigu, 76.
Conrad III, roi des Romains, 19, 20 et note 1, 33, 34 note 1, 35, 36 et note 1, 43 note 2, 44, 45, 46, 52, 54, 84 note 2.
Conrad, duc de Zähringen, 15 et note 7.
Conrad I, comte de Luxembourg, 14, 19.
Conrad II, comte de Luxembourg, 19, 41.
Conrad de Meux, 64.
Constance, femme d'Henri VI, empereur d'Allemagne, 88 et note 3, 96.
Cosnes, 110 et note 5.
Coucy, voir Enguerrand, Guy.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D

Dave, famille de —, 55.
Dinant, 23 et note 3, 24 note 1, 31, 41 note 1. 55 note 2, 57 note 1, 61 note 5, 104 et note 3, 106, 107.
Dompierre, famille de —, 61 note 5, 112 et note 1.
Douai, 34.
Duras, voir Otton.
Durbuy, comté de —, 19, 21 et notes 1 et 2, 24, 42, 59, 68, 73 note 1, 77, 81, 82 note 1, 89 note 4, 97, 99, 101, 103, 104, 107. Château de —, 38, 77, 93, 99 note 3. Village de —. 60. Famille comtale, voir Henri II.

E

Ebald de Viesville, 18, 19 et note 1.
Ecaussines (les), 73.
Echternach, abbaye d'—, 19, 42, 52.
Eghezée, voir Guillaume.
Elisabeth de Hainaut, reine de France, 76.
Elisabeth de Namur, fille du comte Godefroid, voir Isabelle.
Emines, 61 note 5.
Enguerrand, sire de Coucy, 13, 14 note 2.
Enguerrand, évêque de Laon, 14 note 1.
Erfurt, 96, 97.
Ermesinde de Luxembourg, femme de Godefroid de Namur, 14 et notes 2, 3, 5, 19, 20 note 6, 21, 25, 62, 73 et note 2.
Ermesinde de Namur, fille d'Henri l'Aveugle, 84 et note 2, 85, 89, 102, 104 et notes 1 et 3.
Esch-sur-la-Sûre, famille seigneuriale d'—, 62 note 6, voir Barthélemy.
Espinoy, famille seigneuriale d'—, 13 note 1.
Evrehailles, 108.
Eugène III, pape, 42 note 2, 53 notes 2 et 3, 55, 56 note 1.
Eugo de Champion, 64.
Eustache de Chiny, 30, 33, 34 note 1.
Eustache du Rœulx, 77.

F

Faing, manoir de —, 61 et note 5. Lignage, 64, voir Thierry.
Falaen, 61 et note 5, 112 note 2.
Falize, famille de la —, 61 note 5.
Falkenstein, famille de —, 62 note 6.
Falmagne, 55 note 2, 60, voir Anselme
Fauquemont, voir Goswin.
Flandre, comté de —, 16 note 4, 57. Famille comtale, voir Charles-le-Bon, Thierry d'Alsace, Philippe d'Alsace, Laurette, Marguerite.
Flandrine de Namur, fille du comte Godefroid, 13 et note 1, 69 et note 2, 70 note 2, 71, 72 et note 3.
Fleurus, 58 et note 2.
Floreffe, abbaye de —, 14, 15 20 et note 6, 40, 41 note 1, 61 note 2, 62, 96, 98, 100, 103 et note 3. Abbé, 36. Village, 58 et note 2, 65. Maires et échevins, 65, 112, 113.
Florennes, 23 et note 3. Famille seigneuriale, 60, voir Hugues, Nicolas III, Nicolas IV de Rumigny. Le chroniqueur Baudry de —, 42 note 2.
Floriffoux, famille de—, 64 et note 4.
Fontaine-Valmont, 111, 113 note 2.
Forest, abbaye de —, 67.
Fosses, 23 et note 3, 27, 28 et notes 1, 3, 4 et 5, 35.
France, rois de —, 62, voir Louis VII, Philippe-Auguste.
Francfort-sur-le-Mein, 95.
Frédéric I Barberousse, empereur d'Allemagne, 38 note 3, 39, 56 note 1, 74, 76 et note 4, 77, 78, 79, 80 et notes 1 et 2, 81, 84 note 2, 85, 86, 87, 88, 89, 94, 95, 96, 97 et note 1, 98, 106, 108.
Frédéric, duc de Souabe, 78, 79, 84 note 2.
Frédéric, comte de Luxembourg, 24.
Frédéric de Namur, évêque de Liége, 26 et note 1.
Frédéric de Laroche, archevêque de Tyr, 78 note 1.
Frédéric, comte de Vianden, 47 et note 1, 55 note 5, 102.
Frédéric de Hausen, 97.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

G

GAND, 102.
GARLANDE, château de —, 52.
GARNIER DE BONNINE, 114.
GAUTIER, avoué d'Arlon, 110 et note 2.
GAUTIER DE STEENKERQUE, 77.
GAUTIER DE WARGNIES, 93.
GEMBLOUX, abbaye de —, 18, 19, 23 et note 3, 82, 83. Abbé, voir Anselme Bourg et bourgeois, 18 et note 3, 82, 83.
GÉRARD D'ESPINOY, abbé de Clairmarais, 13 note 1.
GÉRARD, abbé de Saint-Maximin, à Trèves, 43, 44.
GÉRARD, comte de Juliers, 102.
GÉRARD, comte de Looz, 99.
GÉRARD DE MARBAIS, 113, 114.
GERPINNES, 78, 79, 80, 82.
GERVAIS, comte de Rethel, 13 note 1.
GERVAIS DE CATTENOM, 109.
GILLES DE CHIMAY, 13 note 1.
GILLES DE CHIN, 19. note 1.
GISLEBERT DE MONS, chancelier de Hainaut, 68 et note 3, 71, 72, 73, 74 note 2, 76 note 3, 77, 78, 79, 80 note 2, 84 note 2, 85, 86, 87, 88, 89 note 4, 90, 91, 92, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102.
GODEFROID LE BARBU, duc de Lotharingie, 24.
GODEFROID LE BOSSU, duc de Lotharingie, 25 note 1.
GODEFROID DE BOUILLON, 24, 25, 27.
GODEFROID I, duc de Brabant, 17, 18, 20 note 3, 25 note 2, 26 et note 2, 29 et note 1.
GODEFROID II, duc de Brabant, 32.
GODEFROID III, duc de Brabant, 16 note 4, 73, 74, 81, 82 et note 2, 83, 94.
GODEFROID, comte de Namur, 13 et note 1, 14 et notes 2, 3 et 5, 15, 16, 17, 18 et note 3, 19, 20 et note 3, 25 et note 2, 26 et notes 2 et 3, 34 note 1, 58 note 2, 59 note 4, 61, 65, 69 et note 2, 70, 72 note 3, 106 note 2
GODEFROID, ABBÉ DE BROGNE, 32 note 4.
GODEFROID D'ORBAIS, 89, 113.
GODEFROID DE WIERDE, 113.
GODESCALC DE BONNINE, 112, 114.
GODESCALC DE MORIALMÉ, 93, 113 et note 1.
GOLZINNE, voir Jean.
GOSSUIN DE FLORIFFOUX, 64.
GOSSUIN DE THULIN, 77, 86, 95, 96, 97.
GOSWIN DE FAUQUEMONT, 29 note 1.
GOTHELON, duc de Lotharingie, 24.
GOURDINNE, voir Sébastien.
GUELDRE, famille de —, voir Agnès, Henri.
GUILLAUME D'EGHEZÉE, 62, 89.
GUILLAUME DE JESSEREN, 29 note 1.
GUILLAUME DE MOZET, 89.
GUY, châtelain de Coucy, 14 note 2.

H

HAGENAU, 78.
HAINAUT, comté de —, 60, 61 notes 2 et 4, 66, 75, 84 note 2, 94, 95, 97, 98, 99, 103, 107, 111 note 1. Famille comtale, voir Baudouin IV, Baudouin V, Baudouin VI, Alice de Namur, Elisabeth.
HAM-SUR-SAMBRE, 113.
HANNESCHE, 112 et note 5.
HASTIÈRE, monastère d'—, 23 et note 3, 105 note 2.
HAUTECROIX, 100.
HENRI D'ALBANO, cardinal, 62.
HENRI I, évêque de Liége, 25.
HENRI II, dit de Leyen, évêque de Liége, 21 note 1, 30, 32 et note 4, 33 et note 1, 34, 35, 36 note 1, 37, 38 et note 3, 39, 40 et note 4, 41, 105.
HENRI II, empereur d'Allemagne, 23 note 3, 24 note 1.
HENRI IV, empereur d'Allemagne, 23 note 3, 25 note 1.
HENRI V, empereur d'Allemagne, 34 note 1, 106 note 2.
HENRI VI, empereur d'Allemagne, 78, 79, 81, 87, 88, 94, 95, 96, 97 et note 1, 98, 99, 101, 103 et note 6, 106.
HENRI I, duc de Brabant, 16 note 4, 17 note 2, 84 note 2, 96, 98, 99, 100, 101.
HENRI III, duc de Limbourg, comte d'Arlon, 75, 102.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

HENRI DE LIMBOURG, fils du précédent, 102.
HENRI LE LION, duc de Saxe, 15 note 7.
HENRI II, comte de Champagne, 57 note 1, 85, 86, 87, 89, 90, 91, 94, 95, 96, 98, 99, 100 et note 2, 102, 106.
HENRI II, comte de Durbuy, 21 note 1.
HENRI II, comte de Grandpré, 19.
HENRI I, comte de Gueldre, 73.
HENRI I, comte de Laroche, 78 note 1.
HENRI II, comte de Laroche, 21 note 1, 33, 34, 35.
HENRI DE VIANDEN, comte de Namur, 16 note 3.
HENRI DE BIERBEEK, 113 et note 3.
HENRI DE MIELMONT, 89, 96.
HENRI DE SENZEILLES, 113.
HEPPIGNIES, 67, 68, 71, 72, 73, 76 note 3, 84.
HERMAN DE STAHLECK, comte palatin du Rhin, 54.
HIERGES, 23 et note 3. Le sire de —, 105 note 2.
HILLIN, archevêque de Trèves, 54, 55 et note 2, 56 et notes 1 et 2.
HIMMERODE, abbaye d'—, 49.
HOLLANDE, comté de —, 84 note 2.
HOLLOGNE-SUR-GEER, 35.
HOUGAERDE, bataille de —, 23 note 2, 29 note 1.
HUGUES DE PIERREPONT, évêque de Liége, 16 note 1.
HUGUES II, comte de Moha, 33, 34.
HUGUES D'ESPINOY, époux de Flandrine de Namur, 13 note 1.
HUGUES I, de Rumigny-Florennes, 111 et note 1, 114.
HUY, 31, 37, 57 note 1.

I

IBERT D'AISCHE-EN-REFAIL, 89.
IDA, comtesse de Namur, 24.
INCOURT, église d'—, 15.
INGELHEIM, 88.
INNOCENT II, pape, 19, 27, 43, 44, 45, 46, 48.
ISABELLE ou ELISABETH DE NAMUR, fille du comte Godefroid, 13 et note 1, 69 et note 2, 70 note 2, 71, 72 et note 3.
IVOY, 87.

J

JACQUES D'AVESNES, 75, 77, 78 et note 1.
JACQUES D'ORBAIS, 114.
JAMAGNE, 58 et note 2.
JEAN DE GOLZINNE, 89.
JEAN DE JODION, 64.
JEAN DE THY-LE-CHATEAU, 62.
JEAN, clerc de Raoul de Zähringen, évêque de Liége, 77.
JODION, famille de —, 64.

L

LAMBERT, comte de Louvain, 23 note 2
LAMBERT, abbé de Saint-Ghislain, 85.
LAON, évêques de —, voir Enguerrand, Roger.
LAROCHE, comté de —, 19, 21 et notes 1 et 2, 24, 42, 59, 68, 73 note 1, 77, 81, 82 note 1, 89 note 4, 97, 99. 101, 103, 104, 107. Famille comtale, voir Henri I, Henri II, Albert, Frédéric, Mathilde. Village de —, 59.
LAROCHETTE, famille de —, 62 note 6.
LAURETTE DE FLANDRE, comtesse de Namur, 17 et notes 4 et 5, 67 et notes 1 et 3, 71, 72 et note 2.
LEEZ, 64.
LIBENNE, 58.
LIBERT DE MIELMONT, 112, 113.
LIÉGE, la cité de —, 20, 29, 30, 31, 36, 37, 38, 39, 40 note 4, 41, 76, 97. Principauté et évêché de —, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 34 note 1, 39 et note 4, 40 note 4, 41, 42, 56, 57, 60, 66, 84 note 2, 90, 98, 105, 111 note 1. Evêques de —, voir Notger, Baldéric II, Henri I, Otbert, Frédéric de Namur, Alexandre de Juliers, Albéron de Chiny, Henri II, dit de Leyen, Alexandre d'Ouren, Raoul de Zähringen, Hugues de Pierrepont. Elu de —, Simon de Limbourg. Archidiacre de—, Albert de Rethel. Abbaye de Saint-Laurent à —, 39 note 4, 58, 108.
LIERNU, ferté de —, 61 note 2, 82 et note 2, 96, 98.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIMBOURG, famille ducale de —, voir Henri III, Henri, Waleran, Simon, élu de Liége, Winand.
LONGCHAMPS, 64.
LONGWY, comté de —, 20 et note 6, 21, 25, 68 note 1.
LOOZ, comté de —, 33, 34 et note 2, 41 note 2, 99, voir Gérard.
LOTHAIRE II, empereur d'Allemagne, 19, 43, 44.
LOUIS VII, roi de France, 76, 85.
LUITGARDE DE LUXEMBOURG, comtesse de Grandpré, 19.
LUXEMBOURG, comté de —, 19, 21 et note 2, 25, 27 et note 5, 36 note 1, 41, 42, 52, 53, 57, 59, 60, 62 et note 6, 68, 73 note 1, 74, 76, 79, 80, 81, 82 note 1, 89 note 4, 96, 97 note 3, 98, 99, 101, 102, 103, 104, 107. Famille comtale, voir Sigefroid, Frédéric, Conrad I, Conrad II, Thibaut de Bar, Ermesinde, Luitgarde. Château de —, 74. Ville et bourgeois de —, 57, 59 note 5, 76, 79, 110. Abbaye de Munster, à —, 59 note 5, 109.

M

MACHEREN, 55, 56 note 2, 74.
MAESTRICHT, 21, 57 note 1, 73 et note 2.
MALONNE, abbaye de —, 23 et note 3. Abbé, voir Conon.
MANASSÈS, comte de Rethel, 16 note 1, 85.
MANDERSCHEID, château de —, 52, 53, 55, 56 et note 1.
MARBAIS, 113, 114.
MARCHE-EN-FAMENNE, 60.
MAREDRET, 58.
MARGUERITE DE FLANDRE, comtesse de Hainaut, 17 note 2.
MATHILDE DE LAROCHE, 77, 78 note 1.
MAYENCE, 78, 79, 86, 88, 97 note 3.
METZ, 75.
MEUX, voir Conrad.
MIELMONT, château de —, 61 note 2, 96, 98, 100. Famille de —, 61 note 2, voir Henri, Libert.
MOHA, famille comtale, voir Albert II, Albert III, Hugues II.
MONS, 16 note 2, 75.
MONTAIGLE, château de —, 61 note5.
MONTAIGU, comte de —, 33, 34, 35.
MONT-DE-MERCURE, 51.
MONTIGNIES, 111.
MONT-SAINT-GUIBERT, 83.
MORIALMÉ, voir Godescalc.
MOUSTIER-SUR-SAMBRE, 59 note 4.
MOUZON, 87.
MOZET, voir Guillaume.
MUNSTER, abbaye de —, à Luxembourg, 59 note 5, 109.

N

NAMUR, château de —, 61 note 2, 91, 92 et note 2, 93 et note 1. Etats de —, 89 note 2. Ville et bourgeois de —, 23 note 3, 24 note 1, 31, 38, 39, 40, 57 et note 1, 58 note 2, 59 et notes 1 et 3, 60, 78, 80, 81, 82 note 1, 86, 87, 89 et note 2, 90, 91, 92 et note 2, 93 et note 1, 94, 96, 97, 99, 100, 101, 102. Maire de —, 65, 112. Collégiale Saint-Aubain, 15, 86, 89 et note 2. 101. Collégiale Notre-Dame, 23 et note 3, 40, 89 et note 2. Famille comtale, voir Bérenger, Robert I, Robert II, Albert II, Albert III, Godefroid, Albert fils de Godefroid, Frédéric évêque de Liége, Philippe le Noble, Henri de Vianden, Pierre de Courtenay, Ida, Régelinde, Alice, Béatrice, Clémence, Isabelle, Flandrine, Ermesinde, Ermesinde de Luxembourg, Sibylle de Château-Porcien, Laurette de Flandre, Agnès de Gueldre.
NEUERBURG, château de —, 51 note 1.
NEUVILLE, près Philippeville, 112 et note 3.
NICOLAS, archevêque de Cambrai, 34.
NICOLAS DE BARBANÇON, 93.
NICOLAS DE JODION, 64.
NICOLAS III de Rumigny-Florennes, 111 et note 2.
NICOLAS IV de Rumigny, sire de Chièvres, 111 et note 3.
NICOLAS, maire de Namur, 65,112.
NIMÈGUE, 74.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

NOTGER, évêque de Liége, 18, 23 note 3, 28 note 3, 33 note 1.
NOVILLE-LES-BOIS, 61 note 5, 112 note 1.
NOVILLE-SUR-MÉHAIGNE, ferté de —, 61 note 2, 102.

O

ONHAYE, 60.
ORBAIS, voir Godefroid, Jacques.
OTBERT, évêque de Liége, 25 note 2, 26, 27.
OTTON II, empereur d'Allemagne, 23 note 3, 43 note 1.
OTTON III, empereur d'Allemagne, 18, 23 note 3.
OTTON, comte de Duras, 32,
OTTON, comte de Rheineck, 54.
OTTON, comte de Bourgogne, 103, 104.
OTTON DE TRAZEGNIES, 93.
OUREN, famille d'—, 41 note 1. Voir Alexandre, évêque de Liége.

P

PARIS, 99.
PFALZEL, 49.
PHILIPPE-AUGUSTE, roi de France, 76, 85, 87, 91, 94, 95, 99.
PHILIPPE D'ALSACE, comte de Flandre, 16 note 4, 17 note 2, 77, 83, 94, 95, 98, 99, 100.
PHILIPPE, duc de Souabe, 103.
PHILIPPE-LE-NOBLE, marquis de Namur, 103 et note 1, 104 et note 3.
PHILIPPE D'ATRIVE, 13 note 1.
PIERRE DE BRIZEY, évêque de Toul, 96, 97.
PIERRE DE COURTENAY, marquis de Namur, 104 note 3.
POILVACHE, prévôté de —, 26 note 3.
PONTOISE, 99.
PREISCHE, 109.
PRÜM, abbaye de —, 42.

R

RAOUL DE ZÄHRINGEN, évêque de Liége, 15 note 7, 41 et note 2, 74, 76, 77 et note 1.
RÉGELINDE, comtesse de Namur, 24.
REGNIER-AU-LONG-COL, 23.
REIMS, l'archevêque de —, 67, 87, 99.
RENAUD, comte de Bar, 27 et note 2, 28 note 5, 29, 30, 31, 48 note 2.
RENAUD DE ROZOY, 13 note 1.
RETHEL, famille comtale de —, 16 note 1, voir Gervais, Witer, Béatrice de Namur.
RHEINECK, voir Otton.
RHISNES, 61 note 5.
RICHARD CŒUR-DE-LION, roi d'Angleterre, 85, 91, 95, 96.
RICHARD, archidiacre de Verdun, 53 note 3.
ROBERT I, comte de Namur, 23.
ROBERT II, comte de Namur, 23 note 2.
ROBERT, notaire d'Henri l'Aveugle, 78.
ROCHEFORT, château de —, 76.
ROCLENGE-LOOZ, 21 note 2.
ROGER DE ROZOY, évêque de Laon, 13 note 1.
ROGER II, roi de Sicile, 16 note 1.
ROGER, sire de Condé, 98.
ROGER d'Useldange, 110.
ROMERÉE, 105 note 2.
ROZOY, famille de —, voir Clarembaud, Renaud, Roger évêque de Laon, Alice, Alfelise.
RUDOLFSBERG, château du —, 48 et note 3, 49, 50, 51, 53 et note 1, 54.

S

SAINT-GÉRARD, abbaye de —, voir Brogne.
SAINT-LAURENT, abbaye de—, à Liége, 39 note 4, 58, 108.
SAINT-MAXIMIN, abbaye de —, à Trèves, 19 et note 3, 42 et note 2, 43 et note 1, 44, 45 et note 4, 46 et note 3, 47, 49, 50, 53, 56 note 1, 66 note 3. Abbés, voir Gérard, Siger.
SAINT-TROND, 82, 99.
SCHWÄBISCH-HALL, 101.
SÉBASTIEN DE GOURDINNE, 89, 93, 110 et note 3, 111, 112 note 2, 113. 114.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SELIGENSTADT, 88.
SENTZIG, 109.
SENZEILLES, 113.
SIBYLLE DE CHATEAU-PORCIEN, comtesse de Namur, 13, 14 et note 2, 25.
SIFROY DE PREISCHE, 109.
SIGEFROID, comte de Luxembourg, 42.
SIGEFROID, comte de Vianden, 55 et note 6.
SIGER, abbé de Saint-Maximin, 45 et note 1, 46 et note 2, 48.
SIGER DE DOMPIERRE, 112.
SIGER DE HAM (sur Sambre !), 113.
SIGNY, abbaye de —, 18 note 1, 105.
SIMON DE LIMBOURG, élu de Liége, 102.
SOIGNIES, 99.
SOLEUVRE, château de —, 52.
SOLEZINES, 113 et note 2, 114.
SOSOIE, 58.
SPIRE, 52.
STAVELOT-MALMEDY, abbaye de—, 33, 34 note 1, 38 note 3, 84 note 2. Avouerie de —, 21 note 1, 24. Abbé, voir Wibald.
STRASBOURG, 45, 47.

T

THIBAUT, comte de Bar, puis de Luxembourg, 84 note 2, 104 et note 1.
THIBAUT, comte de Blois, 87, 99.
THIÉRACHE, la région de la —, 95.
THIERRY D'ALSACE, comte de Flandre, 17, 34, 67 note 1, 79, 81.
THIERRY D'ARGENTEAU, 29 note 1.
THIERRY D'ANVAING, 13 note 1.
THIERRY DE FAING, 62, 89, 112 et note 2.
THIONVILLE, 19.
THISNES, 59 note 4, 98.
THOMAS DE HEMRICOURT, 77.
THOUR, château du —, 13.
THY-LE-CHATEAU, château de —, 61 note 2, 94, voir Jean.
TOURINNES-LA-CHAUSSÉE, 33, 34 note 1.
TREIS, château de —, 54, 56 note 1..
TRÈVES, principauté et archevêché, 41, 42, 47, 50, 51, 53 et note 8, 56 et note 1, 57, 105. Cité de —, 42, 47, 48 et note 3, 49, 50, 51, 54, 55. Archevêques, voir Albéron de Montreuil, Hillin, Arnoul. Voir aussi abbaye de Saint-Maximin.

U

ULRIC DE HANNESCHE, 112.
USELDANGE, 110 et note 4.

V

VERDUN, 24, 27 note 2, 48 note 2. Archidiacre, voir Richard.
VIANDEN, comté de —, 19. Famille comtale, voir Frédéric, Henri, Sigefroid.
VICOGNE, abbé de —, 95.
VIESVILLE, château de—, 61 note 2, 94, 99, voir Ebald.
VILLERS, en Brabant, abbaye de —, 105.

W

WALCOURT, 93 note 3, voir Wéry.
WALERAN DE LIMBOURG, 102, 104 note 3.
WAREMME, voir Wiger.
WASSEIGE, 26 note 3, 108 et note 3.
WAULSORT, abbaye de —, 105 note 2.
WAUTIER DE NEUVILLE, 112.
WÉRY DE WALCOURT, 77, 78 note 1, 93 et note 3.
WIBALD, abbé de Stavelot, 32 note 3, 33, 34 et note 1, 36 et note 1, 38, 84 note 2.
WIERDE, 113.
WIGER DE WAREMME, 34 note 1.
WINAND DE LIMBOURG, 32 note 4.
WITER, comte de Rethel, 15, 16 note 1.
WITTLICH, 49, 51 note 1, 56 note 1, 74.
WORMS, 20, 36 note 1, 52, 86, 97, 101.

Y

YPRES, 99, 100.

Z

ZÄHRINGEN, famille ducale de —, 15 note 7, voir Clémence de Namur, Conrad, Berthold, Raoul évêque de Liége.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Table des Matières.

Pages

PRÉFACE 5
SIGLES 7
BIBLIOGRAPHIE 7

I. — LES PREMIÈRES ANNÉES D'HENRI L'AVEUGLE (1113 ? - 1139) 13
Godefroid, comte de Namur, épouse Sibylle de Château-Porcien, 13. — Enfants nés de ce mariage, 13. — Adultère de Sibylle et vengeance de Godefroid, 13-14. — Godefroid épouse Ermesinde de Luxembourg, 14. Leurs enfants, 14-15. — Première mention d'Henri l'Aveugle, 16. — Il est associé au gouvernement du Namurois, 17. — Son premier mariage, 17. — Guerre avec le duc de Brabant à propos de Gembloux, 17-19. — La succession luxembourgeoise, 19. — Dernières mentions et mort de Godefroid, 19-20. — Possessions d'Henri l'Aveugle, 20-21.

II. — LUTTES CONTRE LES PRINCIPAUTÉS ECCLÉSIASTIQUES DE LIÉGE ET DE TRÈVES (1140-1152) 22
La politique de l'Eglise impériale, 22. — La principauté de Liége se constitue notamment aux dépens du comté de Namur, 22. — Les comtes de de Namur cherchent à compenser leurs pertes dans la région mosane par des acquisitions territoriales du côté de l'Ardenne, 24. — Politique du comte Godefroid après la Querelle des Investitures et la chute de l'Eglise impériale, 25. — Son fils Henri l'Aveugle adopte la même ligne de conduite, 26. — Situation embarrassée d'Albéron, évêque de Liége, lors de l'avènement de ce dernier, 26. — Il envahit l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise et incendie Fosses, 27. — Synode de Liége de 1141, 29. — Volte-face d'Henri, 29. — Il est un des chefs de l'armée liégeoise au siège de Bouillon, 30. — Albéron cherche à continuer ses bons rapports avec le comte de Namur, 31. — Faiblesse du prélat vis-à-vis des féodaux, 32. — Henri de Leyen succède à Albéron sur le siège épiscopal, 32. — Il renoue la tradition de l'Eglise impériale, 33. — Guerres féodales dans la Hesbaye et le Condroz, 33. — Intervention de Wibald de Stavelot, 33. — Expédition contre le château de Cantin, 34. — Reprise des hostilités dans le Condroz, 35. — Le comte de Namur envahit brusquement cette région et brûle Ciney, 35. — Des chevaliers namurois tentent de s'emparer de l'évêque, 35. — La bataille d'Andenne (1er février 1151) et son importance, 36. — Destruction du château de Durbuy, 38. — La paix est conclue entre les adversaires, 38. — La légende de la guerre de 1150-1151, 38. — Les diplômes de 1152 et 1155, 39. — Rapports du comte de Namur avec l'évêque après la guerre, 40. — Henri l'Aveugle et Alexandre d'Ouren, successeur d'Henri de Leyen, 41. — Son intervention dans l'élection de Raoul de Zähringen, 41.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pages

Situation du comté de Luxembourg vis-à-vis de la principauté ecclésiastique de Trèves ; elle est identique à celle du Namurois en face de de Liége, 41. — La question de l'indépendance de l'abbaye de Saint-Maximin fournit à Henri l'Aveugle l'occasion de combattre l'archevêque Albéron, 42. — Les antécédents et les préliminaires de l'affaire, 42. — Les religieux du monastère choisissent comme abbé le frère de conseillers du comte de Namur, 45. — Albéron se fait adjuger par le roi l'abbaye de Saint-Maximin, 45. — Résistance des moines, 45. — L'archevêque obtient gain de cause à Rome, 46. — Henri l'Aveugle prend les armes et attaque Trèves, 47. — Le château de Rudolfsberg centre de pillage, 48. — L'archevêque vient l'assiéger, 49. — Diversion du comte Henri ; il est rejoint et ses troupes taillées en pièces, 49. — Nouveau siège, prise et destruction du Rudolfsberg, 50. — Troisième attaque d'Henri l'Aveugle sur Trèves, 51. — Conrad III et l'archevêque dirigent une vigoureuse offensive contre Henri, 52. — Le roi prononce sa déchéance comme comte de Luxembourg, 52. — Henri continue à résister, 52. — La paix est conclue à la diète de Spire, 52. — Volte-face d'Henri à propos de l'affaire du château de Treis, 53. — Hillin, apparenté à des familles namuroises, succède à l'archevêque Albéron, 54. — Faiblesse du prélat envers Henri dans un différend relatif au château de Manderscheid, 55.

III. — La question de la succession namuroise (1152-1190) 57

Contraste entre les deux périodes du règne d'Henri l'Aveugle, 57. — La situation intérieure de ses Etats : les villes, 57. — la classe rurale, 58. — les chartes-lois, 59. — la noblesse, 60, — les ministériales, 62. — Faiblesse numérique de l'armée namuroise, 66. — Henri est abandonné par sa femme Laurette d'Alsace, 67, — Il règle à Heppignies sa succession allodiale au profit des membres de la maison de Hainaut, 67. — La thèse du chroniqueur Gislebert de Mons à propos de l'origine des droits de ceux-ci, 68. — La portée exacte des concessions d'Heppignies, 72. — Henri l'Aveugle épouse Agnès de Gueldre, 73. — Il est secouru par les Hennuyers dans une guerre avec le duc de Brabant, 73. — Accord entre Berthold de Zähringen et l'archevêque de Trèves au sujet des fiefs que le comte de Namur relève de cette Eglise, 74. — Révolte de vassaux dans le Luxembourg, 74. — Guerre contre Henri de Limbourg et siège d'Arlon, 75. — Eclaircie de neuf années, 75. — Différend avec le comte de Montaigu et siège de Rochefort, 76. — Le comte Henri devient aveugle et institue Baudouin V de Hainaut héritier de sa succession féodale, 76. — Transaction conclue entre Baudouin V et Raoul de Zähringen au sujet de l'héritage de leur oncle, 76. — Silence inexplicable de Gislebert de Mons, 77. — Prétentions de Jacques d'Avesnes et de Wéry de Walcourt sur le comté de Laroche, 77. — Premières démarches de Baudouin V auprès de l'empereur, 78. — Les conventions de Gerpinnes, 78. — La diète de Mayence de mai 1184, 79. — Projet d'érection des comtés namurois en marquisat, 80. — Guerre entre le duc de Brabant et les comtes de Namur et de Hainaut ; sac de Gembloux, 82. — Les ennemis de Baudouin V reconcilient Henri l'Aveugle avec sa femme, 83. — Naissance d'Ermesinde de Namur, 84. — Ses droits sur l'héritage paternel, 84. — Son père la fiance au comte de Champagne, 85. — Ambassade hennuyère à la cour impériale, 85. — Assemblée du cimetière de Saint-Aubain à Namur, 86. — Déclaration de Frédéric Barberousse à la diète de Worms du 15 août

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pages

1187, 86. — L'entrevue du roi de France et de l'empereur entre Ivoy et Mouzon, 87. — Décisions de Seligenstadt, 88. — Nouvelles conventions entre Henri l'Aveugle et Baudouin V, 89. — Leur véritable portée, 89. — Baudouin s'établit dans le Namurois, 90. — Entrevues d'Andenne et de Namur, 90. — Baudouin est expulsé de cette dernière ville par son oncle, 91. — Baudouin prend les armes ; siège et reddition de Namur et de son château, 92. — Conquête du Namurois, 94. — Réprobation générale suscitée par la conduite de Baudouin, 94.— Seul, le roi des Romains ne lui tient pas rigueur, 95. — Alliance des comtes de Champagne et de Namur avec le duc de Brabant, 96. —Conventions d'Erfurt, du 6 novembre 1187, conclues entre le roi des Romains et les délégués de Baudouin V, 97. — Celui-ci est fait secrètement marquis de Namur le 22 décembre suivant, 97. — Vaines tentatives de conciliation tentées en faveur de Baudouin par Henri VI, 98. — Le comte de Hainaut suscite des difficultés au duc de Brabant, 99. — Négociations de Pontoise, 99. — Paix entre le duc de Brabant et Baudouin de Hainaut, 100. — Le comte de Champagne abandonne Henri l'Aveugle, 100. — Prise de Floreffe et de Mielmont, 100. — Paix conclue entre Henri l'Aveugle et son neveu, 100. — Erection solennelle des comtés de Namur, Laroche et Durbuy en marquisat, 101. — Baudouin inaugure sa nouvelle principauté à Namur, 101.

IV. — Les dernières années d'Henri l'Aveugle (1191-1196) 102
Henri séjourne dans le Luxembourg, 102. — La petite Ermesinde est rendue à son père, 102. — Le comte Henri tente un dernier effort pour reconquérir le Namurois, 102. — Son armée est battue à Noville-sur-Mehaigne, 102. — Mort de Baudouin V de Hainaut, 102. — Son fils Philippe lui succède dans le Namurois, 103. — Mort d'Henri l'Aveugle, 103. — Les comtés de Laroche et de Durbuy ne sont pas réunis au Namurois, 103. — Mariage d'Ermesinde avec Thibaut de Bar, 104. — Acquisition par ceux-ci des comtés de Luxembourg, de Laroche et de Durbuy, 104. — Le traité de Dinant, 104. — Le titre de marquis de Namur devient purement honorifique, 104.

V. — Conclusion 105
La période active et la période passive du règne d'Henri l'Aveugle, 105. — Caractère de sa rivalité avec les Eglises impériales de Liége et de Trèves, 105. — Ses fautes politiques dans la question de la succession namuroise, 106. — Opinion des contemporains sur la conduite de Baudouin V, 106. — Attitude indépendante d'Henri vis-à-vis de l'empereur, 106. — Les conséquences du traité de Dinant, 106.

VI. — Annexes 108
Une lettre et quatre chartes inédites des années 1152-1158, 1175, 1179.

VII. — Index alphabétique des noms de lieux et de personnes ... 115

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY
INTERLIBRARY LOAN

DATE DUE

SERIAL
NOV 27 1972
INTERLIBRARY LOAN
INTERLIBRARY LOAN
JUN 0 9 1987
SEP 1 6 1983

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN